

**MINISTRE DE LA SANTE  
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

-----  
**Secrétariat Général**  
-----

Observatoire du Développement Humain  
Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté



**CONTRIBUTION DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX AU  
RENFORCEMENT DES CAPACITES DE RESILIENCE DES POPULATIONS  
PAUVRES ET VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET  
NUTRITIONNELLE**



**RAPPORT FINAL**

## EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT

### Supervision Générale

- Bourema F. BALLO .....Directeur Général - ODHD/LCP
- Kobehi Guillaume TOUTOU ..... Chief Social Policy – UNICEF Mali
- Thiecoura SIDIBE .....Spécialiste en Politiques Sociales / l'UNICEF Mali

### Encadrement technique

- Dakaridia KAMATE ..... Directeur Général Adjoint - ODHD/LCP
- Mody SIMPARA .....Statisticien à l'ODHD/LCP
- Seydou MAGASSA .....Sociologue à l'ODHD/LCP
- Dr Amadou KOITA .....Consultant

### Equipe d'appui ODHD/LCP

Aminata Ali TRAORE	Economiste
Sogona Binta Fadd DIABY	Socio-Anthropologue
Moussa HAIDARA	Statisticien
Ely DIARRA	Economiste informaticien
Abdoulaye dit Noël CISSOKO	Chargé de Communication
Ismaila COULIBALY	Documentaliste
Youssef DIARRA	Agent Comptable
Adama M. DIAKITE	Appui à la Comptabilité Matière
Madame NIARE Hawa KAREMBÉ	Assistante d'équipe
Madame DIALLO Aminata TRAORE	Secrétaire de direction

### Comité Scientifique élargi

#### ❖ Président

- Abdoulaye I. MAIGA – Ministère de la Santé et du Développement Social

#### ❖ Membres

PRENOMS ET NOM	SERVICE	PRENOMS ET NOM	SERVICE
Youssef BABA	DNPSES	Adama BARRY	CT/CSLP
Mme KEÏTA Kadidia KONATE	CMS	Ousmane CISSE	DNPD
Mme Assitan TRAORE	CPS/SDR	Bréhima DIABATE	IERGG-MA
Soumaguel ALHAD	CNCS	MAÏGA Mohamadou Moussa	CNOM
Fama KONARE	USTTB	Bagno Daou	IER
Mme Guittey Oumou Modibo CISSE	INPS	Abdelkader MAÏGA	DNCF
Ishaga COULIBALY	DNP	Moussa HAÏDARA	ODHD/LCP
Lamoussa TRAORE	DNDS	Dramane GUINDO	CERCAP
Dr Hassane TANGARA	ANAM	Pléa Oumar KONE	CSA
Seydou DIAKITE	DRA-DB	Assékou AHMADOU	CPS/SICAPEIP
Monique DOUGNON	USJPB	Housseini OULOGUEM	DNPEF
DIALLO Madina	DRSY/DB	Mme Belkiss WALET	Mairie C II
Mahamadou BERTHE	DRPIA Bamako	Maimouna FAMANTA	DRDSES
Seydou SANGARE	DGPC	Mamoutou TOURE	Mairie C IV
Mamadou SIDIBE	CPS/Mines & Energie	Yakouréoun DIARRA	SSRL
Issa KONE	OMA	Abdoul Karim KEÏTA	OPAM
Lansine SOUNTOURA	GREAT	Abdoulaye TRAORE	CNPM
Mme COULIBALY Djénèba	Rectorat USSGB	Mamadou F. SISSOKO	Chercheur
Moussa B. COULIBALY	DRD	Mamadou KOUMARE	USSGB
Aïssata GUINDO	INSTAT	Oumar TAMBOURA	CPS/ETC
Dr Kadidiatou DIAKITE	DPM	Madany BAH	DGB/MEF
Sidi Abdoulaye TEIDA	CICR	Mamadou F. SISSOKO	INSP
Soumaïla FOMBA	DNPF	Sekouba DIARRA	Personne ressource
Seydou Ousmane DIALLO	Marie du District	Salif DIALLO	Personne ressource
Mah Assanatou KONE	DNPSES	Boubacar MACALOU	Personne ressource
Mohamed DIALLO	Personne ressource		

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX .....	6
LISTE DES SCHEMAS ET ILLUSTRATIONS .....	7
SIGLES ET ACRONYMES .....	8
RESUME ANALYTIQUE.....	11
INTRODUCTION .....	16
I. CONTEXTE DE L'ETUDE .....	16
II. DEFINITION DES CONCEPTS ET METHODES DE CIBLAGE .....	19
2.1 DEFINITION DES CONCEPTS .....	19
2.1.1 FILETS SOCIAUX .....	19
2.1.2 CAPACITES DE RESILIENCE.....	20
2.1.3 PAUVRETE ET VULNERABILITE .....	20
2.1.3.1 PAUVRETE.....	20
2.1.3.2 VULNERABILITE.....	21
2.1.4 INSECURITE ALIMENTAIRE.....	21
2.2 METHODES DE CIBLAGE.....	22
III. CONTRIBUTION DES FILETS SOCIAUX A TRAVERS LA LITTERATURE EMPIRIQUE .	23
IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....	24
4.1 PREPARATION DE L'ETUDE .....	24
4.1.1 CADRAGE DE L'ETUDE.....	24
4.1.2 POPULATION, OUTILS ET ECHANTILLONNAGE DE L'ETUDE.....	25
4.1.3 CONSTITUTION DE LA BASE DOCUMENTAIRE .....	26
4.1.4 RECRUTEMENT DU PERSONNEL ET CHOIX DES LOCALITES .....	26
4.2 MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE.....	27
4.2.1 EXPLOITATION DU FOND DOCUMENTAIRE .....	27
4.2.2 FORMATION DES EQUIPES DE COLLECTE .....	27
4.2.3 COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN .....	28
4.2.4 SUPERVISION NATIONALE .....	28
4.2.5 RAPPORTAGE DE L'ETUDE.....	29
4.3 FACTEURS FAVORISANTS ET DIFFICULTES .....	29
4.3.1 FACTEURS FAVORISANTS.....	29
4.3.2 DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APORTEES.....	29
4.4 LIMITES DE L'ETUDE .....	30
V. ANALYSE DU DISPOSITIF NATIONAL DE FILETS SOCIAUX .....	30
5.1 CADRE INSTITUTIONNEL.....	30
5.1.1 DEPARTEMENTS D'ACTION .....	31
5.1.1.1 MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL .....	31
5.1.1.2 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	32
5.1.1.3 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....	33
5.1.1.4 COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	33
5.1.2 DEPARTEMENTS DE SOUTIEN.....	34
5.2 POLITIQUES ET PROGRAMMES.....	34
5.2.1 POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (PNPS).....	34
5.2.2 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA).....	35
5.2.3 POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PolNSAN).....	35
5.2.4 POLITIQUE NATIONALE DE NUTRITION.....	36
5.2.5 POLITIQUE NATIONALE D'ALIMENTATION SCOLAIRE.....	37
5.3 DISPOSITIFS DE COORDINATION.....	37
5.3.1 CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE (CNOS-PS).....	37

5.3.2	CONSEIL SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE (CSAgri).....	38
5.3.3	CONSEIL NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (CNSA) .....	38
5.3.4	CONSEIL NATIONAL DE NUTRITION (CNN).....	39
5.3.5	CONSEIL NATIONAL DE REFLEXION ET D'ORIENTATION DE L'ALISCO (CNRO-ALISCO) .....	39
5.3.6	NORMES ET PROCEDURES DE FILETS SOCIAUX AU MALI.....	39
5.3.6.1	CASH WORKING GROUP .....	40
5.3.6.2	REGISTRE SOCIAL UNIFIE.....	40
5.3.7	MECANISMES D'ARTICULATION DES FILETS SOCIAUX .....	41
5.4	FINANCEMENT DES FILETS SOCIAUX .....	41
5.5	CONSTATS MAJEURS SUR LE DISPOSITIF NATIONAL DE FILETS SOCIAUX .....	42
<b>VI.</b>	<b>PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE .....</b>	<b>43</b>
<b>6.1</b>	<b>CARACTERISTIQUES ET APPORTS DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX AU MALI ....</b>	<b>43</b>
6.1.1	PROJET BOURSES MAMAN POUR L'EDUCATION .....	43
6.1.1.1	CARACTERISTIQUES DE BOURSES MAMAN .....	43
6.1.1.2	APPORT DE BOURSES MAMAN.....	44
6.1.2	PROJETS PILOTES SAISONNIERS DE TM d'Oxfam-GB.....	45
6.1.2.1	CARACTERISTIQUES DES PPS-TM d'Oxfam-GB .....	45
6.1.2.2	APPORT DES PPS-TM d'Oxfam-GB .....	46
6.1.3	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION .....	47
6.1.3.1	CARACTERISTIQUES DU PLIAM.....	47
6.1.3.2	APPORT DU PLIAM.....	49
6.1.4	PROGRAMME NATIONAL DE FILETS SOCIAUX JIGISEMEJIRI .....	50
6.1.4.1	CARACTERISTIQUES DE JIGISEMEJIRI .....	50
6.1.4.2	APPORT DE JIGISEMEJIRI.....	51
6.1.5	CADRE COMMUN DES FILETS SOCIAUX SAISONNIERS.....	54
6.1.5.1	CARACTERISTIQUES DU CCFSS.....	54
6.1.5.2	APPORT DU CCFSS .....	55
6.1.6	PROGRAMME KEY.....	56
6.1.6.1	CARACTERISTIQUES DE KEY .....	56
6.1.6.2	APPORT DE KEY.....	58
6.1.7	PROJET CASH+ DE LA FAO A NIORO.....	59
6.1.7.1	CARACTERISTIQUES DU CASH+ DE NIORO .....	59
6.1.7.2	APPORT DU CASH+ DE NIORO .....	61
6.1.8	RELANCE DE L'ECONOMIE LOCALE ET APPUI AUX COLLECTIVITES (I et II) .....	64
6.1.8.1	CARACTERISTIQUES DE RELAC I ET II.....	64
6.1.8.2	APPORT DE RELAC I ET II.....	65
6.1.9	PROGRAMME D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX ACCOMPAGNANTS DES ENFANTS HOSPITALISES DANS LES URENIS ET PEDIATRIES (P3A-EHUP).....	66
6.1.9.1	CARACTERISTIQUES DU P3A-EHUP.....	66
6.1.9.2	APPORT DU P3A-EHUP .....	67
6.1.10	PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE.....	68
6.1.10.1	CARACTERISTIQUES CANTINES SCOLAIRES .....	68
6.1.10.2	APPORT DES CANTINES SCOLAIRES.....	69
6.1.11	PLANS NATIONAUX DE REPONSE DU CSA.....	71
6.1.11.1	CARACTERISTIQUES DES PNR DU CSA .....	71
6.1.11.2	CONTENU ET APPORT DU PNR 2021.....	71
6.1.11.3	PROJECTIONS DU PNR 2022.....	72
<b>6.2</b>	<b>CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS SUR LES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX ...</b>	<b>73</b>
6.2.1	MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX .....	73
6.2.1.1	COMMUNICATION AUTOUR DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX.....	74
6.2.1.2	CIBLAGE DES BENEFICIAIRES DE FILETS SOCIAUX .....	75
6.2.1.3	SUIVI-EVALUATION DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX .....	79
6.2.1.4	COORDINATION DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX.....	80
6.2.1.5	NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX.....	80
6.2.2	CONTRIBUTION ET EFFETS INDUITS DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX ...	82
6.2.2.1	SECURITE ALIMENTAIRE.....	82
6.2.2.2	SECURITE NUTRITIONNELLE.....	82

6.2.2.3	DISPONIBILITE DE BETAIL .....	83
6.2.2.4	MAINTIEN DES ELEVES A L'ECOLE .....	83
6.2.2.5	CREATION D'EMPLOI .....	83
6.2.2.6	AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE.....	84
6.2.2.7	EFFET SUR LE GENRE.....	84
6.2.2.8	AMELIORATION DE LA COHESION SOCIALE.....	85
6.2.2.9	REDUCTION DE L'EXODE RURAL .....	85
6.2.2.10	REDUCTION DU BANDISTIME ET DE LA DELINQUANCE.....	85
6.2.3	DURABILITE ET PERENNITE DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX.....	86
6.2.4	BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES .....	88
6.2.4.1	BONNES PRATIQUES.....	88
6.2.4.2	LEÇONS APPRISES.....	88
6.2.5	LIMITES DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX .....	89
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>		<b>89</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>92</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>XCIV</b>
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE .....		XCV
ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE D'INFORMATION .....		C
ANNEXE 3 : LISTE DES SUPERVISEURS ET ENQUÊTEURS.....		CXI
ANNEXE 4 : TDR DU CASH WORKING GROUP (CWG) MALI.....		CXII
ANNEXE 5 : MÉNAGES ET INDIVIDUS BENEFICIAIRES DE JIGISEMEJIRI PAR FINANCEMENT ET PAR RÉGION AVEC % DE FEMMES .....		CXVI
ANNEXE 6 : BENEFICIAIRES DIRECTS DE JIGISEMEJIRI PAR TRANCHES D'ÂGE.....		CXVII
ANNEXE 7 : RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE JIGISEMEJIRI.....		CXVIII
ANNEXE 8 : SITUATION DES CANTINES SCOLAIRES PAR BAILLEURS AU 31/12/2022 .....		CXXI

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Outils qualitatifs conçus par cible.....	25
Tableau n°2 : Echantillonnage de base de l'étude .....	26
Tableau n°3 : Localités retenues dans le cadre de l'étude .....	27
Tableau n°4 : Nombre d'entretien individuel et de focus group réalisé par région.....	28
Tableau n°5 : Indicateurs de référence et résultats attendus du PLIAM.....	48
Tableau n°6 : Répartition du financement du PLIAM par bailleurs .....	49
Tableau n°7 : Niveau d'atteinte des indicateurs prévisionnels du PLIAM.....	49
Tableau n°8 : Financement prévisionnel de Jigisemejiri.....	51
Tableau n°9 : Taux d'exécution globale du PTBA par année de Jigisemejiri .....	52
Tableau n°10 : Relations entre les Axes de KEY et les piliers des PRP-AGIR Mali .....	57
Tableau n°11 : Budget prévisionnel du Cash+ de Nioro en Euro .....	60
Tableau n°12 : Classement des communes de Nioro selon le profil de pauvreté .....	61
Tableau n°13 : Ligne de vie contractuelle du P3A-EHUP .....	67
Tableau n°14 : Répartition des admissions, abandons et des décès par région.....	67
Tableau n°15 : Estimation du nombre des admissions et du financement de 2017 à 2020.....	68
Tableau n°16 : Nombre de cantines scolaires et de bénéficiaires au 31/12/2022 .....	69
Tableau n°17 : Nombre de CS et de bénéficiaires par bailleurs au 31/12/2022.....	69
Tableau n°18 : Budget prévisionnel par composante et par source du PNR 2022.....	73
Tableau n°19 : Effectif des bénéficiaires du PNR 2021 par région .....	81
Tableau n°20 : Principaux facteurs favorisants et obstacles .....	81

## **LISTE DES SCHEMAS ET ILLUSTRATIONS**

Figure n°1 : Mandat de la Cellule de Coordination de la Nutrition au Mali .....	32
Figure n°2 : Structure du CNOS de la Protection Sociale.....	38
Figure n°3 : Schéma du CNSAN-PS .....	39
Figure n°4 : Représentation du RSU au Mali.....	40
Figure n°5 : Évolution des dépenses des filets sociaux de 2006 à 2009 au Mali.....	42
Figure n°6 : Objectifs saisonniers du PTMS d'Oxfam-GB .....	46
Figure n°7 : Utilisations comparées du Cash dans le cadre des PPS-TM d'Oxfam .....	47
Figure n°8 : Démarche de ciblage du CCFSS .....	55
Figure n°9 : Carte de la zone d'action du programme KEY .....	56
Figure n°10 : Exemple de schémas type de circuit d'information.....	74

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AA</b>	Autorités Administratives
<b>ACF</b>	Action Contre la Faim
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGR</b>	Activité Génératrice de Revenu
<b>ASL</b>	Agent de Suivi-Liaison
<b>BENEF-DIR</b>	Bénéficiaires Directs
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BSI</b>	Budget Spécial d'Investissement
<b>CAP</b>	Centre d'Animation Pédagogique
<b>CCFSS</b>	Cadre Commun des Filets Sociaux Saisonniers
<b>CCN</b>	Cellule de Coordination de la Nutrition
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENA</b>	Conseil Exécutif National de l'Agriculture
<b>CERA</b>	Conseil Exécutif Régional de l'Agriculture
<b>CNCS</b>	Centre National des Cantines Scolaires
<b>CNN</b>	Conseil National de Nutrition
<b>CNOS-PS</b>	Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale
<b>CNRO-ALISCO</b>	Comité National de Réflexion et d'Orientation de l'Alimentation Scolaire
<b>CNSA</b>	Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>CRB</b>	Croix Rouge Belge
<b>CREDD</b>	Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
<b>CS</b>	Cantines Scolaires
<b>CSA</b>	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
<b>CSAgri</b>	Conseil Supérieur de l'Agriculture
<b>CSB+ et ++</b>	Corn Soya Blend (Mélange Maïs-Soja+ et ++)
<b>CSI</b>	Coping Strategy Index (Indice des Stratégies d'Adaptation)
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>CTIN</b>	Comité Technique Intersectoriel de Nutrition
<b>CWG</b>	Cash Working Group
<b>DGB</b>	Direction Générale du Budget
<b>DGSHP</b>	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
<b>DNPSES</b>	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire
<b>DNS</b>	Direction Nationale de la Santé
<b>DNSAN</b>	Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>DRDSES</b>	Direction Régionale du Développement Social et de l'Économie Solidaire
<b>ECHO</b>	European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (Service d'Aide Humanitaire et de Protection Civile de la Commission Européenne)
<b>EMOP</b>	Enquête Modulaire Permanente auprès des Ménages
<b>ENSAN</b>	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FBSA</b>	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
<b>GUAMINA</b>	Nom d'une ONG nationale
<b>HEA</b>	Household Economy Approach (Méthode de l'Économie des Ménages)
<b>HI</b>	Handicap International

<b>IAN</b>	Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>IDA</b>	« <i>International Development Association</i> » (Association Internationale de Développement )
<b>INRSP</b>	Institut National de Recherche en Santé Publique
<b>INSTAT</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRAM</b>	Institut de Recherche et d'Application des Méthodes
<b>JIGISEMEJIRI</b>	« Arbre de l'espoir » en bambara. Dénomination du Projet de Filets Sociaux du Mali
<b>KEY (programme)</b>	Debout en langue Songhaï (nom d'un programme de filet social)
<b>LEAD-COM</b>	Leader Communautaire
<b>MA</b>	Mesures d'Accompagnement
<b>MATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MDR</b>	Ministère du Développement Rural
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEN</b>	Ministère de l'Education Nationale
<b>MSDS</b>	Ministère de la Santé et du Développement Social
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ODHD/LCP</b>	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
<b>OG</b>	Objectif Général
<b>OMA</b>	Observatoire des Marchés Agricoles
<b>OMAES</b>	Ceuvre Malienne d'Aide à l'Enfance au Sahel
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OPAM</b>	Office des Produits Agricoles du Mali
<b>OS</b>	Objectif Spécifique
<b>Oxfam-GB</b>	Oxford Committee for Relief Famine-Great Britain
<b>P3A-EHUP</b>	Programme d'assistance alimentaire aux accompagnants des enfants hospitalisés dans les URENIS et pédiatries
<b>PAIS</b>	Programme d'Appui à l'Inclusion Scolaire
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAMN</b>	Plan d'Actions Multisectoriel de Nutrition
<b>PAN-EPS</b>	Plan d'Action National d'Extension de la Protection Sociale
<b>PA-PNPA</b>	Plan d'Action de la Politique Nationale de Protection Sociale
<b>PDA</b>	Politique de Développement Agricole
<b>PDDSS</b>	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PLIAM</b>	Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition au Mali
<b>PMT</b>	Proxy Mean Test (Test Indirect de Revenus)
<b>PNAS</b>	Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire
<b>PNISA</b>	Plan National d'Investissement du Secteur Agricole
<b>PNN</b>	Politique Nationale de Nutrition
<b>PNP</b>	Paquet Nutritionnel Préventif
<b>PNPS</b>	Politique Nationale de Protection Sociale
<b>PNR</b>	Plan National de Réponse
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement

<b>PolNSAN</b>	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PPS-TM</b>	Projets Pilotes Saisonniers Transferts Monétaires
<b>PRODESS</b>	Programme de Développement Social et Sanitaire
<b>PRP-AGIR</b>	Priorités Résilience Pays-Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience (au Sahel)
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RA</b>	Résultat Attendu
<b>RELAC</b>	Relance de l'Economie Locale et Appui aux Collectivités
<b>RNDH</b>	Rapport National sur le Développement Humain
<b>RSU</b>	Registre Social Unifié
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SLDSES</b>	Service Local du Développement Social de l'Économie Solidaire
<b>SLPIA</b>	Service Local des Productions et des Industries Animales
<b>SOL</b>	Alternatives Agroécologiques et Solidaires
<b>SUN</b>	Scaling Up Nutrition (Mouvement pour le renforcement de la nutrition)
<b>TCE</b>	Transferts Conditionnels en Espèce
<b>T-HIMO</b>	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>TM</b>	Transferts Monétaires
<b>UNCDF</b>	United Nations Capital Development Fund (Fonds d'Équipement des Nations Unies)
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development (Agence des États Unis pour le Développement International)
<b>VSF</b>	Vétérinaires Sans Frontières
<b>WSM</b>	We Social Movements (ONG du Mouvement Ouvrier Chrétien regroupant différentes organisations sociales)

## RESUME ANALYTIQUE

La présente étude sur la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle met d'abord en exergue la prise en compte de la protection sociale dans la Constitution du 25 février 1992 du Mali et dans le CREDD 2019-2023. En effet la Constitution consacre à son article 17 que « *L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus* » ; et le CREDD prend en compte la protection sociale à travers son objectif global 5.7 intitulé : « *Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale* ».

D'autre part, la transversalité du domaine des filets sociaux en général et de celui alimentaire et nutritionnel en particulier est prise en compte au Mali à travers l'implication de plusieurs départements ministériels. En effet, on note quatre (04) principaux départements ou assimilés qui sont impliqués dans la gestion de ces programmes, chacun d'entre eux avec un document de politique, un plan d'actions et une structure de coordination propre. Il s'agit : (i) du Ministère de la Santé et du Développement Social, (ii) du Ministère du Développement Rural, (iii) du Ministère de l'Education Nationale, (iv) du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. En outre, le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation apportent leurs soutiens respectifs au dispositif national de filets sociaux.

Le Registre Social Unifié et le Cash Working Group constituent également des atouts indéniables, vu que ces deux (02) outils sont au service de la synergie d'action.

Cependant, l'interopérabilité entre les différents documents de politiques publiques et de plans d'actions, la synergie entre les différentes interventions sont très faibles, voire inexistantes actuellement. Aussi, les dispositifs de coordination demeurent peu fonctionnels, malgré la volonté affichée à travers le rehaussement du niveau d'ancrage institutionnel de beaucoup d'entre eux.

D'autre part, des efforts restent à faire pour aller à des normes et procédures consensuelles, et améliorer les articulations entre les différentes initiatives de filets sociaux.

A travers la littérature et les informateurs clés ainsi que les bénéficiaires directs, l'étude a permis d'identifier plusieurs programmes ou projets de filets sociaux mis en œuvre au Mali depuis le début des années 2000. Il est à noter que les acteurs de terrain ne se sont pas le plus souvent souvenus des noms officiels de la plupart de ces programmes. Celui qui a été le plus souvent cité est « Jigisemejiri » dû au fait qu'il a eu une envergure nationale, porte un nom vernaculaire et a fait l'objet de plusieurs communications. Aussi, les dénominations comme le PAM, la FAO, le CSA ont été très souvent cités, vu qu'il s'agit d'organisations qui financent des interventions de filets sociaux. Après analyse de toutes les informations, l'étude s'est finalement appesantie sur les caractéristiques et apports des programmes et projets de filets sociaux suivants :

- 1. Projet Bourses Maman pour l'éducation** : mis en œuvre entre 2002 et 2007 dans les régions de Kayes et Mopti, financé par l'UNICEF.
- 2. Projets pilotes saisonniers de Transferts monétaires d'Oxfam-GB**, mis en œuvre conjointement avec Save the Children des États-Unis, de janvier 2010 à octobre 2011, dans les régions de Gao et Sikasso, financé par la Communauté Européenne (CE).
- 3. Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition au Mali (PLIAM)** : mis en œuvre de 2012 à 2017 dans les cercles de Nara et de Nioro du Sahel, sur financement du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) et mis en œuvre par 6 organisations.

4. **Projet de filets sociaux JIGISEMEJIRI** : mis en œuvre de 2013 à 2022 financé par le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale.
5. **Cadre Commun des Filets Sociaux Saisonniers** : initiative portée par 5 ONG internationales (ACF, DRC, HI, OXFAM et SOL), financée par le service d'Aide Humanitaire et de protection civile de la Commission Européenne (ECHO), mise en œuvre dans les régions de Tombouctou et de Gao, de mai 2014 à mars 2015.
6. **Programme KEY** (« debout » en langue songhay) : mis en œuvre entre 2016 et 2019 dans les régions de Mopti, Tombouctou, Taoudéni, Gao, Ménaka et Kidal, grâce à 2 financements de l'Union Européenne.
7. **Projet Cash+ de la FAO** : mis en œuvre dans certaines communes du cercle de Nioro pendant une période de 18 mois entre 2015 et 2017, sur financement de la coopération finlandaise.
8. **Relance de l'économie locale et appui aux collectivités, I et II** : « RELAC I et II » sont 2 initiatives complémentaires mises en œuvre successivement par la Coopération Luxembourgeoise au Développement (LuxDev) ; RELAC I à partir de janvier 2016 couvrait 12 communes de Tombouctou et Gao, pour une durée initiale de 18 mois, prorogée à 24 mois, financé à hauteur de 5 millions d'Euros par l'Union Européenne ; RELAC II, pour une durée de 36 mois couvrait 30 communes des régions de Tombouctou et Gao, plus les régions de Taoudéni et Ménaka, toujours sur financement de l'Union Européenne.
9. **Programme d'assistance alimentaire aux accompagnants des enfants hospitalisés dans les URENIS et pédiatries (P3A-EHUP)** : il s'agit d'une initiative nationale qui a été, conjointement pilotée par la DNPSES et la DGSHP, avec l'appui technique et financier du bureau du PAM au Mali, et mise en œuvre de 2017 à 2021.
10. **Programme d'Alimentation Scolaire** : programme de filets sociaux quasi pérenne, existant sur la base de la loi n°2019-013 du 03 juillet 2019 fixant le régime de l'alimentation scolaire et financé chaque année selon les besoins, conjointement par l'Etat et les PTF. En 2022, selon les statistiques fournies par le CNCS, il existait au Mali 2.652 écoles disposant d'une cantine scolaire, avec un effectif total de 687.879 bénéficiaires, dont 370.143 garçons (54%) et 317.736 filles (46%).
11. **Plan National de Réponse du CSA** : développé annuellement par le CSA comme une « stratégie de fond » pour adresser l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones considérées comme les plus vulnérables d'après les conclusions de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), le financement varie selon les années.

Les résultats obtenus par chacune des initiatives ci-dessus, montrent qu'elles ont, pour certaines, amélioré les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui sont : (i) la consommation des ménages (scores de diversité alimentaire), (ii) l'échelle d'insécurité alimentaire des ménages, (iii) les stratégies d'adaptation des ménages, (iv) les revenus des ménages, (v) les prévalences de différentes formes de malnutrition chez l'enfant, etc. En effet :

- le Projet pilote saisonnier de transfert monétaire d'Oxfam-GB a augmenté la période d'autosuffisance alimentaire de 2-3 mois à 5-8 mois ;
- le Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition a réduit : (i) la malnutrition chronique de 33,3% et 34,4% à 30,3% et 18,7%, respectivement à Nara et Nioro, (ii) la malnutrition aigüe de 18,0% à 16,6% à Nara, (iii) l'insuffisance pondérale de 31,6% et 32,3% à 29,9% et 13,3%, respectivement à Nara et Nioro ;
- le Cadre Commun des Filets Sociaux a permis l'augmentation de 13 points de la part des ménages avec un score de consommation alimentaire acceptable (SCA) ;

- le Programme KEY a permis : (i) l'augmentation du taux général d'allaitement maternel exclusif des enfants de 0 à 6 mois de 24% à 78% en fin d'intervention), (ii) l'augmentation de la proportion des femmes ayant une diversité alimentaire minimum de 22 % à 43 % en moyenne, (iii) l'augmentation de la proportion des ménages ayant un Score de Consommation Alimentaire (SCA) acceptable de 54 % à 95 % en moyenne ;
- le Projet Cash+ de Niuro a permis : (i) une amélioration globale de l'échelle d'insécurité alimentaire des ménages de +18,9% avec 23,4% pour le Cash+ et 21,3% pour le Cash simple, (ii) l'augmentation du pourcentage de ménages ayant consommé au moins 4 groupes alimentaires avec une variation de 40% globalement et 60% pour le Cash+ et 30% pour le Cash simple, (iii) l'augmentation du score de diversité alimentaire de +99,8% pour le Cash+ et 95,7% pour le Cash simple, (iv) l'augmentation de la consommation d'au moins 4 groupes alimentaires par les enfants de 6 à 23 mois de 86,5% pour le Cash+ et 84,5% pour le Cash simple, (v) l'augmentation de la consommation d'au moins 4 groupes alimentaires par les enfants de 24 à 59 mois de 94,4% pour le Cash+ et 92,9% pour le Cash simple, (vi) la diminution de 16,4% du pourcentage de ménages bénéficiaires qui n'avaient pas assez de nourriture ou d'argent pour s'en procurer.

Par ailleurs, les programmes ont apporté des montants financiers très importants aux communautés bénéficiaires, contribuant à l'essor de l'économie locale.

Les programmes et projets ont également permis des investissements collectifs ou individuels – forages, puits à grand diamètre, périmètres maraîchers, Activités Génératrices individuelles ou collectives de Revenus, adduction d'eau, petits barrages, etc. – toutes choses participant au développement à long terme des communautés bénéficiaires.

Au-delà de ces résultats qui ressortent des documents d'évaluation finale ou intermédiaire des initiatives, les sentiments exprimés par les différentes cibles interrogées pendant cette étude, sur l'état de mise œuvre et la contribution en général des programmes et projets de filets sociaux, sont les suivants :

### 1) Par rapport aux actions des programmes et projets de filets sociaux :

Ils ont permis de :

- a. **contribuer à l'amélioration de la disponibilité et l'utilisation des produits alimentaires** pendant des périodes relativement courtes, de varier leur alimentation à travers la consommation familiale des légumineuses, du lait et autres produits alimentaires, ce qui a renforcé l'état nutritionnel des personnes vulnérables surtout des femmes enceintes ou allaitantes, des enfants de moins de 5 ans, des personnes âgées, etc. ;
- b. **contribuer à la mise à disposition des moyens de productions tels que les animaux de trait** et les équipements qui ont non seulement permis d'augmenter la production, mais aussi d'améliorer l'estime de soi (le fait de posséder des bœufs de labour est un signe de valorisation sociale en milieu paysan, et le contraire constitue *un « stigmat social<sup>1</sup> »*). En effet, des alternatives étaient pensées pour y remédier ;
- c. **contribuer au renforcement du maintien des élèves à l'école**, non seulement à travers les transferts monétaires faits aux parents, mais également à travers les repas servis dans les cantines scolaires ;

---

<sup>1</sup> Pour Goffman, le stigmat est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu (E. Goffman, *Stigmat...*, op. cit., p. 14)

- d. **contribuer au renforcement de la cohésion sociale**, à travers la propension ou le phénomène de redistribution des bénéficiaires de prestation à partager avec les non-bénéficiaires, même si ces derniers sont considérés comme moins nécessiteux ;
- e. **contribuer à la création d'emplois et/ou la création de richesse**, permettant aux jeunes-femmes d'avoir des revenus à travers des T-HIMO et des AGR ;
- f. **contribuer à la prise en compte du genre et la promotion de l'équité**, à travers le ciblage spécifique **de certaines catégories de personnes vulnérables**, tels que les femmes veuves, les personnes âgées, les jeunes orphelins.
- g. **contribuer à la réduction de l'exode rural, du banditisme et de la délinquance chez les jeunes et à réduire leur tentation à se faire enrôler par les groupes terroristes.**

## 2) Par rapport aux forces, faiblesses et limites

La principale force de la majorité des programmes de filets sociaux face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mis en œuvre au Mali, est leur capacité à changer la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages bénéficiaires sur le court terme.

Quant à leurs faiblesses et limites, plusieurs cibles interrogées ont évoqué les éléments suivants :

- faible couverture géographique et populationnelle des programmes de filets sociaux ;
- faible implication des collectivités territoriales et des services techniques de l'Etat ;
- insuffisance des montants financiers ou des quantités des transferts sociaux effectués ;
- faiblesse ou inadéquation des contrôles sanitaires lors de l'acquisition d'animaux d'élevage ou d'embouche ayant pour conséquence l'échec de l'activité projetée et le risque de propagation de maladies dans la zone ;
- insuffisance dans le suivi-évaluation ;
- insuffisance dans la continuité des programmes ;
- insuffisance dans la consolidation des acquis pour la pérennisation ;
- faible durabilité de l'impact des programmes ;
- insuffisance des enveloppes financières accordées par l'Etat pour la mise en œuvre des programmes de filets sociaux.

## 3) Par rapport aux difficultés de mise en œuvre

Trois principales difficultés ont été identifiées par l'étude :

- la difficulté de prendre en compte l'ensemble des cibles nécessaires lors du ciblage ;
- la difficulté d'avoir des indicateurs fiables pour évaluer la situation de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la difficulté de mesurer les effets et l'impact d'un programme isolé dans un contexte où plusieurs acteurs interviennent.

Au regard de ce qui précède, l'étude fait les recommandations suivantes :

- 1) renforcer la coordination et la gouvernance à travers la création d'une synergie explicite entre les politiques, programmes et dispositifs de coordination sectoriels intervenant dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer leurs interopérabilités et leurs fonctionnalités ;
- 2) poursuivre la mise en place progressive d'un manuel consensuel des normes et procédures de filets sociaux conformément à la suggestion de l'étude réalisée en 2021 sur cette thématique ;

- 3) évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'action de l'étude pour une meilleure articulation des interventions de filets sociaux et de prévention-réponse aux crises au Mali, réalisée en 2018, et poursuivre l'action, le cas échéant ;
- 4) élaborer et mettre en œuvre un plan national multisectoriel de communication sur les filets sociaux de sécurité alimentaire adapté aux différentes spécificités socioculturelles nationales ;
- 5) renforcer les ressources humaines, matérielles et financières des services techniques de l'Etat intervenant dans le domaine des filets sociaux ;
- 6) renforcer « Jigisemejiri » à travers la prise d'une disposition législative l'érigant en programme national de filets sociaux, doté de l'autonomie de gestion et constituant la porte d'entrée de toutes les initiatives de filets sociaux mises en œuvre au Mali ;
- 7) renforcer le « Cash Working Group » dans sa mission de coordination, du suivi, de synergie sur les questions de ciblage, de détermination des montants plancher et plafond des transferts monétaires ;
- 8) rendre davantage opérationnel et assurer le déploiement du RSU à tous les niveaux pour faciliter le ciblage des bénéficiaires ;
- 9) favoriser l'association des "cash transferts" et des transferts productifs pour des effets plus durables, comme dans le cas du Cash+ de Nioro ;
- 10) mettre en œuvre le Nexus pour accélérer l'atteinte des objectifs et assurer une pérennisation des actions ;
- 11) renforcer la prise en compte du genre dans les dispositifs de ciblage et dans l'identification des bénéficiaires des initiatives de filets sociaux ;
- 12) réaliser une étude sur le financement pérenne de la protection sociale en général et au financement des activités techniques de filets sociaux en particulier à travers l'allocation d'au moins 1% du PIB.

## INTRODUCTION

Suite à la création en 2000 d'un département ministériel dédié au développement social, à la solidarité et aux personnes âgées, plusieurs réformes ont été entreprises dans ce secteur, dont la création de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCP), placé sous la tutelle dudit ministère.

En effet, l'ODHD/LCP a été institué par l'Ordonnance n°02-047/P-RM DU 29 mars 2002, avec le statut d'Etablissement Public National à Caractère Scientifique, avec pour mission : « *entreprendre des études et des recherches dans les domaines du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté* ».

A ce titre, il est chargé de :

- approfondir les études et la connaissance sur les dimensions de la pauvreté et les groupes vulnérables ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'études et de recherche dans le domaine du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- suivre et analyser les principaux indicateurs liés à la Lutte contre la Pauvreté et au Développement Humain Durable ;
- analyser et diffuser les informations et données relatives à la pauvreté ;
- analyser et rendre compte de l'état du développement Humain Durable au Mali ;
- mettre en place et gérer une base de données sur le Développement Humain Durable ;
- produire le Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDH).

Depuis sa création, conformément à sa mission, cette structure réalise des études thématiques dont celle relative au RNDH. Une autre étude très en vue de l'ODHD/LCP est celle relative à l'indice de pauvreté des communes du Mali, dont les résultats sont très importants dans la détermination des communes bénéficiaires de programmes et projets de filets sociaux.

A côté de ces études plus ou moins régulières, l'ODHD/LCP s'attelle également à réaliser des études thématiques ponctuelles en rapport avec les missions de son département de tutelle afin d'améliorer la visibilité des interventions sociales et faciliter la prise de décision. La présente étude intitulée « *Contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables* » s'inscrit dans ce cadre, et porte sur les initiatives de filets sociaux achevés ou en cours à partir du début des années 2000 .

La démarche méthodologique adoptée par cette étude est essentiellement qualitative. Toutefois quelques informations quantitatives obtenues à travers les rapports d'évaluation de certaines initiatives de filets sociaux complètent les données qualitatives.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante : (I) Contexte de l'étude, (II) Définition des concepts et méthodes de ciblage, (III) Contribution des programmes de filets sociaux à travers la littérature empirique, (IV) Démarche méthodologique, (V) Analyse du dispositif national de filets sociaux, (VI) Présentation des résultats, Recommandations et Conclusion.

### I. CONTEXTE DE L'ETUDE

L'alimentation des populations est devenue, depuis les années 1940, une priorité sociale et économique mondiale. Selon la FAO (1996), « *la sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

Durant la période 1990-2015, la communauté internationale s'est dotée d'un instrument appelé « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD), composés de 8 objectifs, dont le

premier était intitulé : « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ». Cependant, en fin 2015, il a été constaté que cet objectif n'avait pu être atteint dans la plupart des pays et surtout dans ceux en voie de développement comme le Mali. Ainsi, à l'horizon 2030, un autre programme dénommé « Objectifs du Développement Durable » (ODD) a fait l'objet d'un accord au plan international autour de 17 objectifs, dont les 2 premiers sont :

- *ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;*
- *ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.*

D'après le rapport de la FAO, intitulé « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 : se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques », suite à des décennies de diminution constante, la faim (mesurée par la prévalence de la sous-alimentation) a repris en 2015 pour rester pratiquement inchangée au cours des trois dernières décennies à un niveau légèrement inférieur à 11 %. Et, en termes de nombre absolu, plus de 820 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, ce qui fait que l'objectif de l'éradication totale de la faim<sup>2</sup>, d'ici à 2030 demeure un défi important.

Parmi les pays du monde, la problématique de l'alimentation et de la nutrition est d'une importance particulière dans ceux du Sahel auxquels appartient le Mali. En effet, ces pays sont relativement plus vulnérables<sup>3</sup> aux crises qui touchent l'Afrique occidentale. Cette vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est davantage accentuée dans les zones rurales en raison, entre autres, de l'aridité et de l'imprévisibilité du climat (Follana, 2018 : 10).

De façon générale, en Afrique, en vue d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle, les Etats ont entrepris plusieurs mesures dont les filets sociaux de sécurité. Ces mécanismes de protection sociale sont devenus ainsi, en moins d'une décennie, un élément primordial des stratégies de lutte contre la pauvreté et de protection des ménages pauvres et vulnérables face aux sécheresses, aux inondations, aux épidémies, aux chocs des prix nationaux et internationaux, aux conflits, etc. Les pays africains consacrent, en effet, en moyenne 1.2% de leur produit intérieur brut (PIB) aux programmes de filets sociaux (Diop cité par AFD et BM, 2018).

Les filets sociaux, encore appelés programmes d'assistance sociale, constituant une composante de la protection sociale, sont définis comme « des prestations à caractère non contributif, en espèces ou en nature, visant à appuyer les personnes pauvres ou vulnérables » (AFD et BM, 2018 : 3 ; Grain de sel. La revue inter-réseaux de développement rural, Janvier-Juin 2020).

Au Mali, selon la Politique nationale de protection sociale et son plan d'action 2016-2018, font référence aux filets sociaux les régimes de protection sociale non contributifs suivants :

- les transferts monétaires ;
- les transferts en nature (tels que les programmes de distribution alimentaire, les distributions des produits nutritionnels, les cantines scolaires, les distributions d'aliments bétails) ;
- les subventions générales sous forme d'exonérations de taxes sur les denrées alimentaires, de carburant, de gaz butane, d'eau ou d'électricité ;

---

<sup>2</sup> « Les pays membres des Nations Unies sont convenus qu'il importait de dépasser la notion de faim lorsqu'ils ont fixé les cibles universelles et ambitieuses du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif Faim zéro » ne vise pas simplement à « éradiquer la faim », mais aussi à « faire en sorte que chacun [...] ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante » (cible 2.1 des ODD) et à « mettre fin à toutes les formes de malnutrition » (cible 2.2 des ODD) [FAO, 2019 :2).

<sup>3</sup> La notion de vulnérabilité recouvre plusieurs sens. Ici, la vulnérabilité est définie comme l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un groupe ou d'une collectivité à faire face à un risque » (FAO - CEDEAO, 2016 : 8).

- les revenus temporaires (c'est-à-dire argent ou vivres contre travail) ;
- les mesures facilitant l'accès aux services de base (c'est-à-dire, exemption de frais pour les services de santé, les distributions de kits scolaires, la vaccination ...)

Concrètement, à l'instar des autres pays du Sahel, le Gouvernement du Mali avec l'accompagnement des partenaires au développement, mène ces dernières décennies des actions en vue de la réduction de la pauvreté, des inégalités et du renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables.

Du point de vue de la politique et des stratégies de développement, après l'adoption en 2002 de la Déclaration de la politique nationale de protection sociale, qui a défini les axes d'orientations, une politique nationale de protection sociale assortie d'un plan d'action 2016-2018 a été élaborée et fut adoptée en Conseil des Ministres par le décret n°2016-0836/P-RM du 1<sup>er</sup> novembre 2016. L'objectif principal qui a poussé à l'élaboration de cette nouvelle politique était de prendre en compte les nouveaux défis nationaux et d'adapter les actions au contexte international<sup>4</sup>.

En effet, les Nations Unies et l'Union Africaine avaient incité formellement leurs Etats-membres à renforcer leurs systèmes de protection sociale en vue de les rendre plus efficaces en matière « de lutte contre la pauvreté, d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et de réduction de la vulnérabilité aux chocs, particulièrement pour les ménages les plus démunis » (PNPS-P A, 2016-2018 : 6).

Sous la tutelle du ministère en charge de la protection sociale, d'autres politiques concourent directement ou indirectement à l'amélioration de la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (IAN). Il s'agit de la politique nationale de la solidarité, de la politique nationale de l'économie sociale et solidaire et son plan d'action, adoptée le 09 octobre 2014, de la politique nationale de l'action humanitaire et son plan d'action, de la politique sectorielle de santé et de population et du plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2014-2023.

Dans le domaine spécifique de l'alimentation et de la nutrition, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été adoptée en 2019 avec pour objectif global : « *Atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030, assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et leurs capacités de résilience* ».

En termes de résultats, au regard des filets sociaux au Mali, la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES) a enregistré 2.316.654 bénéficiaires des transferts sociaux en 2021 pour une cible de 1.196.726, contre 937.698 en 2020. Ces transferts de 2021 en faveur des plus vulnérables sont en espèces ou en nature. Au-delà des transferts monétaires et des distributions d'aliments sans contrepartie, les acteurs au développement pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle interviennent à travers des programmes/projets de développement en vue de renforcer la capacité de résilience des populations pauvres et vulnérables.

D'une manière générale, les projets de transferts sociaux soutiennent des microprojets communautaires et des ménages. Ainsi, ils financent des activités de production agricole et

---

<sup>4</sup> Avant que les Etats membres de l'ONU entérinent le Programme développement durable à l'horizon 2030, en 2015, les Etats membres de l'Organisation internationale du Travail adoptent, le 14 juin 2012, la Recommandation (N°202) sur les Socles de protection sociale définis comme « des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale qui assurent, au minimum, à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu, lesquels garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale » ( Cf. <https://www.ilo.org/secsoc/areas-of-work/policydevelopment-and-applied-research/social-protection-floor/lang--fr/index.htm>, consulté le 15.08.2022)

d'élevage (poulaillers, embouches, périmètres maraichers, étangs piscicoles, apiculture), des activités d'amélioration de la nutrition ou d'aménagement du territoire (barrages, aménagement de bas-fonds, récupération de terres dégradées, fixation de dunes) (PNR, 2015).

Selon l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN Mali) de 2020, les contributions des principaux acteurs donateurs pour les programmes de filets Sociaux de sécurité alimentaire se présentent comme suit : (i) Etat (64%), (ii) ONG (18%), (iii) parents et amis (9%), Agences des Nations Unies, surtout le PAM (8%). Quant aux principales assistances offertes, la situation par ordre d'importance est la suivante : (i) ration alimentaire gratuite (32,8%), (ii) appui à l'emploi (16,7%), (iii) semences et intrants gratuits/subventionnés (10,9%), (iv) soins de santé/médicaments gratuits (9,9%) et (v) transferts d'argent/Coupon gratuit (7,7%).

En dépit des actions multiformes menées par les différents acteurs au développement, avec l'Etat au premier rang, pour soulager la souffrance des plus pauvres et vulnérables, la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste toujours préoccupante. En effet, certaines régions du pays sont structurellement confrontées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, suite principalement à des chocs biophysiques, socioéconomiques et socio sécuritaires. À cela, s'ajoutent un contexte mondial sanitaire (la pandémie de Covid-19) et la guerre russo-ukrainienne qui entraînent la hausse, entres autres, des prix des denrées de première nécessité dans tous les pays.

ENSAN-Mali 2022 a estimé au Mali « une prévalence de 12,5% d'insécurité alimentaire modérée à sévère dont 1,2% de la forme sévère dans les ménages du Mali. Cette prévalence était plus importante dans les ménages dirigés par une femme (21,6%) que dans ceux dirigés par un homme (12%). Suivant le milieu de résidence, 14,3% des ménages en milieu rural étaient en insécurité alimentaire modérée à sévère contre 7,1% en milieu urbain. Selon les régions, les prévalences les plus élevées ont été observées dans les régions de Gao (36%), Tombouctou (31,5%) et Mopti (19,4%). La forme sévère sévissait particulièrement dans la région de Gao (9,1%), soit plus de 7 fois la prévalence au niveau national ».

Au regard de ce qui précède, il importe de chercher à comprendre la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est ce que la présente étude tente de faire tout en faisant ressortir les forces, faiblesses et défis que les programmes de filets sociaux doivent relever pour mieux contribuer au renforcement des capacités des populations pauvres et vulnérables dans leur quête de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **II. DEFINITION DES CONCEPTS ET METHODES DE CIBLAGE**

### **2.1 DEFINITION DES CONCEPTS**

Cette définition de concepts n'a point un but opérationnel, vu que la présente étude n'est pas un exercice d'évaluation en amont de la mise œuvre d'un nouveau programme. Son seul objectif est d'édifier le lecteur sur la diversité des conceptions vis-à-vis des termes principaux ressortant des TDR de cette investigation. D'ailleurs, de plus en plus, la tendance est à une universalisation des concepts au détriment de définitions propres à un pays. Toutefois, l'effort est fait, chaque fois qu'il est possible, de faire allusion à des définitions que l'on retrouve dans des documents du Mali.

#### **2.1.1 FILETS SOCIAUX**

Les filets sociaux constituent la composante non contributive de la protection sociale sur la finalité de laquelle les différents acteurs s'accordent ainsi qu'il suit : « la protection sociale vise à garantir à tout individu un standard de vie décente » (Verstraeten, B. Vandurme, P.,

Beirinckx, K., Justaert, G., Sintubin, S., Vanbelle, V. & Lesire, 2010). De manière plus complète, selon l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la protection sociale «  *vise à prévenir, gérer et surmonter les situations qui nuisent au bien-être des personnes. La protection sociale comprend des politiques et des programmes conçus pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité en promouvant des marchés du travail efficaces, en réduisant l'exposition des individus aux risques et en renforçant leur capacité à gérer les risques économiques et sociaux tels que le chômage, l'exclusion, la maladie, l'invalidité et la vieillesse* » (IRAM, Paris, 2019). Elle se compose en général de deux (02) grands groupes de dispositifs : (i) les dispositifs contributifs financés par les cotisations des bénéficiaires, (ii) les dispositifs non-contributifs appelés assistance sociale ou **FILETS SOCIAUX** (de sécurité).

«  *Les filets de protection sociale sont des programmes d'assistance sociale qui regroupent un ensemble de prestations à caractère non contributif (financées par redistribution sur recette fiscale et/ou aide au développement) et qui visent à soutenir des personnes pauvres et/ou vulnérables [...].* » (Ibidem).

Les principaux mécanismes des filets sociaux sont : transferts monétaires ou quasi-monétaires (bons d'achat), travaux publics (argent/nourriture contre travail, alimentation scolaire, exemption de dépenses de santé, subventions générales, bourses d'étude, distributions alimentaires, pensions sociales...).

Le bénéfice d'une prestation de filets sociaux peut être lié ou non à une conditionnalité : soins de santé, éducation des enfants, etc.

### **2.1.2 CAPACITES DE RESILIENCE**

Plusieurs organisations se sont prononcées sur la définition de la résilience ainsi qu'il suit :

La FAO (2021) définit la résilience comme «  *la capacité à prévenir les catastrophes et les crises ainsi qu'à anticiper, absorber les chocs et adapter ou rétablir la situation d'une manière rapide, efficace et durable* »

Quant au PNUD (2000), il la définit comme, «  *une condition innée mais aussi acquise obtenue par la gestion des risques au fil du temps au niveau de l'individu, du ménage, de la communauté et de la société de manière à réduire les coûts au minimum, à renforcer les capacités pour gérer et nourrir l'élan du développement et à maximiser le potentiel de transformation* »

L'USAID & CaLP (2016) considère la résilience face à une crise récurrente comme «  *la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des pays et des systèmes à atténuer, à s'adapter et à se relever des chocs et des stress d'une manière qui réduit la vulnérabilité chronique et facilite la croissance inclusive* »

Au Mali, dans le Plan Stratégique 2015-2030 **des priorités résilience pays**, la résilience est définie comme étant «  *la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable* » (PRP-AGIR Mali, 2015-2025, Bamako, 2015). **PAUVRETE ET VULNERABILITE**

La pauvreté et la vulnérabilité sont deux (2) concepts très souvent liés et utilisés dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### **2.1.2.1 PAUVRETE**

Il existe plusieurs définitions et dimensions de la pauvreté. Le PNUD définit 3 types de pauvreté : «  *la pauvreté extrême, la pauvreté générale, et la pauvreté humaine* » (PNUD, 2000).

- 1) «  *Une personne vit dans la **pauvreté extrême** si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis*

sur la base de besoins caloriques minimaux (1800 calories par jour et par personne, OMS) ».

- 2) « Une personne vit en condition **de pauvreté générale** (ou relative) si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires : habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires ».
- 3) « **La pauvreté humaine** : est considérée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » (Ibidem).

Au Mali, la notion de pauvreté monétaire, privilégiée par la Banque Mondiale, est en général utilisée dans les exercices périodiques de mesure de la pauvreté. Selon elle, « *un individu est pauvre lorsque son niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un certain niveau considéré comme un minimum raisonnable appelé seuil ou ligne de pauvreté* » (Gacko, I., Dembélé D., Traoré S. M., 2014).

En 2021, le taux de pauvreté a été estimé au Mali à 44,6% et le seuil national de pauvreté établi à 186.221 F CFA (INSTAT, Annuaire statistique national du Mali, 2021).

### 2.1.2.2 VULNERABILITE

Dans le rapport intitulé « Évaluation des risques et des vulnérabilités pays : MALI », la Commission de la CEDEAO définit la vulnérabilité comme « *tout facteur structurel susceptible d'être un facteur de conflit. Il peut s'agir de facteurs tels que le chômage des jeunes, la pauvreté, les inégalités, le climat, le favoritisme, les facteurs démographiques, etc.* » (Commission de la CEDEAO, 2017).

Selon Duclos, J. Y, la vulnérabilité se définit comme « *la possibilité de subir une détérioration du bien-être, notamment en dessous d'un critère minimal ou seuil de pauvreté. Ce déclin est provoqué par des secousses contre lesquelles la protection est soit coûteuse, soit impossible* » (Duclos, J-Y, 2002). Il estime par ailleurs que : « *Comme les pauvres sont déjà dans des circonstances difficiles, les résultats de la vulnérabilité sont généralement plus durs pour eux* » (Ibidem).

Ainsi, entre la pauvreté et la vulnérabilité, il peut s'établir facilement un cercle vicieux de cause à effet en l'absence de mesures efficaces d'atténuation.

Au Mali, dans le ciblage des programmes de filets sociaux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ce sont les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables que l'on cherche toujours à atteindre.

### 2.1.3 INSECURITE ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire peut être définie par rapport à son antonyme qui est la sécurité alimentaire. Cette dernière a été définie par le sommet mondial de l'alimentation de 1996 ainsi qu'il suit : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* » (FAO, Rome, 2008).

On distingue 4 dimensions dans la sécurité alimentaire : (i) la disponibilité physique des aliments, (ii) l'accès économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des 3 autres dimensions dans le temps (consulter en annexe le tableau détaillé de ces 4 dimensions) (Ibidem).

## 2.2 METHODES DE CIBLAGE

Cette partie donne un aperçu sur les principales méthodes de ciblage connues et utilisées dans le cadre des programmes et projets de filets sociaux.

Les programmes de filets sociaux (ou aide sociale) utilisent plusieurs méthodologies de ciblage. La finalité de ces méthodes est d'identifier les zones géographiques (ciblage géographique) et les ménages ou individus bénéficiaires (ciblage communautaire). Dans certains cas, on parle également de ciblage administratif ou d'auto-ciblage.

Le ciblage administratif est en général une méthode à la discrétion des autorités administratives compétentes, en fonction de l'urgence du contexte et de l'ampleur des besoins.

L'auto-ciblage s'impose dans les cas de subventions générales de prix ou de tarification de certains biens et services (céréales, sucre, électricité, eau...). En effet, dans ces cas, ce sont les ménages et les individus qui décident (en fonction de leurs moyens) d'acheter le produit subventionné.

Actuellement, deux méthodologies de ciblage sont fréquemment comparées et font l'objet de débat en Afrique de l'Ouest (IRAM, 2019) : *(i) les méthodologies de ciblage des bénéficiaires chroniquement pauvres utilisées pour la mise en œuvre des registres sociaux des programmes de transfert monétaire nationaux ; (ii) les méthodologies de ciblage utilisées par les ONG dans le cadre de programmes de réponses aux chocs pour identifier les ménages souffrant d'insécurité alimentaire.*

Ces deux (02) méthodologies de ciblage combinent les mêmes étapes, à la fois géographique (définition de quotas à partir de statistiques nationales), communautaire (ciblage issu d'une décision collective locale) et statistique (enquête ménage de vérification des agences nationales de statistiques généralement). La différence entre elles, réside dans l'outil statistique final utilisé pour cibler le ménage ou l'individu :

***Les registres sociaux utilisent généralement la Proxy Mean Test (PMT)<sup>5</sup> tandis que les programmes de réponse aux chocs alimentaires utilisent la Household Economy Approach (HEA)<sup>6</sup>***

Quel que soit la démarche utilisée, il peut y avoir des erreurs d'inclusion ou d'exclusion à la fin d'un processus de ciblage. Les erreurs d'inclusion portent sur les personnes admises au bénéfice du projet ou programme alors qu'elles ne remplissent pas les conditions ; tandis que celles d'exclusion concernent les personnes non retenues dans le projet ou programme alors qu'elles remplissent les conditions. En définitif, moins un dispositif de ciblage génère des erreurs d'inclusion et d'exclusion, plus il est performant.

Dans les processus de ciblage des projets ou programmes de filets sociaux, il est d'usage de mettre en place des mécanismes pour prendre en charge les plaintes, surtout en termes d'exclusion.

---

<sup>5</sup> **Méthode PMT** : score de bien-être calculé à partir de variables facilement observables (démographie, éducation, logement...) pour limiter les difficultés de collecte et les erreurs de mesure. Cette méthode permet d'ordonner les ménages du plus pauvre au moins pauvre.

<sup>6</sup> **Méthode HEA** : profils de référence dégagés vis-à-vis des moyens d'existence des ménages (« nantis », « moyens », « pauvres » et « très pauvres »)

### III. CONTRIBUTION DES FILETS SOCIAUX A TRAVERS LA LITTERATURE EMPIRIQUE

Cette partie aborde la question de la contribution potentielle des filets sociaux selon la FAO, ainsi que les cas de réussite de projets ou programmes de filets sociaux dans des pays comparables au Mali.

Dans son ouvrage « Filets Sociaux pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest : Guide pratique pour les porteurs de projet », la FAO nous enseigne que :

- « Les programmes de filets sociaux de sécurité aident à réduire la pauvreté et les inégalités car ils permettent de redistribuer les revenus aux pauvres et aux plus vulnérables, ce qui a un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Par exemple, il a été démontré que les programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE) ont des effets positifs sur la consommation et la pauvreté » (FAO, 2016, p. 13).
- « Les programmes de filets sociaux de sécurité aident les ménages à investir dans leur avenir. Les Filets sociaux de Sécurité permettent aux ménages d'effectuer des investissements productifs dans leur avenir qui n'auraient pas été possibles sans cet apport, par exemple en éducation, en santé et dans les activités génératrices de revenus » (Ibidem).
- « Les programmes de filets sociaux de sécurité aident les ménages à gérer les risques, au moins en évitant le recours aux stratégies d'adaptation néfastes et au mieux en jouant le rôle d'une assurance permettant l'amélioration des options en matière de bien-être. Par exemple, en Éthiopie, trois bénéficiaires sur cinq du Programme de Filets de Sécurité productifs affirment qu'ils ont évité d'avoir à vendre leurs biens pour acheter de la nourriture » (Ibidem).
- « Les programmes de filets sociaux de sécurité permettent aux gouvernements d'appuyer l'efficacité et la croissance, notamment en compensation de la disparition de différentes subventions, souvent régressives » (Ibidem).

Des témoignages recueillis à la suite de la mise en œuvre de programmes de filets sociaux dans différents pays confortent cette vision de la FAO sur l'apport des filets sociaux.

#### ❖ **Cas de Consolate et de son mari, r cipients de Merankabandi au Burundi : de l'indigence   l'entrepreneuriat (ouverture d'une cafeteria)**

*« Les transferts mon taires ont permis aux enfants d'aller   l' cole et   notre famille d'avoir de quoi manger. En plus de l'argent, Merankabandi nous a beaucoup appris, surtout sur l' ducation financi re, comment faire de l' pargne et une activit  g n ratrice de revenus. Ces formations nous ont vraiment ouvert les yeux. Tu peux recevoir de l'argent mais ne rien en faire de vraiment utile parce que tu as besoin d'am liorer tes connaissances sur la mani re de g rer l'argent que tu re ois. Nous, nous avons appliqu    la lettre ce que nous avons appris. Nous avons rejoint une association d' pargne et de cr dit et nous avons  pargn . Finalement, nous avons obtenu un cr dit pour lancer la caf t ria. Nous proposons du th , des beignets et des cakes que nous produisons nous-m mes. Mon mari s'occupe des clients et je m'occupe de la production. Avec la caf t ria, nous parvenons   subvenir aux besoins de notre famille. Nous avons une maison et une terre cultivable. Nous ne sommes plus indigents ; nous sommes devenus comme les autres. »* (Cf. Banque Mondiale, UNICEF, novembre 2020).

❖ **Cas de Françoise, bénéficiaire de Merankabandi au Burundi : De l'abandon de l'école au rêve de devenir institutrice**

« Notre vie était difficile. Je n'allais plus à l'école parce que je n'avais pas de cahiers. C'était aussi le cas de mes frères et sœurs. Ma maman et ma sœur travaillaient dans les champs des voisins pour nous nourrir. Nous mangions à peine une fois par jour et toujours trop peu. Depuis que notre famille bénéficie de Merankabandi, nous sommes tous retournés à l'école avec des cahiers. Le matin, on mange avant de partir et en classe, on travaille bien. À l'école, le cours que je préfère, c'est le cours de français ; c'est le plus facile pour moi. Au retour de l'école, j'aime bien manger, surtout quand maman nous a cuisiné du riz, des choux ou des haricots mélangés à des légumes ou de la viande. Quand je serai grande, je serai institutrice et je ferai la classe aux petits enfants. » (Ibidem)

❖ **Cas de Zénabo Baguian, récipiendaire de Burkin naong sa ya au Burkina Faso : une bénéficiaire comblée**

« C'était la misère. On manquait du strict minimum pour vivre ». Ce sombre passage n'est plus qu'un lointain souvenir. Car, depuis lors, sa vie a connu une nette amélioration. « Avec l'argent perçu dans le cadre de ce projet, j'ai pu m'acheter une charrette, un âne et de petits ruminants pour démarrer une activité économique », se réjouit-elle. A entendre Mme Baguian, cet élevage lui apporte d'énormes satisfactions. « Aujourd'hui, j'arrive à assurer la scolarité de mes enfants et de faire face à certaines dépenses de la famille ». (Aïssata Laure G. Sidibé, octobre 2017)

❖ **Cas de Aminatou Sawadogo, autre bénéficiaire de Burkin naong sa ya : un habitat digne retrouvé**

« Avant, je vivais dans une maison en terre battue. Lorsqu'il pleuvait, il était quasi impossible de dormir parce que la maison était submergée d'eau. Mais grâce aux ressources reçues, j'ai pu construire une maisonnette de 14 tôles. Désormais, je ne suis plus inquiétée quand il pleut. Aussi, la grand-mère que je suis, arrive à apporter sa modeste contribution aux charges de ses petits-enfants », a-t-elle signifié. (Ibidem).

Cette perception de la FAO sur les programmes de filets sociaux qui est le résultat d'une solide expérience ainsi que ces discours provenant de bénéficiaires comblés du Burundi et du Burkina Faso, propos qui ne sont pas exhaustifs, suffisent à démontrer que lesdits programmes peuvent en effet avoir des effets et impacts très positifs. C'est ce que la présente étude cherche à vérifier dans le cas du Mali.

## **IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Ce chapitre aborde la manière dont l'étude a été réalisée, à savoir : (i) la préparation de l'étude et (ii) la mise en œuvre de l'étude. Ces 2 phases ont été conduites dans un cadre itératif et concerté entre l'équipe de consultants et l'ODHD, avec l'appui des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire des régions concernées.

Les DRDSES ont été impliquées sur la base de leur grande familiarité avec les programmes de filets sociaux mis en œuvre à travers le pays.

### **4.1 PREPARATION DE L'ETUDE**

#### **4.1.1 CADRAGE DE L'ETUDE**

Les études réalisées par l'ODHD/LCP sont d'habitude d'envergure nationale en vertu de leur objectif d'aide à la prise de décision et de permettre le plaidoyer. La présente étude n'échappe pas à cette finalité au regard de son objectif général, de ses objectifs spécifiques et de ses résultats attendus.

Cependant, dans le contexte actuel marqué par la mise en place d'un nouveau découpage administratif, il a été retenu de la réaliser sur la base de l'ancien découpage administratif, hormis la région Kidal, à savoir à : *Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao et le district de Bamako. Dans chacune desdites régions et dans le district de Bamako, le choix a été fait de retenir un cercle, deux(2) communes par cercle et un (1) village/quartier par commune.*

Dans le but d'atteindre les objectifs de l'étude, il a été convenu d'utiliser principalement la méthode qualitative de recherche d'informations. Il s'agit à cet effet de collecter des informations approfondies et diversifiées auprès des informateurs clés identifiés dans les différentes régions.

Pour des besoins de triangulations, il a aussi été retenu que l'équipe de consultants procède de manière transversale à la revue documentaire. Celle-ci a permis d'avoir également des données quantitatives sur la mise en œuvre des programmes et projets de filets sociaux à partir de données secondaires.

#### 4.1.2 POPULATION, OUTILS ET ECHANTILLONNAGE DE L'ETUDE

Pour conférer à l'étude une approche suffisamment participative et inclusive, susceptible de lui permettre d'atteindre les résultats escomptés, divers groupes cibles à interroger ont été identifiés. Il s'agit de :

- les acteurs centraux relevant des services étatiques, des partenaires techniques et financiers (bilatéraux et multilatéraux), des ONG nationales et internationales ;
- les autorités administratives et des collectivités territoriales aux différents niveaux du découpage administratif (région, cercle, commune) ;
- les leaders communautaires aux différents niveaux (communes et villages) ;
- les ONG, Associations et autres organisations de mise en œuvre ;
- les bénéficiaires directs des programmes de filets sociaux.

Pour la collecte des informations essentiellement qualitatives, la méthode du choix raisonné a été adoptée ; l'effectif pour chaque catégorie de cibles a été fixé à l'avance. Avec ces cibles, des entretiens semi-structurés ont été réalisés au moyen des guides élaborés à cet effet.

Le tableau n°1 ci-dessous présente les six (06) outils conçus et leurs cibles :

**Tableau n°1: Outils qualitatifs conçus par cible**

Intitulé de l'outil	Cibles concernées
Outil n°1 : Guide d'entretien semi-structuré avec les acteurs centraux et les PTF	21 : CSA, SAP, OPAM, OMA, DNPSES, DNDS, CCN, Jigisemejiri, CNCS, DNPF, DNPEF, DGPC, DGB, ODHD/LCP, CT/CSLP, UNICEF, PAM, FAO, CICR, Cash Working Group, ECHO.
Outil n°2 : Guide d'entretien semi structuré avec les autorités administratives, autorités des collectivités territoriales et organes régionaux, locaux et communaux de coordination de la sécurité alimentaire	Niveau région (09) : 1 Gouvernorat, 1 Conseil régional, 5services techniques, 1 syndicat, 1 société civile Niveau cercle (11) : 1 Préfet, 1 Conseil de cercle, 6 services techniques, 2 société civile, 1 syndicat Niveau commune (07) : 1 Sous-préfet, 2 Maires, 2 services techniques, 2 société civile
Outil n°3 : Guide d'entretien individuel et de Focus Groupe de discussion avec les leaders communautaires	10 : membres Conseil/comité communaux 10 : membres Conseil/comité villageois
Outil n°4 : Guide d'entretien semi-structuré avec les ONG/associations partenaires	3 : ONG, Association ou agence de paiement
Outil n°5 : Guide d'entretien semi-structuré avec les bénéficiaires directs	15 : bénéficiaires directs, hommes, femmes, handicapés, tout type de prestation
Outil n°6 : Guide de focus groups de discussions avec des bénéficiaires directs	10 : bénéficiaires directs, hommes, femmes, handicapés, tout type de prestation

L'intégralité de ces outils se trouve en annexe du présent rapport.

Le choix des 8 cercles, 16 communes et 16 villages à inclure dans le champ de l'enquête était basé sur le seul critère de la mise en œuvre actuelle ou passée de programmes ou projets de filets sociaux dans lesdites localités.

Quant au nombre de personnes à interroger par outil, il a été guidé par le choix raisonné. Sur cette base, l'ensemble de l'échantillon de l'étude comportait 742 cibles conformément au tableau ci-après :

**Tableau n°2 : Echantillonnage de base de l'étude**

Type d'entretien	Nombre de cibles par région								Total
	Kayes	Kkro	Sik	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Bko	
Outil1 Acteurs centraux PTF	0	0	0	0	0	0	0	21	21
Outil2 AA et CT-région	9	9	9	9	9	10	8	9	72
Outil2 AA et CT -cercle	11	11	11	11	11	11	11	12	89
Outil2 AA et CT -commune1	4	4	4	4	4	4	4	4	32
Outil2 AA et CT -commune2	3	3	3	3	3	3	3	3	24
Outil3 Lead Com -comité communal1	5	5	5	5	5	5	5	5	40
Outil3 Lead Com -comité communal2	5	5	5	5	5	5	5	5	40
Outil3 Lead Com -comité -FGD (CV et CoV)	10	10	10	10	10	10	10	10	80
Outil4 ONG-Associations de mise en œuvre	3	3	3	3	3	3	3	3	24
Outil5 Entretien BENEf-Dir village 1	15	15	15	15	15	15	15	15	120
Outil5 Entretien BENEf-Dir village 2	15	15	15	15	15	15	15	15	120
Outil6 Focus BENEf-Dir	10	10	10	10	10	10	10	10	80
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>112</b>	<b>742</b>

Légende : AA=Autorité Administrative ; CT=Collectivité Territoriale ; Lead Com=Leader communautaire ; BENEf-Dir= Bénéficiaire Direct

#### 4.1.3 CONSTITUTION DE LA BASE DOCUMENTAIRE

En rapport avec la thématique de l'étude, plusieurs ressources documentaires ont été exploitées. Il s'agit de :

- textes législatifs et réglementaires sur les départements ministériels, les services techniques et leurs missions et attributions ;
- textes législatifs et réglementaires sur les dispositifs de coordination ;
- documents techniques sur les questions de pauvreté, vulnérabilité et résilience ;
- documents de politiques, stratégiques et de plans d'actions ;
- documents de programmes et projets de filets sociaux ;
- rapports d'évaluation de programmes et projets de filets sociaux ;
- articles différents sur le lancement ou la restitution des résultats de programmes ou projets de filets sociaux.

La liste exhaustive des documents exploités se trouve dans la bibliographie et des liens hypertextes sont parfois faits pour renvoyer le lecteur aux articles consultés sur Internet.

#### 4.1.4 RECRUTEMENT DU PERSONNEL ET CHOIX DES LOCALITES

Cette étape a été facilitée par les DRDSES et les SLDSES concernés par l'étude.

Pour mener à bien la collecte des données sur le terrain, l'équipe de consultants a retenu 8 superviseurs et 26 enquêteurs, tous identifiés et proposés par les DRDSES. Leur répartition est la suivante :

- 1) Pour les régions de Kayes à Gao : 3 enquêteurs et 1 superviseur par région,
- 2) Par rapport à Bamako : 5 enquêteurs et 1 superviseur.

La représentativité des femmes dans les équipes d'enquête était la suivante :

- 1) Superviseur : 1 femme sur 8, soit 12,5 % ;
- 2) Enquêteurs : 7 femmes sur 26, soit 26,9%.

Sur la proposition des DRDSES avec l'appui des superviseurs et des enquêteurs, les localités suivantes ont été retenues par région :

**Tableau n°3 : Localités retenues dans le cadre de l'étude**

Régions	Cercles	Communes	Villages/quartiers
<b>Kayes</b>	1. Kayes	1. Karakoro	1. Haïté
		2. Sahel	2. Tafara
<b>Koulikoro</b>	2. Kolokani	1. Guihoyo	1. Tarakegné
		2. Tioribougou	2. Donsombougou
<b>Sikasso</b>	3. Kadiolo	1. Diou	1. Vata
		2. Dioumaténé	2. Cissigué
<b>Ségou</b>	4. Barouéli	1. Boidié	1. Soungola
		2. Somo	2. Somo Wèrè 1
<b>Mopti</b>	5. Bankass	1. Bankass	1. Sokoura
		2. Dimbal Habbé	2. Logo
<b>Tombouctou</b>	6. Gourma Rharous	1. Hamzakoma	1. Emnefad 1
		2. Serere	2. Mamadou Koïra
<b>Gao</b>	7. Gao	1. Gounzoureye	1. Kadji
		2. Soni Ali Ber	2. Berra
<b>District de Bamako</b>	8. Bamako	1. Commune III	1. Darsalam
		2. Commune IV	2. Kalabambougou
<b>8 Régions ou assimilés</b>	<b>8 Cercles ou assimilés</b>	<b>16 communes</b>	<b>16 villages/quartiers</b>

## 4.2 MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE

### 4.2.1 EXPLOITATION DU FOND DOCUMENTAIRE

Le fond documentaire constitué a permis d'avoir des informations sur les missions et attributions de quatre (04) départements ministériels ou **d'action** (MSDS, MDR, MEN et CSA) et de deux (02) de soutien (MEF, MATD) dans les questions de protection sociale en général et de sécurité alimentaire et nutritionnelle en particulier.

Il a permis également de connaître les orientations et objectifs des différentes politiques concourant à l'accès à la protection sociale et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali ainsi que les différents dispositifs de coordination existants. En outre, des informations ont été obtenues sur les caractéristiques et les résultats atteints par une dizaine de programmes et projets de filets sociaux exécutés ou en cours de mise en œuvre au Mali depuis le début des années 2000.

L'ensemble de ces informations sont détaillées dans le corps du rapport.

### 4.2.2 FORMATION DES EQUIPES DE COLLECTE

Une formation des équipes a été organisée le mardi 7 mars 2023. Elle a été faite virtuellement à travers Google Meet. En plus de l'équipe de consultants, elle a regroupé les superviseurs, enquêteurs, Directeurs Régionaux et certains Chefs de Division des DRDSES. Les points ci-après ont été abordés : *(i) les objectifs et résultats attendus de l'étude ; (ii) la méthodologie ; (iii) les outils de l'étude et leur mode d'administration ; (iv) les cibles de l'étude ; (v) le fichier Excel de transcription des réponses ; (vi) le planning de l'étude ; (vii) les conditionnalités de l'étude.*

Après chaque présentation, des questions de clarification et réponses ont suivi en vue d'harmoniser les compréhensions.

### 4.2.3 COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

La collecte d'information à travers l'administration des outils a démarré le 8 mars pour certaines équipes, et le 9 mars pour d'autres. Prévue pour un maximum de deux semaines ouvrées, elle est, dans la majorité des cas, allée au-delà pour diverses raisons dont principalement l'indisponibilité des enquêtés.

Les entretiens individuels semi-structurés et les focus groups de discussion ont fait l'objet d'enregistrement audio par les équipes d'enquêteurs sauf en cas de force majeure. Le nombre de participants maximum pour les focus groups de discussion était de 10 personnes. Ce nombre n'a été dépassé que dans un seul cas à Koulikoro, avec 17 participants.

En raison de contraintes objectives, notamment l'insuffisance de temps ou le refus de l'enregistrement par un enquêté, comme suggéré pendant la formation par l'équipe de consultants, les équipes d'enquêteurs ont prélevé des verbatims par écrit en fonction de leur importance.

**Tableau n°4 : Nombre d'entretien individuel et de focus group réalisé par région**

Type d'entretien	Nombre de cibles par région								Total
	Kayes	Kkro	Sik.	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Bko	
Outil1 Acteurs centraux PTF	0	0	0	0	0	0	0	14	14
Outil2 AA et CT-région	9	9	9	9	9	10	8	9	72
Outil2 AA et CT -cercle	9	9	11	11	11	11	11	9	82
Outil2 AA et CT -commune1	9	7	7	9	7	6	5	6	56
Outil2 AA et CT -commune2	0	0	0	0	0	4	0	0	4
Outil3 Lead Com -comité communal1	8	6	10	9	10	10	10	5	68
Outil3 Lead Com -comité communal2	0	0	0	0	0	10	0	0	10
Outil3 Lead Com -comité -FGD (CV et CoV)	10	17	10	10	10	10	10	10	87
Outil4 ONG-Associations de mise en œuvre	3	1	1	2	3	3	4	2	19
Outil5 Entretien BENF-DIR village 1	15	14	15	15	15	15	15	12	116
Outil5 Entretien BENF-DIR village 2	15	11	15	15	0	15	15	18	104
Outil6 Focus BENF-DIR	10	11	10	10	10	8	10	10	79
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>90</b>	<b>75</b>	<b>102</b>	<b>88</b>	<b>95</b>	<b>711</b>

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, les équipes de terrain ont alors réalisé **711 entretiens individuels semi-structurés** ainsi que de focus group de discussion pour l'ensemble des régions et le district de Bamako. Le plus grand nombre d'entretien a été fait dans la région de Tombouctou avec 102 cibles atteintes et le plus faible dans celle de Koulikoro avec 85 cibles atteintes. Spécifiquement à Bamako, sur 21 cibles retenues au départ au niveau central, seules 14 ont été atteintes.

### 4.2.4 SUPERVISION NATIONALE

Pendant que la collecte se déroulait, une supervision a eu lieu à partir du 14 mars pour se faire une idée plus concrète de l'état d'avancement du processus, prendre connaissance des difficultés rencontrées et apporter un appui au personnel de l'enquête. Elle a été organisée de la manière suivante :

- 1) Une équipe composée de deux (02) consultants s'est rendue à Koulikoro, Kolokani et dans le district de Bamako du 14 au 17 mars 2023 ;
- 2) Une seconde équipe composée d'un consultant et d'un cadre de l'ODHD/LCP a fait le déplacement sur Ségou, Barouéli, Sikasso et Kadiolo.

Le choix des localités retenues dans le champ de la supervision s'est opéré sur la base du niveau de sécurité et de la proximité. L'équipe de consultants a profité de cette occasion pour s'entretenir avec les Gouverneurs, DRDSES, Présidents de Conseils Régionaux, Préfets, Chefs SLDSES et Présidents de Conseils de Cercle.

## **4.2.5 RAPPORTAGE DE L'ETUDE**

Le rapportage de l'étude s'est réalisé à travers les étapes principales suivantes :

- Le traitement et l'analyse des données obtenues suite à l'exploitation des documents et des fichiers Excel dans lesquels les réponses des entretiens avaient été transcrites ;
- La rédaction et la transmission du rapport provisoire à l'ODHD/LCP ;
- La restitution du rapport provisoire devant le Comité Scientifique de l'ODHD/LCP ;
- La prise en compte des observations des membres du Comité Scientifique ;
- La transmission à l'ODHD/LCP du rapport final.

## **4.3 FACTEURS FAVORISANTS ET DIFFICULTES**

### **4.3.1 FACTEURS FAVORISANTS**

La réalisation de l'étude a été favorisée par les éléments ci-après :

- L'implication et la collaboration des DRDSES a permis d'identifier avec célérité et efficacité les localités retenues pour les enquêtes ainsi que les superviseurs et enquêteurs capables d'administrer les outils dans les conditions exigées par l'équipe de consultant.
- L'inclusion de différents types d'acteurs dans la liste des cibles à rencontrer a permis de diversifier les points de vue quant à l'appréciation des filets sociaux.
- L'accompagnement de l'ODHD/LCP a permis de faciliter les contacts à bien des égards, surtout dans le district de Bamako.
- La supervision de la collecte des données par l'équipe de consultants a permis de rencontrer les divers acteurs ciblés. Des conseils d'ordre pratiques ont été prodigués aux équipes d'enquête pour l'administration correcte des outils ainsi que la saisie des données.

### **4.3.2 DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APPORTEES**

Il sied de préciser quelques difficultés rencontrées. Il s'agit entre autres de :

- la difficulté pour la majorité des cibles interrogées de se souvenir des programmes de filets sociaux exécutés depuis un certain nombre d'années ;
- le refus de l'enregistrement des entretiens par certains enquêtés ;
- la réticence de certaines structures à prendre part à l'enquête pour diverses raisons ;
- la difficulté voire l'impossibilité de retrouver certaines ONG/associations de mise en œuvre de certaines activités dans les différentes régions ;
- l'indisponibilité des agents des services techniques surtout dans le district de Bamako.
- la fréquence des coupures d'électricité pendant la durée de l'enquête, singulièrement à Kolokani dans la région de Koulikoro et à Gao, ce qui a ralenti le rythme de la saisie des données par les équipes de collecte.

Face aux difficultés évoquées ci-dessus les solutions suivantes ont été apportées :

- Les superviseurs/enquêteurs ont souvent accordé plus de temps aux enquêtés afin de collecter le maximum d'informations utiles ;
- Face au refus de certains participants à l'étude d'être enregistrés, les superviseurs/enquêteurs ont procédé à la prise de notes en prélevant des verbatims essentiels ;
- Face à l'indisponibilité de certains acteurs, plusieurs passages ont été faits afin de s'adapter à la disponibilité de ceux-ci ;
- Quant à la coupure d'électricité, plus de temps a été accordé aux superviseurs/enquêteurs en vue de transcrire les fichiers audio des entretiens individuels semi-structurés et des focus groups de discussion.

#### 4.4 LIMITES DE L'ETUDE

Les principales limites de l'étude sont :

- Au plan qualitatif, les informations fournies par les répondants aux différents outils évoquent des effets pour lesquels on ne peut faire la moindre distinction entre les interventions qui ont engendré ces effets. En effet, le contexte est marqué par la mise en œuvre simultanée de plusieurs interventions ayant chacune une influence sur la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Par ailleurs, les opinions exprimées au moment de l'enquête font souvent référence à une période plus ou moins reculée.
- Au plan quantitatif, les informations fournies dans l'étude sont issues de la mise en œuvre de projets ou programmes dont les méthodes, les zones couvertes, les temps d'intervention et les procédés de suivi-évaluation sont différents et ne permettent, ni des comparaisons, ni des agrégations pour une analyse d'ensemble de l'impact des filets sociaux.

### V. ANALYSE DU DISPOSITIF NATIONAL DE FILETS SOCIAUX

#### 5.1 CADRE INSTITUTIONNEL

Les filets sociaux et la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont des questions centrales de protection sociale des populations pauvres et démunies.

Au Mali, la base de la volonté politique d'aller à une protection sociale de tous les citoyens est donnée par les dispositions de l'article 17 de la Constitution du 25 février 1992 qui stipule : « *L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus* ».

De ce fait, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres et vulnérables revêt une importance capitale dans le cadre général des interventions de l'Etat ainsi que dans différents cadres sectoriels.

Le Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) est le cadre de référence de l'ensemble des politiques et stratégies nationales sectorielles du Mali. Sa 2<sup>ème</sup> génération couvrant la période 2019-2023 a pour objectif général : « *Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030* ».

La question de la protection sociale dans sa généralité et celles de la prévention de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale en particulier sont prises en compte dans le CREDD 2019-2023 ainsi qu'il suit :

#### Encadré n°1 : Déclinaison de la protection sociale dans le CREDD

**Vision :**

« Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes ».

**Objectif Général :**

« Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 »

**Axe stratégique 5 : Développement du capital humain**

**Objectif global 5.7. :** Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale

**OS 5.7.1 :** Étendre la protection sociale à tous

Source : CREDD 2019-2023

De nos jours, les départements ministériels ou assimilés jouant un rôle dans le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont :

- 1) **Les départements d'intervention ou d'actions** : (i) le Ministère de la Santé et du Développement Social (MSDS) ; (ii) le Ministère du Développement Rural (MDR) ; (iii) le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) ; (iv) le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).
- 2) **Les départements de soutien** : (i) le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ; (ii) le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

L'ensemble de ces ministères interviennent sur le territoire national à travers leurs structures déconcentrées aux différents niveaux du découpage administratif, selon les cas.

### 5.1.1 DEPARTEMENTS D'ACTION

#### 5.1.1.1 MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Ce département assure la tutelle et la coordination de l'ensemble des questions de protection sociale, d'action humanitaire et solidarité au Mali.

Les attributions spécifiques du MSDS en matière de protection sociale sont les suivantes selon le décret N°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement : (i) la mise en place de systèmes de protection et de sécurité sociale et le suivi de la gestion des régimes y afférents ; (ii) le développement et l'organisation de la solidarité nationale et de la lutte contre la pauvreté ; (iii) le développement des coopératives et des mutuelles et la promotion de l'action communautaire ; (iv) la définition et la mise en œuvre de programmes d'insertion économique et professionnelle des personnes défavorisées ou victimes de mesures économiques spécifiques ; (v) la protection et la promotion des handicapés ; (vi) la coordination de l'organisation du retour des Maliens réfugiés à l'extérieur et de leur réinsertion socio-économique ; (vii) la coordination de la mobilisation et de l'utilisation des aides alimentaires destinées aux populations victimes de crise ; (viii) la coordination des actions humanitaires dans les situations de crise ; (ix) la prise en charge des victimes civiles d'acte terroriste.

Il intervient à travers les services techniques centraux suivants : (i) la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES) ; (ii) la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) ; (iii) la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique.

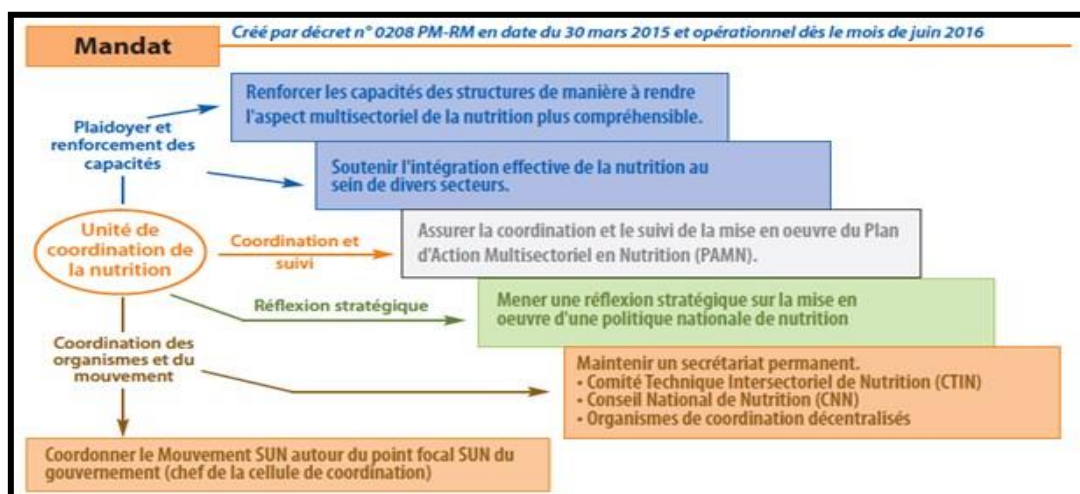
Dans la prolongation des attributions du Ministère, les missions des services techniques centraux sont les suivantes :

- *La DNPSES, selon l'ordonnance N° 2016-002/P-RM du 15 février 2016 a pour mission « d'élaborer les éléments de la Politique Nationale de Protection Sociale et d'Économie Solidaire et de veiller à en assurer sa mise en œuvre ».*  
*A ce titre, elle est chargée entre autres « d'élaborer les projets, programmes et/ou plan d'action pour l'extension des régimes de prévoyance sociale, de sécurité alimentaire, de sécurité sociale, d'assurance maladie et des mécanismes de filets sociaux ».*
- *La DNDS a pour mission d'élaborer la politique nationale en matière d'amélioration des conditions de vie des populations, de concrétisation du principe de solidarité nationale, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'aide, de secours, de protection et de promotion des handicapés, des personnes âgées et des groupes défavorisés de façon générale.*

- *L'attribution spécifique de la DGSHP en la matière est de concevoir et d'élaborer les stratégies en matière, entre autres, de nutrition.*

Au niveau national, le MSDS dispose également d'une Cellule de Coordination de la Nutrition dont les tâches sont esquissées dans le schéma n°1 ci-dessous.

**Figure n°1 :** Mandat de la Cellule de Coordination de la Nutrition au Mali



**Source :** <https://www.enonline.net/nex/11/coordonnerlanutritionaumali#:~:text=La%20Cellule%20de%20coordination%20supervise,activit%C3%A9s%20li%C3%A9es%20%C3%A0%20la%20nutrition.>

### 5.1.1.2 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le secteur de l'Agriculture est géré de nos jours par un département unique dénommé Ministère du Développement Rural, adulé d'un ministère délégué chargé de l'élevage et de la pêche.

Le Ministre du Développement Rural prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Dans la matérialisation de cette mission, deux (2) tâches essentielles ont un lien particulier avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il s'agit de : (i) *l'accroissement de la production et de la productivité agricoles en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires* ; (ii) *l'accroissement de la production et de la productivité pastorale et aquacole en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires*. En effet la disponibilité est l'une des conditions essentielles de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le MDR s'appuie sur des services techniques centraux qui ont leurs démembrements aux niveaux des régions et des cercles. Il s'agit de : (i) la Direction Nationale de l'Agriculture ; (ii) la Direction Nationale des Productions Industrielles et Animales ; (iii) la Direction Nationale des Services Vétérinaires ; (iv) la Direction Nationale de la Pêche.

Par ailleurs, plusieurs offices, programmes et projets sont sous la tutelle du département et contribuent à la disponibilité alimentaire au Mali.

Le rôle prépondérant joué par le MDR en matière de sécurité alimentaire fait qu'il lui a été confié la coordination des priorités résilience pays du Mali, élaborés dans un cadre multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel (AGIR) et adopté, en novembre 2016, en Conseil des Ministres.

## Encadré n°2 : Objectif stratégique et impacts des PRP-AGIR Mali 2015-2035

**Vision** : Faim Zéro

**Objectif stratégique** : Réduire structurellement, de manière durable et définitive la vulnérabilité alimentaire au Mali

**Nombre de priorités pays** : 21 priorités, articulées autour des 4 piliers AGIR

**Impacts globaux attendus** :

- ✓ Variation positive de l'indice global de résilience des ménages et communautés vulnérables ;
- ✓ Part de la population située en dessous du seuil de pauvreté inférieure à 25% ;
- ✓ Prévalences de la malnutrition chronique globale et de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieures respectivement à 20% et à 5% ;
- ✓ Gouvernance IAN proactive, efficace et efficiente.

Source : Extrait du document PRP-AGIR par l'équipe de consultants

### 5.1.1.3 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Selon le décret N°2021-0474/PT-RM DU 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le ministre de l'Education nationale « prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Education préscolaire et spéciale, de l'Education non formelle, de l'Enseignement fondamental, de l'Enseignement secondaire général, technique ou professionnel ». Ce libellé ne fait pas ressortir de manière explicite le rôle joué par ce département dans la protection sociale.

Toutefois, il est dit qu'à partir de cette attribution, le ministre a l'initiative de plusieurs actions dont : « **la réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous** ». C'est à cette action que l'on peut relier toutes les initiatives prises par ce département en matière de cantines scolaires.

En effet, sans les cantines scolaires beaucoup d'enfants et d'adolescents, surtout du milieu rural, ne seraient pas à mesure de fréquenter une école et de s'y maintenir durablement. Dans ce domaine, la structure technique responsable du ministère est le Centre National des Cantines Scolaires (CNCS) dont les interventions se font de nos jours sur la base de la loi n°2019-013 du 03 juillet 2019 fixant le régime de l'alimentation scolaire, qui stipule à son article 2 :

« **L'alimentation scolaire doit contribuer à l'égalité de chance et au bien-être des enfants** ». Cette loi constitue le cadre de référence pour toutes les interventions en matière de cantines scolaires au Mali. Elle garantit particulièrement la prise en charge de l'alimentation des élèves de façon pérenne pour que la faim ne soit plus un obstacle à l'épanouissement, à l'accès et au maintien des élèves à l'école ».

Quant à l'arrêté interministériel n°2019-3326 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, fixant les modalités de gestion des cantines scolaires, il stipule à son article 2 :

« *Les cantines scolaires sont destinées aux écoles fondamentales publiques et communautaires pour améliorer l'accès et le maintien à l'école des enfants, notamment des filles vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et des enfants vulnérables scolarisés* ».

### 5.1.1.4 COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Institué auprès du Président de la République par le décret n°04-150/ P-RM du 18 mai 2004, le CSA a pour mission de : « **élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale malienne en matière de sécurité alimentaire** ».

Il est dirigé par un Commissaire ayant rang de Ministre.

Les interventions du CSA s'appuient sur un cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire fixé par le décret n°2017-0260/P-RM du 13 mars 2017.

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire est constitué de l'ensemble du dispositif organisationnel et financier dénommé « Dispositif National de Sécurité

Alimentaire », qui a pour objectif principal de réaliser la coordination entre les acteurs et d'assurer la cohérence des actions dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le CSA s'appuie sur trois (3) services spécialisés pour exécuter sa mission :

### **1) Le Système d'Alerte Précoce (SAP) :**

Le SAP est un système de collecte permanente d'informations sur la situation alimentaire. Sa mission consiste essentiellement à fournir à l'ensemble du système de sécurité alimentaire du pays les informations nécessaires à une affectation optimale du stock national de sécurité dans le cadre d'opérations d'aides alimentaires ciblées ou à une utilisation efficiente des fonds de sécurité alimentaire dans des actions d'atténuation d'insécurité alimentaire.

### **2) L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)**

L'OMA a pour mission de collecter, de traiter et de diffuser des informations statistiques, réglementaires et autres sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole.

### **3) L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)**

L'OPAM assure, entre autres, la gestion du Stock National de Sécurité Alimentaire (SNS), la mise en œuvre des recommandations du SAP et la gestion des aires alimentaires.

## **5.1.2 DEPARTEMENTS DE SOUTIEN**

Les 2 départements de soutien identifiés apportent un appui au dispositif national de filets sociaux ainsi qu'il suit :

- L'appui du MATD se fait à travers : (i) la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives ; (ii) la participation à l'organisation des opérations de retour des Maliens réfugiés dans les pays voisins ; (iii) la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat.
- L'appui du MEF se fait à travers : (i) la préparation et l'exécution des lois de finances, du Budget d'Etat et des plans de trésorerie ; (ii) l'élaboration et l'application de la fiscalité et de la réglementation douanière ; (iii) la centralisation, l'étude et la mise en forme des programmes et projets d'investissement proposés par les départements ministériels ; (iv) l'appui à la mobilisation des financements relatifs aux programmes et projets retenus auprès des partenaires au développement et le suivi de leur mise en œuvre, en liaison avec les ministres concernés et le ministre chargé de la Coopération internationale ; (v) la participation à l'évaluation des programmes et projets inscrits dans le programme d'investissement de l'Etat et bénéficiant du concours de fonds d'origine extérieure.

## **5.2 POLITIQUES ET PROGRAMMES**

Les départements ministériels et services techniques évoqués plus haut interviennent à travers des documents de politiques et des plans d'actions.

### **5.2.1 POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (PNPS)**

La Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale, adoptée en 2002, a été remplacée par la PNPS et son plan d'actions 2016-2018, adoptés par le décret n°2016-0836/P-RM du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Cette nouvelle politique a deux objectifs généraux :

- construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux pour tous les citoyens en général et pour les couches défavorisées en particulier ;

- développer les mécanismes de prévention et de gestion des calamités, des sinistres, catastrophes et autres crises humanitaires.

L'objectif spécifique qu'elle dédie à la question des filets sociaux de sécurité est :

*« Réduire la pauvreté parmi les populations les plus démunies et améliorer leur accès aux services sociaux de base de façon durable ».*

Cette politique exécute actuellement son quatrième plan d'actions dénommé « Plan d'Actions 2021-2025 de la Politique Nationale de Protection Sociale ».

Le résultat stratégique (RS) n°2 dudit plan est intitulé : *« La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable ».*

Trois (03) effets de ce RS en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les filets sociaux de sécurité sont les suivants :

- **Effet 2.1** : *« Les enfants et familles très pauvres ont un accès durable et équitable à un revenu minimum, à travers des programmes de filets sociaux, pour assurer l'accès à l'alimentation, à l'éducation, et à tout autre bien et services sociaux de base, y compris en cas de choc ».*
- **Effet 2.2** : *« Un système national efficace et cohérent régit les interventions de filets sociaux au Mali ».*
- **Effet 2.3** : *« Le système de protection sociale garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle équitablement à toutes les populations démunies ».*

### **5.2.2 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA)**

La PDA évoque sept (07) objectifs généraux dont trois (03) ont un lien avec la pauvreté, la vulnérabilité et/ou la sécurité alimentaire. Il s'agit de : (i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; (ii) la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; (iii) la réduction de la pauvreté rurale.

Plusieurs objectifs spécifiques suivants concourent à l'atteinte de ces objectifs généraux : (i) la création d'emplois et la réduction de l'exode rural ; (ii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural ; (iii) l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles ; (iv) l'amélioration des revenus des producteurs ; (v) la protection sociale des exploitants et du personnel agricoles.

La PDA se met en œuvre également à travers huit (08) Orientations Stratégiques (OS) dont la première est : *« Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des populations du Mali et contribuer à celle de la sous-région ».*

Cette mise en œuvre se fait à travers le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) portant sur un horizon temporel de dix (10) ans (2015-2024), qui est structuré en cinq (05) programmes dont l'un est dédié à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'objectif de ce programme est de satisfaire l'OS1 de la PDA à travers la mise en œuvre de trois (03) actions : (i) *évaluation de la politique et des stratégies de coordination du système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle* ; (ii) *prévention et gestion des crises alimentaires* ; (iii) *renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles*.

### **5.2.3 POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PoINSAN)**

La PoINSAN a été adoptée en 2019 avec la vision suivante : *« D'ici 2030, l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de*

*qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles ».*

Elle s'est fixée comme objectif général : « *Assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans le cadre de la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030* ».

La PolNSAN est structuré ainsi qu'il ressort de l'encadré n°3 ci-dessous :

### **Encadré n°3 : Axes stratégiques de la PolNSAN**

<p><b>AS1</b> : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations.</p> <p><b>AS2</b> : Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p><b>AS3</b> : Contribuer à prévenir et à réduire la malnutrition sous toutes ses formes.</p> <p><b>AS4</b> : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>
--

**Source** : Document PolNSAN

L'atteinte de l'objectif global de cette politique est envisagée par le biais des objectifs spécifiques ci-après : *(i) augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires pour répondre à la demande alimentaire des populations maliennes ; (ii) renforcer les capacités de prévention des chocs et des crises, de réduction-atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables et de relèvement.*

La PolNSAN est mise en œuvre à travers un plan d'action décennal portant sur la période 2019-2028 avec des séquences trisannuelles. Ledit plan d'actions est structuré autour des quatre (04) Axes Stratégiques de la politique, ci-dessus évoqués.

## **5.2.4 POLITIQUE NATIONALE DE NUTRITION**

En 2013, le Ministère en charge de la Santé a élaboré et fait adopter une politique nationale de nutrition dont la vision est de : « *assurer le droit à une nutrition adéquate à la population malienne toute entière en vue de satisfaire son bien-être et garantir un développement national durable* ».

Les objectifs de ladite politique sont énoncés dans l'encadré n°4 ci-dessous :

### **Encadré n°4 : Objectifs de la PNN**

<p><b>1. Objectif général</b> : Contribuer à assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.</p> <p><b>2. Objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réduire de moitié la prévalence de la malnutrition aigue chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire ;</li><li>➤ Réduire de deux tiers la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire (6 à 14 ans) ;</li><li>➤ Éliminer durablement les troubles liés aux carences en micronutriments (iode, fer, zinc et vitamine A) ;</li><li>➤ Réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 5 ans, d'âge scolaire et les femmes en âge de procréer ;</li><li>➤ Améliorer la prise en charge nutritionnelle de la grossesse et du post-partum ;</li><li>➤ Améliorer la prise en charge des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition ;</li><li>➤ Assurer un accès durable à une alimentation adéquate pour toute la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les groupes à risque (personnes vivant avec le VIH/SIDA, la tuberculose et les personnes âgées etc.)</li></ul>
---

**Source** : Document de la PNN

La PNN se met en œuvre à travers le Plan d'Actions Multisectoriel de Nutrition (PAMN) dont la génération 2021-2025 est en cours d'exécution. Les objectifs quantitatifs dudit plan sont, d'ici la fin de l'année 2025, les suivants: (i) réduire de 40 % le nombre d'enfants de moins de

5 ans souffrant d'un retard de croissance ; (ii) réduire de 50 % de l'anémie chez les femmes en âge de procréer ; (iii) réduire de 30 % les faibles poids à la naissance ; (iv) s'assurer qu'aucune augmentation de la surcharge pondérale ne se produise chez les enfants de moins de 5 ans ; (v) augmenter les taux d'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois jusqu'à au moins 50 % ; (vi) réduire et contenir l'émaciation infantile à moins de 5 %.

### 5.2.5 POLITIQUE NATIONALE D'ALIMENTATION SCOLAIRE

La politique Nationale de l'Alimentation Scolaire a été conçue en 2009. Elle s'est fixée comme finalité : « Assurer la prise en charge de l'alimentation scolaire de façon pérenne afin que la faim ne soit pas un obstacle à l'accès, au maintien à l'école et au développement de l'élève ».

L'atteinte de cette finalité est envisagée ainsi qu'il suit :

#### Encadré n°5 : Objectifs de la PNAS

##### 3. Objectifs généraux :

- Créer un cadre d'orientation qui harmonisera toutes les interventions et approches en matière d'alimentation scolaire ;
- Contribuer à l'atteinte des OMD à savoir « assurer l'éducation primaire pour tous » (objectif 2) ;
- Contribuer au développement local du lieu d'implantation de la cantine.

##### 4. Objectifs spécifiques :

- améliorer l'accès et le maintien à l'école des enfants notamment des filles, des enfants vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et de ceux vulnérables scolarisés ;
- améliorer les performances scolaires des élèves ;
- créer un cadre institutionnel propice à la promotion de l'alimentation scolaire ;
- améliorer l'état nutritionnel d'hygiène et de santé des élèves ;
- renforcer les capacités des acteurs pour une cantine durable ;
- contribuer à la création d'emplois.

Source : Document de la PNAS

Cette politique est mise en œuvre à travers des plans d'actions annuels conçus et exécutés conformément à la loi portant régime d'alimentation scolaire et à l'arrêté interministériel fixant les modalités de gestion des cantines scolaires.

### 5.3 DISPOSITIFS DE COORDINATION

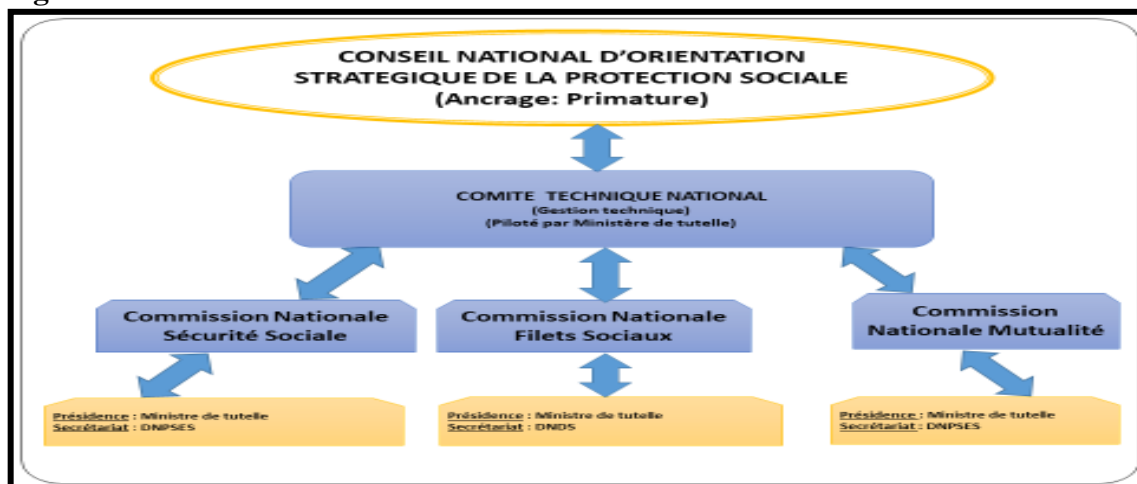
La mise en œuvre des politiques et programmes ci-dessus se fait en s'appuyant sur les dispositifs dédiés de coordination ci-dessous.

#### 5.3.1 CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE (CNOS-PS)

Le CNOS-PS est créé par le décret n°2016-0677/P-RM du 05 septembre 2016. Il est le cadre de concertation et d'orientation en matière de protection sociale et trouve son ancrage auprès du Premier Ministre. Ainsi qu'il apparaît dans le schéma n°2 ci-dessous, le CNOS-PS se décompose en un Comité Technique National et trois Commissions Nationales : (i) Commission Nationale Sécurité Sociale ; (ii) Commission Nationale Filets Sociaux ; (iii) Commission Nationale Mutualité.

L'ensemble des Ministères cités au niveau du cadre institutionnel ainsi que le Commissaire à la Sécurité Alimentaire sont membres du CNOS-PS. En fonction de leurs missions, des services techniques nationaux, des partenaires techniques et financiers ainsi que des partenaires sociaux et des membres de la société civile sont représentés dans le Comité Technique National et dans les Commissions Nationales.

**Figure n°2 : Structure du CNOS de la Protection Sociale**



Source : Présentation de la DNPSES à la Formation sur la protection sociale organisée par la FAO

Aux niveaux des régions, cercles et communes, le CNOS-PS a fait le choix de s'appuyer sur les Comités d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement, mis en place par le décret n°08-095/P-RM du 21 Février 2008, sous la tutelle du Ministère en charge de l'Administration Territoriale.

### 5.3.2 CONSEIL SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE (CSAgri)

Le dispositif de coordination du secteur agricole est institué par les articles 189 à 191 de la Loi d'Orientation Agricole et organisé par le décret n° 07-066/P-RM du 23 Février 2007 ainsi qu'il suit : (i) **au niveau national** : le Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSAgri) présidé par le Président de la République et le Conseil Exécutif National de l'Agriculture (CENA) présidé par le Premier Ministre ; (ii) **au niveau régional** : le Conseil Exécutif Régional de l'Agriculture (CERA) présidé par le Gouverneur de la région.

Dans l'organisation de CSAgri, aucune allusion n'est faite aux niveaux cercle et commune.

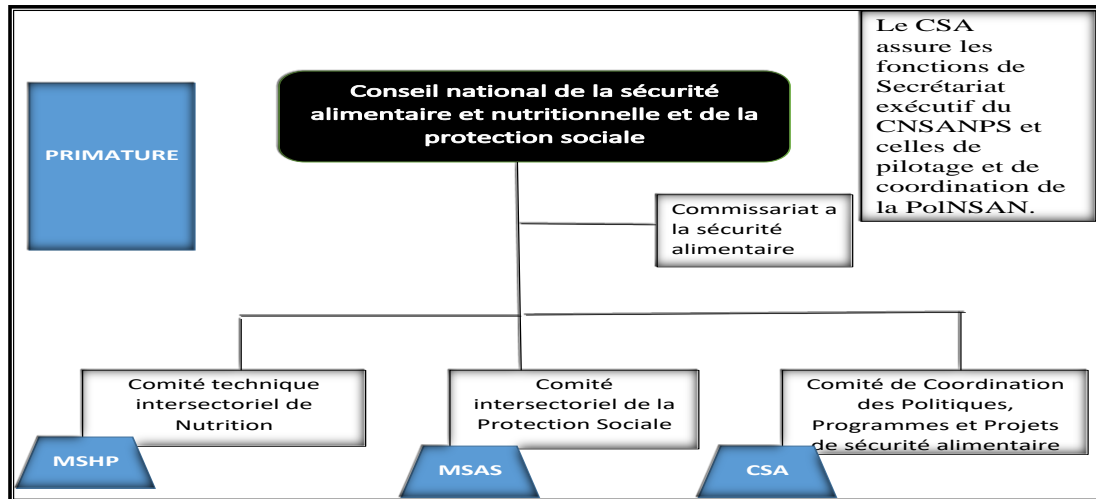
L'ensemble des Ministres évoqués dans l'analyse institutionnelle sont aussi membres du CSAgri. Cependant, le Ministre en charge de la protection sociale et le Commissaire à la Sécurité Alimentaire ne sont pas représentés dans le CENA. De même, la Direction Régionale en charge de la protection sociale est omise dans la liste des membres du CERA.

### 5.3.3 CONSEIL NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (CNSA)

Le CNSA est mis en place par le décret n° 2017-0260/P-RM du 13 mars 2017. Il se compose de : (i) **au niveau national** : le Conseil National de Sécurité Alimentaire présidé par le Premier Ministre, le Comité de Coordination et de Suivi, la Commission Mixte de Concertation et le Comité Technique tous présidés par le commissaire à la Sécurité Alimentaire ; (ii) **au niveau régional et subrégional** : les Comités régionaux, locaux et communaux de sécurité alimentaire, respectivement présidés par les Gouverneurs de régions, Préfets de cercle et Sous-préfets d'Arrondissement.

La PolNSAN, adoptée en 2019, innove en proposant un nouveau cadre d'orientation et de pilotage, à savoir le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de la protection Sociale (CNSAN-PS). Ce Conseil est organisé selon le schéma ci-dessous en trois (3) sous organes : (i) le Comité Technique Intersectoriel de Nutrition ; (ii) le Comité Intersectoriel de la Protection Sociale ; (iii) le Comité de Coordination des Politiques, Programmes et Projets de Sécurité Alimentaire.

**Figure n°3 : Schéma du CNSAN-PS**



Source : Document de la PoINSAN

Si cette initiative novatrice fait l'effort de rassembler la sécurité alimentaire, nutritionnelle et la protection sociale dans le même cadre de coordination, cependant, à ce jour, aucune disposition législative ou réglementaire ne vient corroborer son entrée en vigueur.

### 5.3.4 CONSEIL NATIONAL DE NUTRITION (CNN)

La coordination multi-sectorielle de la nutrition est organisée suivant l'Arrêté n°2014-0292/MSHP-SG du 7 février 2014, portant création des organes de coordination de la politique nationale de la nutrition qui sont : (i) le Conseil National de la Nutrition (CNN) ; (ii) le Comité Technique Intersectoriel de Nutrition (CTIN) ; (iii) le Secrétariat Technique (ST).

Au niveau des régions, cercles et communes, comme dans le cas de la coordination de la protection sociale, le choix a été fait de faire recours aux Comités d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement.

Les compositions du CNN et du CTIN prennent en compte les départements de la protection sociale, de l'Agriculture, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

### 5.3.5 CONSEIL NATIONAL DE REFLEXION ET D'ORIENTATION DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE (CNRO-ALISCO)

Le CNRO-ALISCO est mis en place à travers l'article 5 de la loi fixant le régime d'alimentation scolaire. Il a pour mission de : (i) émettre des avis, formuler des propositions sur les grandes orientations de la politique nationale en matière d'alimentation scolaire et de faire des suggestions sur toutes les questions d'intérêt national sur la réglementation en la matière ; (ii) délibérer sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre chargé de l'alimentation scolaire ; (iii) veiller au respect des engagements régionaux et internationaux en matière d'alimentation scolaire.

Cependant, le décret annoncé à l'article 7 de la loi, devant aborder les détails des missions, la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance, n'est toujours pas disponible.

### 5.3.6 NORMES ET PROCEDURES DE FILETS SOCIAUX AU MALI

L'étude sur les normes et procédures de filets sociaux au Mali, réalisée en 2021 par la DNPSES, avec l'appui technique et financier du PAM, a identifié certains aspects de la mise en œuvre des filets sociaux qui pourraient faire l'objet de normes et procédures au Mali. Il s'agit des aspects suivants : nature des systèmes de transfert ; valeur des montants transférés ; durée et périodicité des aides ; définition des cibles ; couverture et continuité géographique ; méthode

de ciblage ; transparence et redevabilité vis-à-vis des communautés ciblées et vis-à-vis des services de l'Etat ; procédures de suivi et évaluation ; procédures de requête et accès aux données ; gouvernance et articulation institutionnelle (DNPSES 2021, p. 9).

Pour l'ensemble de ces éléments, il ressort de l'étude qu'un guide consensuel des normes et procédures devrait être progressivement construit et mis en place.

Pour ces questions de normes et procédures, il existe actuellement deux (02) outils qui tentent d'apporter des solutions. Il s'agit du Cash Working Group et du Registre Social Unifié.

### 5.3.6.1 CASH WORKING GROUP

Le CWG est un groupe d'abord informel mis en place à partir de 2013 par Oxfam-GB appuyé financièrement par ECHO. Il a été repris par la DNPSES en février 2020. En mars 2021, le PAM a rejoint la DNPSES, et le CWG est aujourd'hui codirigé par la DNPSES et le PAM. Depuis décembre 2021, le CWG est co-facilité par Oxfam et le HCR pour un mandat de deux ans renouvelables.

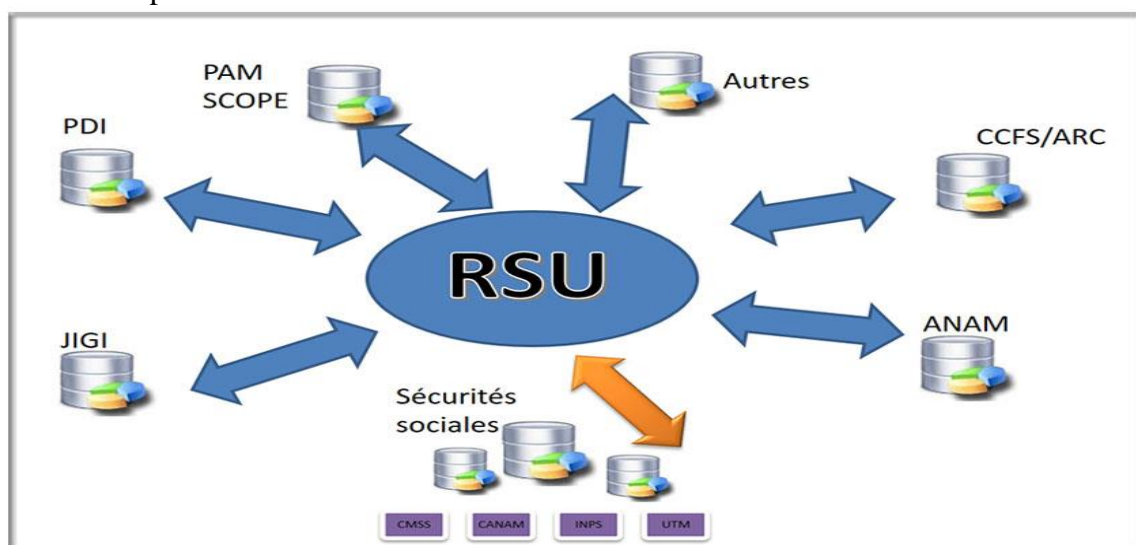
Selon les TDR du CWG, « Le but du Cash Working Group (CWG) est de servir de cadre d'échanges, de coordination, d'harmonisation des approches, de plaidoyer et de renforcement de capacités pour les acteurs intervenant dans le domaine des transferts monétaires (argent, coupons, etc.) afin d'améliorer la mise en œuvre des activités y afférentes au niveau national et régional. Le CWG reste un sous-groupe transversal à tous les Clusters et apportera ses contributions dans le domaine spécifique des transferts monétaires ».

Les TDR du CWG sont en annexe du présent rapport.

### 5.3.6.2 REGISTRE SOCIAL UNIFIE

Au Mali, le registre social unifié (RSU) a été conçu et lancé, en 2017, grâce à un financement de la Banque Mondiale dans le cadre de « Jigisemejiri », dont l'une des composantes est « la mise en place d'un dispositif national de filets sociaux ». Cette mise en place s'est faite dans un cadre participatif avec l'ensemble des organisations impliquées dans les questions de filets sociaux et de sécurité sociale, sous le leadership du Ministère en charge de la protection sociale, à travers la DNPSES.

**Figure n°4** : Représentation du RSU au Mali



**Source** : <https://rsu.gouv.ml/portail/>

Le RSU a été formalisé et institutionnalisé au niveau de la DNPSES à travers le décret le n°2022-0276/PT-RM du 09 mai 2022 qui stipule à son article 3 :

« *Le RSU est la porte d'entrée pour toute intervention sociale. Le questionnaire RSU est l'outil unifié pour l'enregistrement des ménages, toutes catégories confondues (indigents, déplacés, rapatriés et autres couches vulnérables)* ».

Ce texte prend également en charge la question de l'unicité des processus de ciblage par les différentes initiatives de filets sociaux.

Cependant, selon le constat de l'étude sur les normes et procédures des filets sociaux au Mali, réalisée en 2021, le RSU ne remplirait pas pour le moment les critères pour son utilisation à large échelle par l'ensemble des acteurs, ce malgré les fortes attentes placées en lui (cf. Etude sur les normes et procédures de filets sociaux au Mali, 2021).

### **5.3.7 MECANISMES D'ARTICULATION DES FILETS SOCIAUX**

En mai 2018, une autre étude a été conjointement menée par le MSAH et le CSA, pour une meilleure articulation des interventions de filets sociaux et de prévention réponse aux crises au Mali. Le postulat de départ de ladite étude était le suivant :

« *La cartographie et l'analyse des interventions en matière de filets sociaux au Mali ont permis de mettre en exergue la nécessité d'articuler la mise en œuvre des filets sociaux pour sortir les populations bénéficiaires du cycle de la vulnérabilité. Ainsi l'analyse rappelle que l'objectif de la mise en œuvre des filets sociaux, au bénéfice d'un groupe de vulnérables, dans une zone déterminée, devrait être de les sortir de la vulnérabilité dans un horizon moyen ou long terme dépendant du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des cibles. Sous ce rapport, la mise en oeuvre actuelle des filets sociaux, au Mali, nécessite des articulations* » (cf. MSAH & CSA, 2018).

Elle a identifié et proposé quatre (04) types de mécanismes d'articulation des filets sociaux au Mali : (i) *mécanismes d'articulation opérationnel* ; (ii) *mécanismes d'articulation institutionnelle* ; (iii) *mécanisme d'articulation des processus de planification* ; (iv) *mécanismes d'articulation des processus politiques* (Ibidem).

Pour ce faire, l'étude avait proposé un plan d'action dont les interventions portaient sur la période 2018-2019.

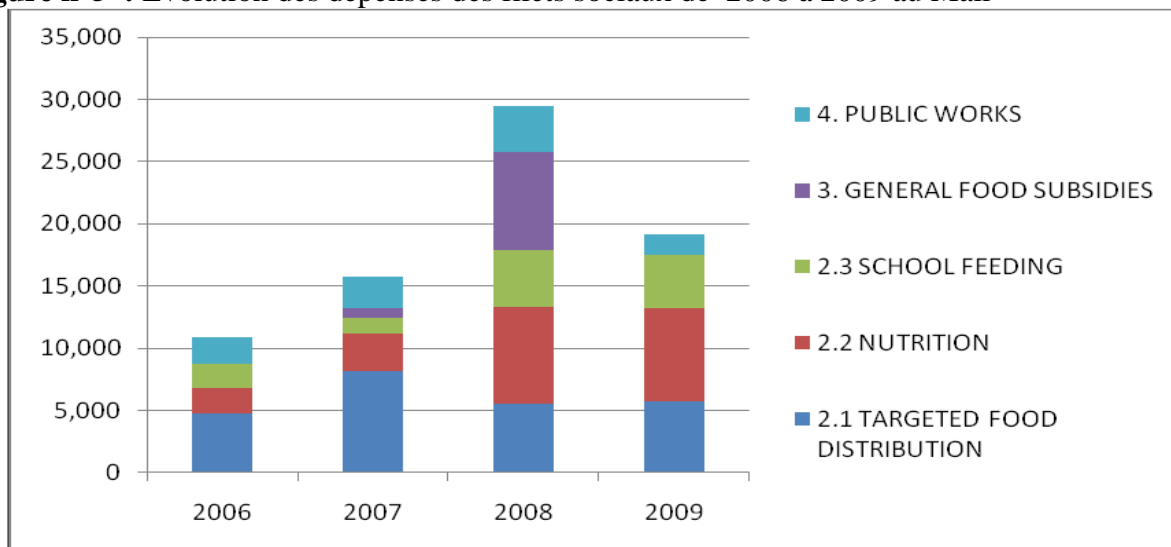
### **5.4 FINANCEMENT DES FILETS SOCIAUX**

Le financement est un aspect incontournable de filets sociaux de sécurités pérennes, efficaces et efficients dans un pays. En effet, seule la disponibilité constante de ressources financières nationales peut garantir la fourniture continue de prestations de filets sociaux, l'apport des partenaires extérieurs ne venant qu'en appoint.

Il n'existe pas d'étude récente ayant abordé la question du financement des filets sociaux au Mali. Les conclusions d'une revue réalisée par la Banque Mondiale en 2011, dont les résultats sont présentés dans le graphique n°5 ci-dessous, restent tout de même un point de repère. Selon ladite revue, en excluant le coût temporaire des subventions alimentaires générales, les dépenses totales moyennes des programmes de filets sociaux de 2006 à 2009 se chiffraient à une moyenne de 0,46 % du PIB (cf. BM, Mali : Filets Sociaux, 2011).

Selon la même étude, alors que les programmes de filets sociaux des pays en développement représenteraient généralement 1 à 2% du PIB (Grosh et coll., 2008), le Mali ferait partie des pays qui dépensent le moins en faveur des filets sociaux. L'engagement des bailleurs de fonds dans ce domaine aurait cependant augmenté de 2006 à 2009, leur part dans les dépenses totales de filets sociaux passant de 43 à 53 %.

**Figure n°5** : Évolution des dépenses des filets sociaux de 2006 à 2009 au Mali



**Source** : Banque Mondiale, 2011

Pourtant, en vue d'aller à la concrétisation de l'un des objectifs majeurs de « Jigisemejiri », à savoir : « **Mettre en place un système national de filets sociaux** », l'Etat avait annoncé à partir de 2017 une contribution financière au programme de 12,5 milliards de Francs CFA sur une période de 5 ans, sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Cependant, les taux d'exécution de cette contribution de l'Etat en 2017 et 2018 ne représentaient respectivement que 35,88% et 48,07% (cf. Jigisemejiri, Analyse du Budget par Convention, Composantes, Exercices 2017 et 2018). Autrement dit, plus d'une décennie après cette revue de la Banque Mondiale, l'Etat a certes tenté un engagement plus important, mais qui est resté mitigé eu égard aux niveaux de mobilisation constatés.

### **5.5 CONSTATS MAJEURS SUR LE DISPOSITIF NATIONAL DE FILETS SOCIAUX**

De ce qui précède, on peut retenir que la dimension transversale de la protection sociale et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est prise en compte au Mali avec l'apport de plusieurs départements sectoriels et assimilés à ce dispositif. Tous ces intervenants sectoriels disposent d'instruments de politiques et d'initiatives programmatiques pour leur mise en œuvre, et dans chaque secteur, on a pensé à mettre en place un dispositif national de coordination. En somme, il existe l'engagement politique de la part de chaque secteur.

Toutefois, il n'existe pas suffisamment de synergie, de cohérence et d'interopérabilité entre les différents politiques, plans d'actions, programmes d'activités et dispositifs de coordination.

Ainsi, les subventions des intrants agricoles faites par le Ministère de l'Agriculture n'atteignent pas généralement les agro-pasteurs pauvres et vulnérables, pour la simple raison qu'aucune disposition n'a été prise en rapport avec le Ministère en charge de la protection sociale pour permettre cela. De même, des activités agricoles génératrices de revenus sont planifiées par les programmes de protection sociale, de sécurité alimentaire ou de nutrition, sans l'implication des acteurs de l'Agriculture. Une grande majorité de ces activités restent non réalisées pour faute de financement et d'expertise technique.

Il existe cinq (05) dispositifs sectoriels et un dispositif de recours pour la coordination, dont la fonctionnalité d'ensemble n'est point satisfaisante. Si le CSA et le CNSA tiennent régulièrement leurs réunions annuelles, il n'en est pas de même pour les autres. De même, les réunions des démembrements thématiques et territoriaux desdites instances de coordination ne se tiennent que très peu ou pas du tout. Cette situation est, pour une large part, liée à la non-

prise en compte des coûts de fonctionnement de ces organes dans les prévisions budgétaires. Le nouveau dispositif proposé par le CSA peut être un début de solution à condition qu'il fasse l'objet d'une concertation avec les autres départements sectoriels.

Des études antérieures ont, par ailleurs, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer le dispositif national à travers la mise en place progressive de normes et procédures consensuelles ainsi que de mécanismes d'articulation des filets sociaux, pour de meilleurs résultats.

L'apport financier de l'Etat aux programmes de filets sociaux, hormis les subventions générales de prix, reste encore très insuffisant pour espérer mettre en place un système national de filets sociaux moins dépendant des apports extérieurs qui ne devraient constituer qu'un appoint.

## **VI. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE**

### **6.1 CARACTERISTIQUES ET APPORTS DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX AU MALI**

A travers la littérature et sur la base des déclarations d'informateurs clés, l'étude a permis d'identifier plusieurs initiatives de filets sociaux de sécurité mises en œuvre au Mali depuis le début des années 2000. Il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de programmes ou projets à durée déterminée, ciblant des localités précises et le plus souvent financés par des partenaires extérieurs au développement. Dans de rares cas, il s'agit d'interventions plus étalées dans le temps et dans l'espace. Dans ce chapitre, il est procédé à une présentation des caractéristiques principales et de l'impact de chaque programme ou projet identifié.

#### **6.1.1 PROJET BOURSES MAMAN POUR L'EDUCATION**

##### **6.1.1.1 CARACTERISTIQUES DE BOURSES MAMAN**

Selon le rapport n° 53222-ML de la Banque Mondiale, intitulé « Mali : Filets sociaux », publié le 31 janvier 2011, « Bourses Maman » était un petit projet pilote de transferts monétaires conditionnels initié au Mali par le Bureau UNICEF entre 2002 et 2007, inspiré par le succès du programme de bourse brésilien. Le projet « Bourses Maman » a été conçu pour tester l'efficacité des transferts monétaires conditionnels visant à augmenter la scolarisation, la régularité aux cours jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> Cycle, aussi bien que d'améliorer les soutiens que fournissent les parents à la maison pour de meilleurs résultats en faveur de leurs enfants. Le projet ciblait tant les filles que les garçons de familles pauvres déjà inscrits à l'école primaire (de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année) dans neuf écoles pilotes situées dans des zones pauvres des régions de Kayes et de Mopti où existent déjà des services scolaires, mais avec une demande très faible de scolarisation.

Le niveau de transfert a porté sur un montant de 5.000 francs CFA (12 dollars EU) par mois alloués aux mères des élèves bénéficiaires pendant 8 à 9 mois (octobre à mai-juin). Il s'agissait donc d'une somme forfaitaire qui ne prenait pas en compte le nombre d'enfants en âge de scolarité de la mère bénéficiaire. Ce montant était alors supposé couvrir les besoins d'éducation de l'enfant, mais aussi d'indemnisation de la maman, le cas échéant, pour avoir renoncé aux services pour lesquels l'enfant aurait pu être utilisé au détriment de l'école.

#### **Encadré 6 : Conditionnalités du projet Bourses Maman**

##### **Conditionnalités de Bourses Maman de l'UNICEF**

1. Les destinataires des transferts devraient être dans une pauvreté extrême, avoir des enfants en âge de scolarisation et enclins à inscrire ces derniers à l'école et à soutenir leur éducation.
2. Sous forme de contrat, les mères des bénéficiaires s'engagent à : inscrire à l'école tous leurs enfants en âge de scolarisation ; maintenir leurs enfants à l'école pour toute l'année scolaire ; contrôler et s'assurer que leurs enfants suivent l'école chaque jour, sauf quand ils sont malades ; faciliter les conditions d'apprentissage à la maison, particulièrement pour les filles, en évitant de les surcharger avec les travaux ménagers ; encourager leurs enfants à apprendre ; et participer aux réunions du bureau de l'association des parents d'élèves.
3. Les Directeurs d'Écoles et les enseignants sont responsabilisés du suivi de la présence régulière des élèves.

4. Toute absence injustifiée de plus de deux jours par mois d'un des enfants de la mère aboutirait à la suspension de la bourse.

Source : Banque Mondiale, 2011

Au regard de ces conditionnalités, très peu de cas de suspensions ont été rapportés.

L'UNICEF a mis en œuvre le projet avec l'accompagnement de Stop Sahel et Guamina dans la région de Kayes, et OMAES et AMPRODE dans la région de Mopti. L'ensemble du processus a été accompagné et suivi par les autorités scolaires, notamment les Centres d'Animation Pédagogique (CAP).

Les ONG citées et les autorités communautaires ont été impliquées dans le ciblage qui a combiné de ce fait les ciblage géographique à base communautaire et de Proxy-Mean-Test (test indirect de revenus). Toutefois, les erreurs d'exclusion ont été significatives, d'abord en raison des contraintes de financement et aussi à cause de l'usage des méthodes inadéquates de ciblage (Banque Mondiale, 2011, p. 59).

#### **Encadré 7: Anecdote sur le ciblage**

Dans le village de Nia-Ouro par exemple, l'ONG a décidé de choisir 42 élèves bénéficiaires de façon hasardeuse d'un groupe de 57. Les mères ont par la suite décidé de partager les transferts entre tous les élèves.

Dans certains autres endroits, l'ONG a exclu les mères avec moins de deux enfants enrôlés à l'école, ou a accordé la priorité aux filles démunies dans les classes de 4<sup>ième</sup> à 6<sup>ième</sup> années.

Source : Banque Mondiale, 2011

### **6.1.1.2 APPORT DE BOURSES MAMAN**

Sur sa période de mise en œuvre (2002 à 2007), le projet a permis l'attribution d'un total de 1.908 bourses dans 36 villages, qui ont profité à 5.427 enfants, dont la moitié était des filles. Une évaluation indépendante a fait les constats suivants de l'impact du projet :

- réduction de l'absentéisme, du nombre de redoublements des classes et des abandons scolaires ;
- renforcement des liens entre les mères, les enfants et les écoles pour de meilleures conditions d'apprentissage ;
- réduction de la pauvreté à long terme (l'éducation des enfants issus de familles démunies peut briser la chaîne de transmission intergénérationnelle de la pauvreté) ;
- effets positifs immédiats sur l'économie locale, avec la revitalisation des marchés locaux, des activités génératrices de revenus (dans un village de 50 mères bénéficiaires par exemple, le projet a injecté une somme significative de 250.000 francs CFA dans l'économie locale chaque mois) ;
- amélioration des services médicaux des enfants et de la nutrition.

En dépit de ces résultats d'ensemble satisfaisant, l'impact a été contrasté dans la région de Mopti où le progrès a été plus lent à se dessiner dû à des parents en majorité musulmans et nomades réchignant à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques. Dans cette région, on a cependant noté quelques effets positifs :

- l'inscription à l'école de 21 enfants nomades incluant 19 filles ;
- l'évolution d'enfants des écoles coraniques vers des écoles publiques ;
- l'initiative des mères bénéficiaires pour soutenir le salaire des enseignants dans un village et ;
- les activités de la cantine scolaire dans un autre village.

L'évaluation a aussi suggéré :

- l'amélioration du ciblage par de meilleurs processus participatifs ;
- l'amélioration de la collecte des données et du suivi ;

- l'amélioration de la régularité des paiements.

### **Encadré 8 : Perspectives suggérées par l'UNICEF en son temps**

A la fin de Bourses Maman en 2007, l'UNICEF a fait la suggestion d'étendre le projet pour la période 2008-2012 et fournir, d'ici 2012, un total de 5.809 bourses scolaires pour 17.427 enfants, dont 50% de filles dans 116 villages parmi les plus pauvres dans les régions de Ségou, Kayes, Mopti et Koulikoro où les taux d'inscription scolaires sont parmi les plus faibles. Le budget proposé s'élevait à 1.183 millions de francs CFA (2.365.508 millions de dollars EU) incluant 87 % de transferts monétaires, 12 % pour les salaires et 1 % pour les frais administratifs (Cf. Banque Mondiale, 2011, p. 60).

## **6.1.2 PROJETS PILOTES SAISONNIERS DE TM d'Oxfam-GB**

### **6.1.2.1 CARACTERISTIQUES DES PPS-TM d'Oxfam-GB**

Selon le même rapport de la Banque Mondiale évoqué ci-dessus, en fin 2009, Oxfam Grande Bretagne, conjointement avec Save the Children des États-Unis, a mis en œuvre un projet de filet social de 22 mois, allant de janvier 2010 à octobre 2011, dans 2 régions du Mali :

- 1) Gao, à Temera et dans la commune de Tarkint dans le Cercle Bourem
- 2) Sikasso, dans la commune de Fakola, Cercle de Kolondièba.

Le financement a été obtenu auprès de la Communauté Européenne.

La composante des transferts monétaires du projet ciblait 1.000 familles très pauvres dans les deux régions, dont 400 dans la région de Gao et 600 dans celle de Sikasso. Les familles retenues devaient recevoir des transferts monétaires de 95.000 à 110.000 francs CFA pour les trois versements au cours d'une année civile saisonnière. Ainsi que le montre la figure n° 6 ci-dessous, chaque transfert avait un but spécifique par rapport à la saison pendant laquelle il a été fait. Les conditionnalités du projet étaient les suivantes :

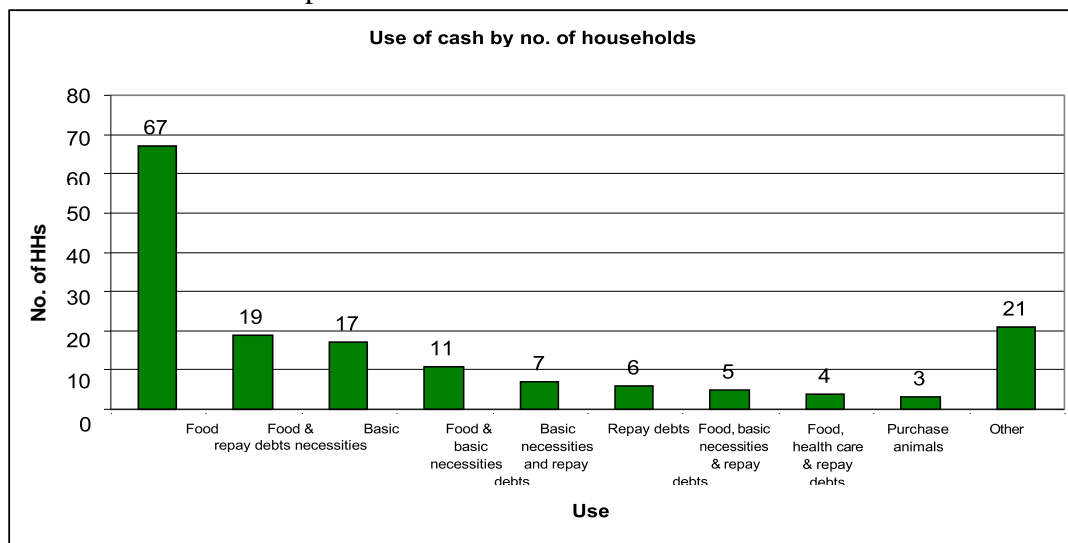
- la participation des familles à un atelier de formation sur l'économie et l'investissement ;
- la promotion de la santé communautaire.

Les objectifs de tels transferts monétaires prévisibles étaient de :

- permettre à de très pauvres familles de s'acheter assez de nourriture aux marchés leur permettant de mieux répondre à leurs besoins alimentaires tout le long de l'année ;
- permettre à ces pauvres d'acheter des articles non-alimentaires essentiels et régler certaines de leurs dettes existantes, ce qui réduirait au minimum leur besoin de recourir aux stratégies dommageables d'adaptation et leur permettre ainsi de mieux protéger le peu d'actifs de subsistance qu'elles possèdent ;
- leur accorder la capacité d'utiliser une certaine part de leurs transferts monétaires pour réaliser de petits investissements qui contribueront au développement d'une source quelconque de revenu pour elles (tels les outils de jardinage ou des poulets à élever) leur fournissant ainsi un nouveau moyen de subsistance par l'acquisition davantage d'actifs (Oxfam GB, 2009).



**Figure n°7 : Utilisations comparées du Cash dans le cadre des PPS-TM d'Oxfam**



Source : Banque Mondiale, 2011

Le graphique ci-dessus montre que la majorité des bénéficiaires ont utilisé les transferts reçus pour l'alimentation (67% des ménages). D'autres, dans des proportions faibles, en ont fait les usages suivants :

- alimentation et paiement des dettes (19%) ;
- besoins de base (17%) ;
- alimentation et besoins de base (11%).

### 6.1.3 PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION

#### 6.1.3.1 CARACTERISTIQUES DU PLIAM

Le PLIAM était un programme de 5 ans mis en œuvre au Mali de 2012 à 2017 dans les cercles de Nara et Nioro du Sahel. Comme beaucoup d'autres programmes et projets, il avait lui aussi un caractère pilote. Son objectif global était de : « améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local » (cf. AFC, Évaluation finale du PLIAM, juin 2017).

Cet objectif global était décliné en 3 objectifs spécifiques :

- « OS 1 : Améliorer les revenus et l'accès aux marchés pour les petits producteurs et groupes vulnérables ;
- OS 2 : Favoriser un accès durable à une alimentation équilibrée et saine et aux services et infrastructures de base pour les groupes vulnérables ;
- OS 3 : Renforcer les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux, national, local et du programme » (ibidem).

Le programme était organisé en cinq (05) composantes devant permettre l'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessus : (i) l'intensification des productions animales et végétales ; (ii) la sécurisation des productions animales et végétales ; (iii) la diversification des productions et des sources de revenus ; (iv) l'accès à une alimentation saine et équilibrée et l'accès à l'eau potable et aux infrastructures et services socio-économiques de base ; (v) le renforcement des

capacités des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire dans la planification.

Dès le départ, le programme avait retenu les enfants de 6 mois à 5 ans comme groupe-cible témoin de la mesure de son principal impact final. A cet effet, les valeurs en 2012 et les valeurs attendues en 2017 des indicateurs de nutrition et d'alimentation avaient été définies.

**Tableau n°5 : Indicateurs de référence et résultats attendus du PLIAM**

<b>Indicateurs</b>	<b>Référence 2012</b>	<b>Résultat attendu</b>
Malnutrition chronique	Nara : 33,3% Nioro : 34,4%	< 20%
Malnutrition aigüe	Nara : 18,0% Nioro: 17,4%	< 8%
Insuffisance pondérale	Nara : 31,6% Nioro : 32,3%	< 15%
Score de diversité alimentaire SDA 6-23 mois	Nara : 31,5 % Nioro : 13,7%	ND

Source : Rapport bilan & perspectives PLIAM Atelier 17 mai 2017

Le programme avait également défini des résultats à atteindre en matière de production et de productivité, en matière d'épargne et de crédit, en matière de bonne gouvernance, etc.

Le PLIAM a été possible grâce à un financement total de 15.746.276 Euros (10.349.239.901 F CFA) se répartissant entre l'apport du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) et ceux des organisations de mise en œuvre avec les contributions suivantes :

**Tableau n°6 : Répartition du financement du PLIAM par bailleurs**

Partenaires	Apport (Euro)	Apport (F CFA)
FBSA	11.911.259	7.828.674.978
UNCDF	2.500.000	1.643.125.000
SOS faim	263.339	173.079.558
VSF	330.463	217.196.807
PROTOS	264.706	173.978.019
WSM	211.803	139.207.522
CRB	264.706	173.978.019
<b>Total</b>	<b>15.000.000</b>	<b>10.349.239.901</b>

Source : Rapport bilan & perspectives PLIAM Atelier 17 mai 2017

Pour permettre au CSA de jouer son rôle dans le cadre de cette initiative, la FAO lui a en outre octroyé un apport financier de 50.770 Euros, soit 33.368.583 F CFA.

La spécificité du PLIAM par rapport à la majorité des programmes de filets sociaux **est qu'il ne comportait pas un volet « transfert monétaire »**. Toutes les interventions étaient basées sur des réalisations d'infrastructures collectives ou le financement d'AGR.

### 6.1.3.2 APPORT DU PLIAM

A son terme, le PLIAM a bénéficié à 237.324 personnes dont 162.247 à Nioro et 75.077 à Nara. Par ailleurs, il a atteint les résultats suivants par rapport à ses principaux indicateurs de mesure d'impact :

**Tableau n°7 : Niveau d'atteinte des indicateurs prévisionnels du PLIAM**

Indicateurs	Référence 2012	Résultat attendu	Réalisation
Malnutrition chronique	Nara : 33,3% Nioro : 34,4%	< 20%	Nara : 30,3% Nioro : 18,7%
Malnutrition aigüe	Nara : 18,0% Nioro: 17,4%	< 8%	Nara : 16,6%
Insuffisance pondérale	Nara : 31,6% Nioro : 32,3%	< 15%	Nara : 29,9% Nioro : 13,3%
Score de diversité alimentaire SDA 6-23 mois	Nara : 31,5 % Nioro : 13,7%	ND	Nara : 9,6% Nioro : 7,3%

Source : Rapport bilan & perspectives PLIAM Atelier 17 mai 2017

Sur le plan qualitatif, l'évaluation finale a tiré les conclusions suivantes par rapport aux différents critères d'appréciation d'une telle initiative :

#### 1) Par rapport à la pertinence

##### Encadré n°9 : Conclusion de l'évaluation sur la pertinence

« La pertinence du PLIAM a été démontrée par les bénéficiaires, leurs représentants, les études et surtout par la dynamique des partenaires. De même, le projet a été assez pertinent dans le ciblage des bénéficiaires les plus vulnérables des populations des zones d'intervention sans l'utilisation d'une analyse HEA ».

Source : Evaluation finale du PLIAM, p. 14

#### 2) Par rapport à l'efficacité

##### Encadré n°10 : Conclusion de l'évaluation sur l'efficacité

« Concernant l'efficacité, il ressort que le PLIAM paraît en général comme un programme de développement rural avec une composante forte de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Perçu comme programme de développement rural, l'exécution a été efficiente mais comme programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'efficacité paraît moindre. Cela a été le résultat de l'identification du programme. Cependant, l'investissement par bénéficiaire – couts/bénéfices – +63 Euro/personne ou + 40.000 F CFA/personne est subjectivement raisonnable ».

Source : Évaluation finale du PLIAM, p. 16

### 3) Par rapport à l'efficacité

#### Encadré n°11 : Conclusion de l'évaluation sur l'efficacité

« L'efficacité avec laquelle le programme a été mis en œuvre n'est pas mesurable d'une manière objective. Cependant, la dynamique avec laquelle les bénéficiaires ont accepté les interventions montre une efficacité acceptable. Bien que la mise en œuvre du programme ait été négativement influencée par la situation sécuritaire surtout dans le cercle de Nara, il faut aussi mentionner la complexité de l'architecture institutionnelle ».

Source : Évaluation finale du PLIAM, p. 17

### 4) Par rapport à l'impact

#### Encadré n° 12 : Conclusion de l'évaluation sur l'impact

« Le programme a certainement eu un impact positif selon les témoignages des bénéficiaires. Cependant, malgré le système de suivi très complet – un total de 86 indicateurs dont 4 indicateurs d'impact principal – le suivi de l'indicateur principal pour un programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait être fait d'une manière très standardisée concernant la méthodologie et les autres variables. Cela n'a pas été fait ».

Source : Évaluation finale du PLIAM, p. 18

### 5) Par rapport à la durabilité

#### Encadré n°13 : Conclusion de l'évaluation sur la durabilité

« La durabilité du programme est certainement garantie simplement par le fait que les interventions n'ont pas été nouvelles mais « l'entretien » et « la continuation » seront nécessaires ».

Source : Évaluation finale du PLIAM, p. 20

### 6) Par rapport au genre

#### Encadré n°14 : Conclusion de l'évaluation sur la prise en compte du genre

« L'identification n'a pas fait une vraie analyse genre – relations entre hommes et femmes dans le contexte socio-culturel-économique – et cela a résulté en une approche où les projets féminins ont été confondus avec l'approche « genre ». Si l'approche HEA a été appliquée, l'aspect genre a été automatiquement pris en considération conjointement avec l'appui aux ménages les plus pauvres en général et ceux dirigés par une femme en particulier ».

Source : Évaluation finale du PLIAM, p. 22

## 6.1.4 PROGRAMME NATIONAL DE FILETS SOCIAUX JIGISEMEJIRI

### 6.1.4.1 CARACTERISTIQUES DE JIGISEMEJIRI

« Jigisemejiri » (« Arbre de l'espoir » en langue nationale Bambara) est une réponse de la Banque mondiale à la demande du Gouvernement malien, pour lutter contre l'extrême pauvreté. Il a été institué par le décret N°2013-195/PM-RM du 27 février 2013 du Premier ministre. Il est placé sous l'autorité du Ministre chargé des finances.

Il a pour objectif de : « mettre en place des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres et souffrants d'insécurité alimentaire et d'établir les piliers d'un système national de filets sociaux au Mali ».

L'instance de décision de Jigisemejiri est son Comité National de Pilotage, créé par Décret N° 2013-195 du 27 février 2013 du Premier Ministre, présidé par le Ministre de l'Économie et des Finances, suppléé par le Ministre de la Solidarité et l'Action Humanitaire qui assure la vice-présidence.

Une Unité Technique de Gestion de Filets Sociaux (UTGFS) est créée pour l'exécution quotidienne du programme.

« Jigisemejiri » a d'abord bénéficié de 3 financements d'un montant total de 72,7 milliards de F CFA de la Banque Mondiale à travers l'IDA tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°8 : Financement prévisionnel de Jigisemejiri**

<b>Financement IDA</b>	<b>Montant prévu ( FCFA )</b>
Financement initial	37.119.595.011
Financement additionnel 1	5.725.200.000
Financement additionnel 2	29.864.569.184
<b>TOTAL</b>	<b>72.709.364.195</b>

Source : Rapport d'achèvement du programme Jigisemejiri, décembre 2022

Initialement prévu pour 5 ans (2013-2018), il a bénéficié d'une prolongation jusqu'en 2022. A partir de 2017, il a été intégré à Jigisemejiri un Programme Gouvernemental de Filets Sociaux (PGFS) d'une durée de 4 ans (2017-2020) sur un financement du budget national d'un montant de 12,5 milliards de Franc CFA.

De 2013 à 2016, Jigisemejiri comportait trois composantes : (i) *Composante 1 : Transfert monétaire et Mesures d'accompagnement* ; (ii) *Composante 2 : Mise en place d'un système de filets sociaux de base* ; (iii) *Composante 3 : Gestion du projet*.

De 2017 à 2018, deux nouvelles composantes qui ne concernaient pas le PGFS ont été introduites. Il s'agit de : (iv) *Composante 4 : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre* ; (v) *Composante 5 : Les Activités Génératrices de Revenus*.

De 2019 à la clôture en 2022, « Jigisemejiri » n'a fonctionné que sur la base des 3 composantes initiales.

#### **6.1.4.2 APPORT DE JIGISEMEJIRI**

Cette appréciation de la contribution de Jigisemejiri se fonde sur les résultats du Rapport d'Achèvement du Programme Jigisemejiri, produit en décembre 2022. Selon ledit rapport, les objectifs de développement du programme étaient les suivants : (i) *réduire la pauvreté et la vulnérabilité actuelle en lissant et en augmentant la consommation des ménages par le biais de transferts monétaires ciblés et réguliers* ; (ii) *améliorer le capital humain des enfants et réduire ainsi la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, en combinant les TM aux MA et PNP* (Rapport d'achèvement de Jigisemejiri, décembre 2022).

##### **1) Par rapport à l'efficacité**

Les principaux indicateurs cibles du programme étaient les suivants :

- **87.000** ménages (bénéficiaires) ayant accès aux transferts monétaires (TM) versé par le programme (désagrégé selon le genre du chef de ménage et la localisation géographique) ;
- **100.000** enfants de 0 à 5 ans (bénéficiaires) des TM (désagrégé selon le genre et la localisation géographique) ;
- **550.000** bénéficiaires directs du projet de TM dont 40% de femmes (désagrégés selon le genre et la localisation géographique) ;
- **75%** de ménages (bénéficiaires) du projet sous le seuil de pauvreté ;
- **120.000** ménages enregistrés dans le registre de bénéficiaires potentiels du programme des filets sociaux bénéficiaires directs du projet (total dont pourcentage de femmes) ;
- **Etc.**

Au regard de ces indicateurs cibles, les actions entreprises par Jigisemejiri ont permis d'atteindre en décembre 2022, entre autres :

- **101.961** ménages (bénéficiaires) ayant accès au transferts monétaires, soit 14.961 ménages de plus que la cible (87.000), soit 117,20% ;
- **706.085** enfants de 0 à 5 ans (bénéficiaires) des TM, soit un dépassement de 606% de plus que la cible (100.000) ;

- **576.907** bénéficiaires directs des TM, soit 104,9% de la cible (550.000), dont 48,02% de femmes, contre 40% prévus ;
- **66%** de ménages (bénéficiaires) du projet sous le seuil de pauvreté sur une cible finale de 75% soit un taux de réalisation de 88% ;
- **1.322.987** ménages enregistrés dans le registre de bénéficiaires potentiels du programme des filets sociaux bénéficiaires directs du projet soit un dépassement de 1.202% de la cible finale (120.000).

Au regard des résultats ci-dessus, l'efficacité du projet a été jugée bonne par l'évaluation. Quelques cas de réussite corroborent cette efficacité de Jigisemejiri.

**Encadré n°15 : Cas de Faboucary Dembéle, Kokofata (Kita)**

Faboucary Dembéle est bénéficiaire d'AGR et membre de la coopérative Tekedobolo de Kokofata (Kita). Il avait été enregistré vendeur de céréales, grâce à des subventions reçues par le projet, a réorienté son activité dans le commerce de fripes dont la balle lui coûtait 90.000 FCFA. Après-vente, il a pu réaliser un bénéfice de 350.000 FCFA et il est dans sa 4<sup>ème</sup> génération. Les bénéfices engendrés lui ont permis d'acheter 3 moutons et une dizaine de volaille. Il déclare : « Grâce à Jigisemejiri ma situation socio-économique a connu un changement. Car, avant, mon ménage ne disposait même pas de volaille, je n'avais aucune garantie pour assurer la sécurité alimentaire de mon foyer. Je mange les trois repas chez moi et j'ai même des animaux et un fonds de commerce. Merci infiniment à Jigisemejiri ».

**Source :** Rapport d'achèvement du programme Jigisemejiri, décembre 2022

**Encadré n°16 : Cas de l'association mixte Abibatou Diarra de Boura (Yorosso)**

L'association mixte Abibatou Diarra de Boura (Yorosso) compte 22 membres dont 5 femmes. Après avoir reçu les premières subventions de 1.760.000 F CFA (80.000 F CFA/ bénéficiaire), au mois de novembre 2017, ils ont pu acheter 44 têtes de moutons à raison de 1.760.000 FCFA, y compris les dépenses sanitaires et l'alimentation, dont 2 pertes. Avec la deuxième tranche de 880 000 FCFA reçue, au mois de février 2018, les membres ont pu acheter 22 autres moutons et ont investi dans la construction d'un hangar pour les animaux. La vente de 36 moutons a été faite pour un montant de 2.340.000 F CFA et a permis de générer à l'association 580.000 F CFA de bénéfice. Pour la pérennisation de leur activité, cette association sollicite des renforcements de capacité en gestion administrative, financière et technique et des partenaires sûrs pour l'écoulement de leur production.

**Source :** Rapport d'achèvement du programme Jigisemejiri, décembre 2022

**2) Par rapport à l'efficience**

Quant à l'efficience, d'après l'évaluation, elle n'est pas à hauteur de souhait eu égard au faible taux d'exécution technique enregistré. En effet, selon l'évaluateur, ainsi qu'il ressort du tableau n°9 ci-dessous, « l'exécution technique des activités planifiées est très faible avec un taux d'exécution physique moyen de 43,83% sur les dix ans en même temps qu'un fort taux de 77,05%, constaté en 2017 et le plus faible taux de 22,58% observé en 2013 ».

**Tableau n°9 : Taux d'exécution globale du PTBA par année de Jigisemejiri**

Années	Prévisions	Décaissement	Taux
2013	1 199 206 041	270 819 535	<b>22,58%</b>
2014	4 898 898 270	1 703 162 773	<b>34,77%</b>
2015	8 159 598 565	5 952 299 956	<b>72,95%</b>
2016	11 192 978 060	7 035 090 165	<b>62,85%</b>
2017	17 084 445 476	13 163 844 296	<b>77,05%</b>
2018	15 022 132 772	9 179 758 565	<b>61,11%</b>
2019	14 524 247 791	2 412 341 293	<b>59,76%</b>
2020	14570673000	4468931460	<b>28,75%</b>
2021	18064400936	6441669223	<b>35,66%</b>
2022	18612512696	3431827040	<b>18,44%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>123 329 093 607</b>	<b>54 059 744 306</b>	<b>43,83%</b>

**Source :** Rapport d'achèvement du programme Jigisemejiri, décembre 2022

Selon l'évaluation, ce faible taux d'exécution physique « s'explique par les insuffisances et/ou difficultés constatées dans la réalisation des activités planifiées dans le plan de travail et budget

annuel (PTBA). Il s'agit notamment des insuffisances et/ou difficultés constatées dans la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ».

### 3) Par rapport à la durabilité

Comme il est énoncé dans l'évaluation, la durabilité a été prise en compte dans le cadre de Jigisemejiri au regard des points suivants (Cf. *Rapport d'achèvement du programme Jigisemejiri, décembre 2022*) :

- la démarche du faire-faire prise en compte dans le schéma institutionnel du projet a permis de responsabiliser les services techniques déconcentrés, notamment ceux du développement social et de l'économie solidaire qui ont bénéficié de ce fait de renforcements des compétences de leurs ressources humaines et acquis des équipements modernes de travail ; toutes choses permettant de penser que la continuité des AGR et des T-HIMO est garantie ;
- pour l'ensemble des investissements (TM, MA, PNP, HIMO, AGR), des cahiers des charges qui définissent les responsabilités des différents acteurs (collectivités locales, organisations professionnelles et communautés locales) ont été élaborés et mis en place ;
- l'élaboration de stratégies nationales pour la communication et la prise en compte du genre et la mise en place d'une plate-forme et d'un système de géo-référencement des réalisations.

### 4) Par rapport à l'impact

Concernant la consommation, selon l'évaluation, « *l'intervention combinée des TM et des MA a conduit à des améliorations significatives du bien-être des ménages. L'action des deux composantes a augmenté la proportion des ménages considérés comme en situation de sécurité alimentaire ou encore de faim légère ou inexistante, mais a également favorisé la diversité du régime alimentaire des ménages et renforcé la qualité de leur alimentation.* »

En ce qui concerne la nutrition des enfants, l'évaluation révèle que la combinaison des TM et des MA « *a eu deux impacts sur les pratiques de nutrition des nourrissons et des enfants, notamment des améliorations dans l'introduction en temps voulu des aliments semi-solides et la prévalence d'un régime alimentaire d'un niveau minimum acceptable* ».

Sur d'autres aspects de la nutrition infantile, l'impact est moins reluisant : (i) « *une faible réduction de la prévalence de la diarrhée chez les enfants de 6 à 23 mois* » ; (ii) « *aucun effet sur les connaissances des mères en matière de nutrition et de santé infantiles* » ; (iii) « *aucune autre baisse de la morbidité infantile* » ; (iv) « *aucun impact sur l'état nutritionnel et la croissance des enfants, l'anémie, le retard de croissance et l'émaciation infantiles sont restés très élevés à mi-parcours du programme* ».

Cependant, l'évaluation a constaté que les PNP ont eu un impact positif sur la nutrition des enfants : « *Les enfants avaient de meilleurs z-scores<sup>7</sup> de longueur pour l'âge (l'indice taille-pour-âge en z-score); une évolution qui illustre une baisse de la malnutrition chronique chez les enfants. Les distributions de PNP ont également réduit l'anémie sévère* ».

A contrario, « *les distributions de PNP ont conduit à un taux plus élevé de surpoids (Indice de Masse Corporelle  $\geq 25 \text{ kg.m}^{-2}$ ; IMC) chez les mères des enfants par comparaison avec le groupe de contrôle de la composante PNP* ».

---

<sup>7</sup> Le z-score ou la mesure PB d'un individu permet de classer la malnutrition du petit garçon ou de la petite fille. Un z-score moyen peut également être calculé afin de déterminer l'état nutritionnel d'un groupe de la population.

## 5) Par rapport au bien-être des femmes

Cet aspect de la mise en œuvre de Jigisemejiri a été insuffisamment adressé. En effet, l'évaluation note que « *le projet n'avait aucun objectif explicitement lié au genre* ».

Cependant, une incidence positive pouvant être considérée comme importante, même si elle est fortuite, a été observée : « *Les femmes ont [...] été moins souvent victimes de violence conjugale à la suite du programme, mais seulement dans les ménages polygames. Les données sur les mécanismes de réduction de la violence suggèrent que le projet a entraîné une diminution significative du stress et de l'anxiété des hommes dans les ménages polygames ainsi qu'une diminution plus marquée des conflits dans les ménages polygames comparativement aux ménages monogames* ».

La principale conclusion de l'évaluation de clôture de Jigisemejiri est la suivante :

« *Les objectifs du programme Jigisemejiri en matière de réduction de la vulnérabilité des ménages pauvres ont été atteints. Cependant, cette étude conforte les enseignements tirés d'autres études en concluant que les transferts monétaires, lorsqu'ils sont seuls ou combinés avec des mesures d'accompagnement d'intensité relativement faible, engendrent des impacts limités sur la nutrition des enfants* ».

Les recommandations faites par l'évaluation finale figurent en annexe du présent rapport.

### 6.1.5 CADRE COMMUN DES FILETS SOCIAUX SAISONNIERS

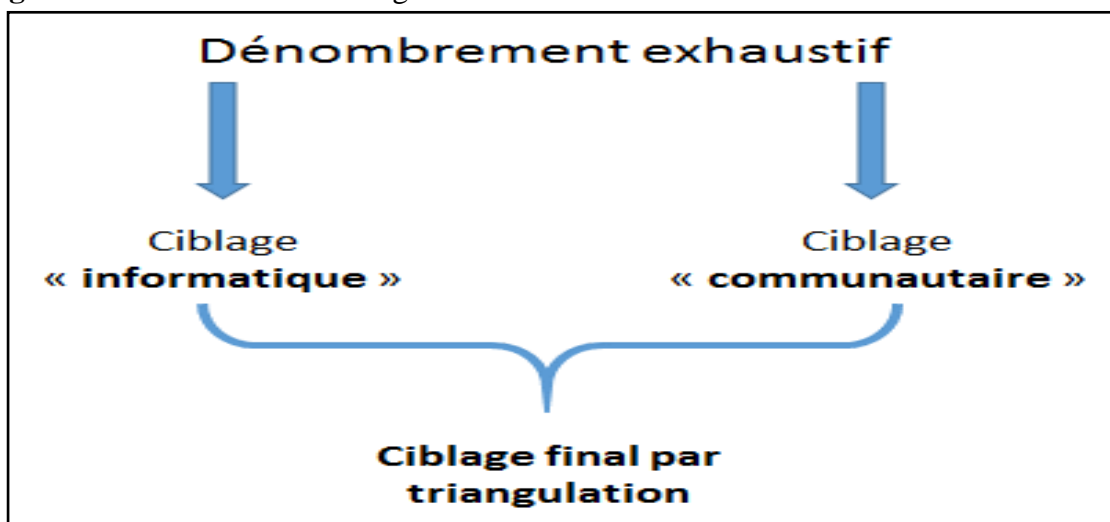
#### 6.1.5.1 CARACTERISTIQUES DU CCFSS

Selon le document de capitalisation produit en 2014, le Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers (CCFSS) au Nord Mali était une initiative portée par cinq (05) ONG internationales (ACF, DRC, HI, OXFAM et SOL).

Son objectif principal était de : « *poser les bases de la résilience pour plus de 40 000 ménages pauvres les plus durement touchés par les crises alimentaires et politico-militaires de 2012/2013, soit près de 35% de la population totale des 37 communes ciblées des Régions de Gao et Tombouctou, et ce à travers la mise en place de filets sociaux basés sur des transferts monétaires et non monétaires* » (Cf. CCFSS, septembre 2014).

Le CCFSS a utilisé une méthode de ciblage composite en 4 phase : (i) *le dénombrement exhaustif des ménages* ; (ii) *le ciblage informatique* ; (iii) *le ciblage communautaire*, (iv) *le ciblage final par triangulation*. Ce processus est schématisé ainsi qu'il suit :

**Figure n°8 : Démarche de ciblage du CCFSS**



Source : CCFSS, document de capitalisation, septembre 2014

Le projet a duré une année, de son lancement le 22 mai 2014 à clôture en mars 2015. Il a été financé par le service d'Aide humanitaire et de Protection civile de la Commission européenne (ECHO) à hauteur de 10 millions d'Euros (6.572.500.000 F CFA) pour une période d'une année. L'initiative a porté sur 3 volets d'interventions :

- 1) **La Protection et la réhabilitation des moyens d'existences** axées sur des transferts monétaires ou coupons d'une valeur équivalente à 100.000 F CFA par ménage, pour aider les plus vulnérables à subvenir à leurs besoins immédiats et à investir dans des activités productives ;
- 2) **L'Assistance alimentaire** via les Distributions Générales de Vivres et **la prévention de la malnutrition** en ciblant les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de 6-23 mois, ainsi que des actions de dépistage, de mobilisation communautaire et de sensibilisation (en partenariat avec le **PAM**) ;
- 3) **Le Renforcement de capacités, la capitalisation et le partage** dans le but de vulgariser l'approche et soutenir les initiatives des acteurs œuvrant dans le domaine de la protection sociale que cela soit au niveau national ou sous régional.

#### **6.1.5.2 APPORT DU CCFSS**

Les résultats suivants ont été obtenus par le CCFSS :

##### **1) Actions réalisées**

- transfert monétaire de 100.000 F CFA à 39.749 ménages pauvres sur les 40.000 ménages ciblés, soit un taux de réalisation de 99%, et 24% de la population ont profité de l'action.
- 58.131 personnes sensibilisées à l'hygiène et aux bonnes pratiques nutritionnelles.

##### **2) Impact des actions**

- augmentation de 13 points de la part des ménages avec un score de consommation alimentaire acceptable (SCA) ;
- diminution de la part du revenu global des ménages alloué aux dépenses alimentaires et à la santé au profit d'autres postes de dépenses, tels que l'achat de biens non alimentaires, l'investissement dans les biens productifs et le désendettement ;

- baisse du pourcentage des ménages ayant recours à des comportements inappropriés pour faire face à leur déficit de nourriture ou au manque d'argent pour s'en procurer, avec une baisse du CSI<sup>8</sup> réduit de 67% passant de 20,70 à 7,11%.

Globalement, selon les résultats de l'évaluation, le CCFSS a eu une incidence positive sur la reconstitution des capacités de résilience des bénéficiaires à travers les actions leur permettant de se désendetter, d'investir dans des actifs productifs et d'améliorer la qualité de l'alimentation.

Il a été identifié deux (2) insuffisances majeures :

- le faible alignement des calendriers de distribution du projet sur les périodes clés de la campagne agricole comme prévu dans la conception du projet ;
- l'allocation par les ménages de plus de la moitié de l'argent reçu à l'alimentation.

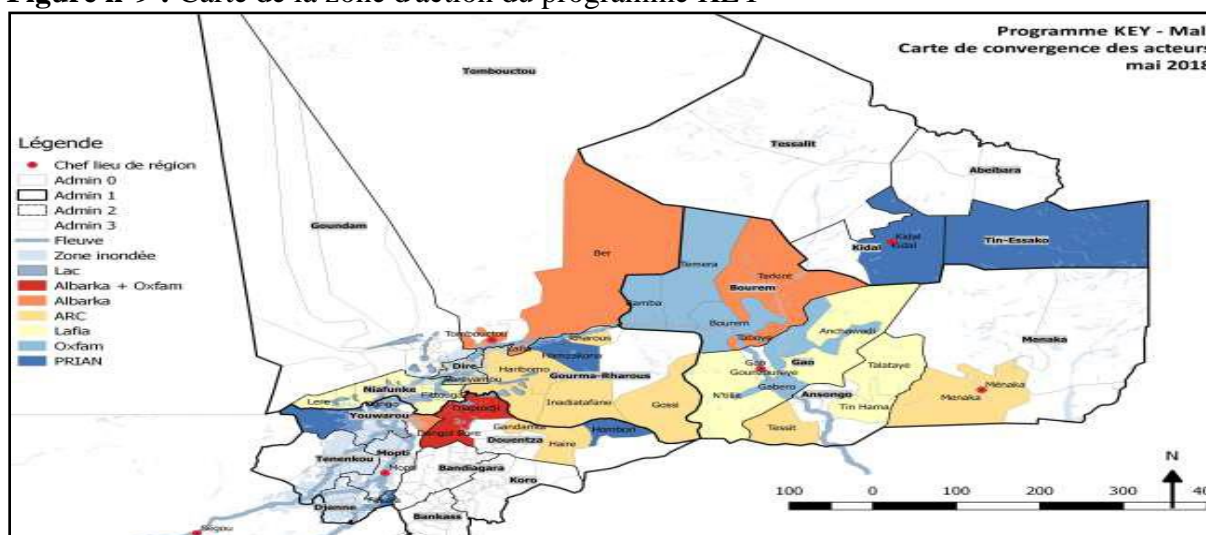
## 6.1.6 PROGRAMME KEY

### 6.1.6.1 CARACTERISTIQUES DE KEY

Le Programme KEY (« debout » en langue songhay) a été mis en œuvre entre 2016 et 2019 dans les régions de Mopti, Tombouctou, Taoudéni, Gao, Ménaka et Kidal.

La figure suivante montre la zone d'intervention du programme KEY.

**Figure n°9** : Carte de la zone d'action du programme KEY



Source : Groupe URD, EIMS5, novembre, décembre 2020

Le programme Key avait pour objectif général de : « *Accroître la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au Mali* » (Cf. URD, EIMS 5, novembre, décembre 2020).

La durée initiale prévue pour chaque action du programme était de 36 à 45 mois. Les axes du programme établissait les relations suivantes avec les piliers des PRP-AGIR Mali :

<sup>8</sup> Coping Strategy Index (Indice des Stratégies d'Adaptation)

**Tableau n°10 : Relations entre les Axes de KEY et les piliers des PRP-AGIR Mali**

Axes de Key	Piliers correspondants des PRP-AGIR
Axe 1 : Le renforcement des capacités des communautés, des ménages et des personnes les plus vulnérables à anticiper, absorber et se relever des chocs affectant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Pilier 1 : Protection sociale Pilier 2 : Nutrition Pilier 3 : Moyens d'existence
Axe 2 : Le renforcement du rôle de leadership des autorités dans la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des interventions.	Pilier 4 : Renforcement de la gouvernance

Source : URD, EIMS 5, novembre, décembre 2020

Les actions prévues par KEY dans le cadre de ses 2 axes d'intervention étaient les suivantes :

### 1) Actions par rapport à l'axe 1 :

- établir un socle d'assistance de base et à améliorer l'accès aux services de base, en premier lieu en matière de santé à travers des transferts sociaux non contributifs (transferts monétaires) ;
- offrir les soins curatifs nécessaires aux enfants de moins de cinq (05) ans affectés par la sous-nutrition aigüe (et en particulier sa forme la plus sévère), et d'autre part, à prévenir les risques de sous-nutrition aigüe et chronique des individus les plus à risque que sont les enfants de moins de 5 ans (et en particulier les enfants de moins de 2 ans) ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ;
- renforcer la disponibilité et la diversité alimentaires à travers des activités contribuant à améliorer la production agricole ainsi que la transformation et la conservation des produits, et, d'autre part, améliorer l'accès des ménages les plus vulnérables aux denrées alimentaires de base par le biais d'une diversification de leurs sources de revenu à même de réduire leur dépendance aux aléas climatiques.

### 2) Actions par rapport à l'axe 2 :

- « renforcer le rôle de 'leadership' des autorités et services techniques à tous les échelons dans la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des interventions visant à accroître la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ».

Le programme a été possible grâce à deux (02) financements de l'Union Européenne :

- ❖ 35 millions d'euros (23.003.750.000 F CFA) provenant du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'UE ;
- ❖ 05 millions d'euros (3.286.250.000 F CFA) de la composante nutrition du Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire au Mali (PRORESA).

Le programme a été opérationnalisé par 5 consortiums d'ONG sous 2 pilotages :

- ❖ **Pilotage de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) via le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) :** (i) Le consortium ARC, mené par Humanité & Inclusion ; (ii) Le consortium PRIAN (Partenariat pour le Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle), mené par SOS Sahel ; (iii) Le consortium mené dans un premier temps par OXFAM puis par Association Internationale Volontaires Laïques (LVIA).
- ❖ **Pilotage de la CONFED via le Fonds européen de développement (FED) :** (i) le consortium LAFIA, mené par Catholic Relief Services (CRS) ; (ii) le consortium Albarka, mené par Agronome et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).

### 6.1.6.2 APPORT DE KEY

Les résultats clés du programme selon les conclusions de l'Enquête Itérative avec Mini Séminaire (EIMS) 5 sont les suivants :

#### **Encadré n°17 : Résultats du pilier 1 : Protection Sociale**

- Actions clés :
  - 22.881 ménages vulnérables bénéficiaires de transferts monétaires, soit 74 % de l'objectif ;
  - Accès des ménages ciblés à la documentation civile.
- Effet(s) identifié(s) :
  - Réduction de l'indice des stratégies de survie (de 17 % à 7,3 % en moyenne pour les ménages ciblés)

**Source :** Groupe URD, EIMS5, 2020

#### **Encadré n°18 : Résultats du pilier 2 : Nutrition**

- Actions clés :
  - Augmentation du taux général d'allaitement maternel exclusif des enfants de 0 à 6 mois (de 24 % en début d'intervention à 78 % en fin d'intervention) ;
  - 154 % de taux de référencement et 64 % de prise en charge dans les CSCOM ;
  - 1 étude sur les approches de sensibilisation liées à la prévention de la sous-nutrition.
- Effets :
  - Augmentation de la proportion des femmes ayant une diversité alimentaire minimum (de 22 % en début d'intervention à 43 % en moyenne en fin d'intervention) ;
  - Augmentation du nombre des mères d'enfants de moins de 5 ans qui adoptent au moins 4 des 8 pratiques familiales essentielles (de 11 à 32 % des personnes ciblées).

**Source :** Groupe URD, EIMS5, 2020

### **Encadré n°19 : Résultats du pilier 3 : Moyens d'existences**

- Actions clés :
  - 50 117 ménages bénéficiaires de mesures d'accompagnement ;
  - 25 519 ménages bénéficiaires d'activités de petit élevage ;
  - 6 368 ménages bénéficiaires d'activités maraichères ;
  - 143 groupements de transformation/commercialisation appuyés ;
  - 81 points d'eau réhabilités/réalisés ;
  - 236 projets communautaires mis en place.
- Effets :
  - Augmentation de la proportion des ménages ayant un Score de Consommation Alimentaire (SCA) acceptable (de 54 % à 95 % en moyenne). Ce résultat est très satisfaisant aussi bien au niveau individuel des consortia qu'au niveau du programme KEY car l'objectif était de 75 %.
  - Augmentation des revenus des ménages (de 35 472 CFA à 58 886 CFA en moyenne). Le revenu moyen des ménages s'est amélioré de manière sensible, avec une hausse d'environ 66 %.
  - Diminution de la proportion des dépenses alimentaires (de 54 % en début d'intervention à 53 % en fin d'intervention). D'une manière générale, la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages reste importante, avec un taux de 53 % pour une cible de 45 %, ce qui indique que le degré de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire reste élevé.

**Source :** Groupe URD, EIMS5, 2020

### **Encadré n°20 : Résultat du pilier 4 : Renforcement de la gouvernance**

- Actions clés :
  - 24 plans communaux de contingence actualisés ;
  - 45 sessions de formation SAP réalisés.
- Effets :
  - 14 471 des ménages cibles versés dans le Registre Social Unifié (RSU) ;
  - 12 % des communes d'intervention ont fourni mensuellement les questionnaires/fiches SAP bien renseignées ;
  - 39 % des communes d'intervention dont le PDSEC intègrent la nutrition ;
  - 18 % des cadres de concertations (CCOCSAD) sont fonctionnels.

**Source :** Groupe URD, EIMS5, novembre, décembre 2020.

D'après la même source, globalement, sur le plan nutritionnel, le programme a induit une amélioration très faible (1%) de la diversité alimentaire des enfants de 6 à 23 mois. Le score de diversité alimentaire serait passé en moyenne de 1,7 à 2,4, soit une hausse approximative de 47 %, mais ce taux reste en deçà de la cible fixée à 3,5. La diversité alimentaire des femmes en âge de procréer a augmenté, passant de 22 % à 43 %, la cible étant de 45 %.

Suite aux leçons apprises du programme, les recommandations principales de l'évaluation sont les suivantes :

- prolonger la période de mise en œuvre d'un prochain programme à 4 à 5 ans au lieu de 3 ans ;
- pour de futurs projets de ce type, donner plus d'importance aux actions destinées à renforcer la résilience des systèmes de production et leur adaptation au changement climatique ;
- implication des autorités locales dès la phase de conception d'un futur programme grâce à un protocole de collaboration avec les collectivités bénéficiaires afin que leurs rôles et responsabilités soient clairement définis.

## **6.1.7 PROJET CASH+ DE LA FAO A NIORO**

### **6.1.7.1 CARACTERISTIQUES DU CASH+ DE NIORO**

Le Projet Cash+ s'inscrivait dans le cadre des expérimentations de la FAO sur la promotion de filets de sécurité productifs grâce à une approche à double voies : *(i) opérations de transfert d'argent ; (ii) fourniture d'intrants agricoles* (cf. Hamidou Bagayoko, Analyse Institutionnelle de la PNPS et de ses articulations avec les PA : Le Projet Cash+ au Mali de Nioro, Rome, 2021).

Concomitamment mis en œuvre au Mali et en Mauritanie, ce projet cherchait à élargir le terrain de l'expérimentation<sup>9</sup> dans ces deux pays confrontés, en 2015, à une période de soudure précoce pouvant aggraver la détérioration des moyens de subsistance des ménages très pauvres, si aucune mesure n'est prise. Cette expérience pilote s'est concentrée spécifiquement sur la mesure de l'impact de plusieurs types de filets de sécurité productifs prometteurs et l'analyse des possibilités de mise à échelle. On espérait que ses résultats contribueraient à améliorer l'efficacité des initiatives de protection sociale existantes dans la région.

L'objectif général du projet Cash+ était de : « *Contribuer à la diversification du régime alimentaire et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'augmentation de la résistance aux chocs des ménages vulnérables des zones bénéficiaires dans les régions souffrant d'insécurité alimentaire du Mali* ».

L'atteinte de cet objectif général devait se faire à travers deux objectifs spécifiques : (i) « *répondre aux besoins urgents des ménages bénéficiaires et protéger leurs actifs de la décapitalisation à travers les transferts monétaires* » ; et (ii) « *contribuer à stimuler un cycle positif de production et de création de revenus à travers les transferts productifs* ».

Cash+ a été possible grâce à un financement d'un montant de 01 million d'Euro (657.250.000 F CFA) de la coopération finlandaise. Ledit financement se répartissait ainsi qu'il suit :

**Tableau n°11 : Budget prévisionnel du Cash+ de Nioro en Euro**

Poste budgétaire	Mali	Mauritanie	Régional	Total
Personnel	52 000	66 100	176 193	294 293
Contrats	125 250	134 025		259 275
Voyage	19 000	17 000	64 939	100 939
Formation	13 000	10 000	7 196	30 196
Matériel consommable	78 450	70 700	2 000	151 150
Matériel non consommable	3 800	2 000		5 800
Services de soutien technique	6 300	6 300	5 400	18 000
HamCharges d'exploitation	20 382	12 057	17 000	49 439
Sous-total	318 182	318 182	272 727	909 091
Support (dix pour cent du sous-total)	31 818	31 818	27 273	90 909
<b>Budget total</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 000 000</b>

**Source** : Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021, p. 30

Dans le cas du Mali à Nioro, le projet a bénéficié d'un financement complémentaire provenant des reliquats des expériences du Burkina Faso et du Niger.

Le projet a été mis en œuvre selon deux (2) modalités :

- 1) La modalité Cash+ dans laquelle 450 ménages bénéficiaires ont reçu un transfert unique de 20.000 F CFA et un kit d'élevage composé de : (i) 03 caprins (2 femelles et 1 mâle) ; (ii) 50 kg d'aliment bétail ; (iii) des connaissances en technique d'élevage ; (iv) un suivi vétérinaire ; (v) des soins préventifs et curatifs.
- 2) La modalité Cash simple qui a consisté à faire à 450 autres ménages bénéficiaires un transfert monétaire de 100.000 F. CFA, versé en 2 tranches de 50.000 espacées de 3 mois.

Le ciblage du Cash+ Mali-Nioro a utilisé 2 étapes principales : (i) le ciblage géographique, (ii) le ciblage communautaire couplé à la HEA. Les autorités administratives et communales, les autorités villageoises ont été fortement impliquées dans cette phase. Sur cette base, le projet a

<sup>9</sup> Cette approche, testée au Burkina Faso et au Niger en 2013-2014, a démontré qu'elle fournit une alternative importante pour atténuer la pauvreté chronique en incluant des ménages démunis dans le système productif tout en augmentant leur résilience pour faire face à des chocs futurs.

identifié et fait des prestations à 900 ménages considérés comme très pauvres, ciblés dans 39 villages de six (6) communes du Cercle de Nioro.

A l'époque, la situation du Cercle de Nioro dans le Profil de Pauvreté des Communes du Mali réalisé par l'ODHD/LCP était la suivante :

**Tableau n°12 : Classement des communes de Nioro selon le profil de pauvreté**

Commune	Milieu	Indice de pauvreté	Niveau de pauvreté	Rang national	Rang régional	Rang par milieu
Nioro	Urbain	0,69	Non pauvre	28	5	20
Baniere Kore	Rural	-0,24	Très pauvre	564	119	528
Diabigué	Rural	-0,27	Très pauvre	606	125	570
Diarra	Rural	-0,03	Presque pauvre	285	68	251
Diaye Coura	Rural	-0,12	Pauvre	408	92	374
Guavinané	Rural	-0,24	Très pauvre	570	120	534
Gogui	Rural	0,12	Non pauvre	111	31	81
Guétéma	Rural	-0,15	Pauvre	453	101	480
Kadiaba Kadiel	Rural	0,12	Non pauvre	113	32	83
Koréra Koré	Rural	-0,13	Pauvre	420	93	385
Nioro Tougouné Rangabé	Rural	-0,16	Pauvre	470	104	104
Sandaré	Rural	-0,09	Pauvre	354	84	320
Simby	Rural	-0,23	Très pauvre	551	117	515
Troungoumbé	Urbain	0,38	Non pauvre	41	9	26
Yérééré	Rural	-0,02	Presque pauvre	264	62	230
Youri	Urbain	1,03	Non pauvre	20	2	16

**Source :** ODHD/LCP, 2014

Cash+ Mali-Nioro a développé des synergies avec d'autres initiatives existantes sur le terrain, ainsi qu'il suit :

#### **Encadré n°21 : Synergies avec PLIAM**

« Le projet Cash+, en reconnaissant l'impact de la santé sur le capital humain, a souhaité que ses bénéficiaires profitent des mutuelles déjà mises en place par le PLIAM. Pour ce faire, des rencontres entre l'équipe de la mutualité, la coordination du PLIAM et l'équipe Cash+ ont été organisées. Grâce à l'implication des maires dans les communes d'intervention, les bénéficiaires du Cash+ ont été sensibilisés puis certains ont adhéré volontairement ». (Bagayoko, 2021, p. 41)

**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021, p. 41

#### **Encadré n°22 : Synergies avec Jigisemejiri**

« Jigisemejiri, en venant sur le terrain en 2014 pour faire des opérations de transferts monétaires, a mis en place des organisations locales de ciblage et d'appui à la mise en oeuvre de ses activités : les comités communaux et villageois. Le projet Cash+, en arrivant sur le terrain l'année d'après, n'a pas voulu réinventer la roue. Il s'est basé sur les mêmes comités qu'il a dynamisés en cas de besoin. Par ailleurs, le projet Cash+ a exclu de la liste de ses bénéficiaires tout ménage déjà retenu par Jigisemejiri, cela sur la base des déclarations des autorités villageoises ».

**Source :** Rapport de mission de Hamidou. Bagayoko, 2021 p. 42

### **6.1.7.2 APPORT DU CASH+ DE NIORO**

Les principaux résultats d'impact du projet sont les suivants selon les conclusions de l'évaluation finale quantitative :

### **1) Par rapport à l'échelle d'insécurité alimentaire des ménages**

L'échelle d'insécurité alimentaire des ménages s'est améliorée avec une augmentation globale de +18,9% de la sécurité alimentaire. Cette augmentation était plus importante dans le « kit Cash+ » avec 23,4% contre 21,3% pour le « kit Cash uniquement ».

### **2) Par rapport à la consommation alimentaire des ménages**

#### **a. Score de diversité alimentaire des ménages**

- Le pourcentage de ménages ayant consommé au moins quatre groupes alimentaires à la fin du projet a augmenté. La variation de l'augmentation a été de 40% globalement, 60% pour la modalité Cash+ et contre 30% pour la modalité Cash simple.
- De même, logiquement, le score de diversité alimentaire des ménages avait globalement augmenté, toujours à l'avantage de la modalité Cash+ (99,8%) au détriment du Cash simple (95,7%).

#### **b. Score de diversité alimentaire des enfants**

A la fin du projet, la consommation d'au moins quatre groupes alimentaires par les enfants avait augmenté, et l'augmentation était plus significative chez les enfants des ménages bénéficiaires de la modalité Cash+ :

- enfants de 6 à 23 mois : 86,5% (Cash+), contre 84,5% (Cash simple) ;
- enfants de 24 à 59 mois : 94,4% (Cash+), contre 92,9% (Cash simple).

### **3) Par rapport à la stratégie d'adaptation des ménages**

Il est sorti de l'évaluation que le pourcentage de ménages bénéficiaires qui n'avait pas « assez de nourriture » ou « assez d'argent » pour acheter de la nourriture avait diminué de 16,4%. Cet état de fait a eu un impact positif sur les stratégies d'adaptation dont l'utilisation par les ménages bénéficiaires a globalement diminué de 22%. Ce taux a été plus élevé dans le groupe recevant la modalité Cash+ que dans le groupe bénéficiant de la modalité Cash simple, avec moins de stratégies d'urgence et de crise utilisées.

### **4) Par rapport au revenu des ménages**

- L'évaluation a révélé que chez les bénéficiaires en général, les revenus liés à la vente des produits de l'agriculture ont diminué avec le projet de 17,5%.
- En ce qui concerne la fourchette des revenus, d'une manière générale, le pourcentage des ménages bénéficiaires avec les revenus les plus élevés a augmenté ainsi qu'il suit :
  - revenus inférieurs ou égaux à 45.556 francs CFA: (i) avant le projet : 58,7% ; (ii) à la fin du projet : 38,8% ;
  - revenus supérieurs à 45.556 francs CFA : (i) avant le projet : 41,3% ; après le projet : 61,2%.

La modalité Cash simple avait apporté plus d'amélioration à ce niveau que la modalité Cash+ : (i) Cash simple : 63,1% ; (ii) Cash+ : 59,2%.

L'étude « Analyse Institutionnelle de la PNPS et de ses articulations avec les politiques agricoles » a aussi pris en compte l'évaluation qualitative du projet Cash+. Elle a permis de recueillir les opinions de différentes parties prenantes. Quelques discours tenus à cette occasion sont les suivants :

## 1) Témoignages de bénéficiaires directs

### a. Maman Sow Diallo, modalité Cash simple



**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021

#### Encadré n° 23 : Propos de Maman Sow Diallo

« *Depuis que les plus grands fils de mon mari sont partis travailler à la ville, nous n'avons plus assez de bras valides pour cultiver* », explique Maman Sow Diallo, dont la maigre récolte arrivait à son terme quand elle a reçu son transfert monétaire. « *Mais pour une fois, je ne vais pas acheter l'huile, l'arachide, et le savon à crédit!* ». Elle se réjouit aussi de savoir qu'elle recevra un autre transfert, ce qui lui permet de planifier ses achats.

### b. Sira Diatta, modalité Cash+



**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021

#### Encadré n°24 : Discours de Sira Diatta

Suite à la grave maladie de son mari, hospitalisé à plusieurs reprises à Kayes, la parcelle de Sira Diatta était à l'abandon. Depuis deux ans, elle n'a pu s'en sortir qu'en comptant sur les autres villageois, qui lui donnaient de la nourriture, pour elle et ses dix enfants. Elle a retrouvé le sourire : « *Maintenant, je suis soulagée d'être sortie de cette passe difficile, et ce petit bétail va me permettre d'être autonome.* »

### c. Bénéficiaires Cash+ de Dialakoro Maréna (Focus Group)

#### Encadré n°25 : Propos des bénéficiaires Cash+ de Dialakoro Maréna

- Le projet de la FAO nous a donné de l'argent une fois (20 000 francs CFA) et 3 caprins (2 femelles et 1 mâle). Il nous a donc donné de l'argent et les moyens d'en gagner par nous-mêmes (association protection sociale et agriculture).
- Avant et après ce projet, il y en a eu d'autres : Jigisemejiri, un autre qui a fait 3 transferts (deux de 39 000 francs CFA et un de 25 000 francs CFA).
- Mais aucun d'entre nous n'a été bénéficiaire de ces autres projets car, dans notre village, nous veillons à ce que les mêmes personnes ne perçoivent pas plusieurs prestations successives pendant que d'autres attendent.
- Les prestations du projet ont été données une seule fois dans notre cas, et nous pensons avoir mérités le Cash+, car nous considérons notre village comme plus pauvre que d'autres.
- Les prestations reçues ont été d'un grand apport : avec les 20 000 francs CFA, nous avons surtout fait face à l'alimentation. À ce jour (plus de deux ans après), nous détenons encore quelques têtes d'animaux après avoir consommé du lait et en avoir vendu.
- Les effets conjugués des différents projets ont été bénéfiques pour notre village, surtout sur le plan de l'alimentation ; car ici, personne ne peut s'autonourrir avec sa récolte pendant quatre mois d'affilés.
- La démarche du Cash+ a particulièrement contribué aux retombées bénéfiques pour notre village, car après avoir contribué à notre alimentation, à notre santé, à la scolarisation de nos enfants, nous en conservons encore des avantages avec les quelques têtes de caprins qui nous restent.

- Nous suggérerions que de tels projets reviennent dans le village pour d'autres bénéficiaires et pour de plus longues durées.

**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021

## 2) Témoignage d'autorités communales et villageoises (Focus Group)

### a. Autorités villageoises et comité villageois de Dialakoro Maréna

#### Encadré n° 26 : Propos autorités et comité villageois de Dialakoro Maréna (focus group)

- Dans la mise en œuvre du projet Cash+ nous avons été responsabilisés pour le ciblage et la validation de la liste des bénéficiaires. Nous avons également facilité la distribution des prestations et le suivi de leur utilisation.
- Pour l'ensemble des programmes qui viennent dans notre village, nous jouons le même rôle, et cela permet de coordonner les interventions et d'éviter les duplications.
- Lorsque les différents programmes coordonnent leurs interventions, tous les nécessiteux peuvent être pris en compte progressivement.
- En général, les programmes qui sont intervenus dans notre village ont donné satisfaction.
- Mais nous avons trouvé la démarche du projet Cash+ particulièrement efficace, en associant le don d'argent à celui des intrants d'élevage.
- Pour les initiatives futures, nous souhaiterions que notre implication soit maintenue et renforcée.

**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021

### b. Autorités communales et comité communal de Simby

#### Encadré n° 27 : Propos autorité communales et membres du comité communal de Simby

- Le projet Cash+ est venu à point nommé pour permettre à d'autres ménages nécessiteux, n'ayant pas pu bénéficier du transfert monétaire de Jigisemejiri, d'être pris en compte, car Simby est l'une des communes les plus pauvres du Mali, avec un indice de pauvreté de 0,23.
- Le projet a été efficace, car ce sont les vrais bénéficiaires qui en ont été choisis. Les populations pouvaient faire des recours auprès de notre comité, mais nous n'avons pas enregistré de plainte.
- Les bénéficiaires de 20 000 francs CFA associés à trois caprins sont ceux qui en ont tiré le meilleur profit.
- Le projet aurait été plus performant avec un niveau de transfert monétaire un peu plus consistant et un plus grand nombre de caprin femelles.
- Puisqu'on nous avait dit que le projet était expérimental, nous faisons les suggestions suivantes pour son extension :
  - Modalité : couplage du transfert monétaire avec le cheptel d'élevage de caprins ;
  - Durée : cinq ans avec le ciblage de nouveaux bénéficiaires chaque année;
  - Niveau de transfert : au moins 10 000 francs CFA/mois pendant une année ; cheptel d'élevage: quatre femelles et un mâle.

**Source :** Rapport de mission de Hamidou Bagayoko, 2021

En conclusion, globalement, le projet Cash+ de Nioro a donné satisfaction, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Toutefois, la faible couverture géographique et temporelle de l'initiative sont des facteurs qui limitent forcément son impact sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme sur une plus grande échelle géographique.

Par ailleurs, la mise à échelle du projet, qui était l'une des intentions de la FAO, n'a pu avoir lieu.

## 6.1.8 RELANCE DE L'ECONOMIE LOCALE ET APPUI AUX COLLECTIVITES (I et II)

### 6.1.8.1 CARACTERISTIQUES DE RELAC I ET II

Selon les synthèses de leurs rapports d'évaluation respectifs, les projets « RELAC I et II » sont deux (02) initiatives complémentaires mises en œuvre successivement par la Coopération Luxembourgeoise au Développement (LuxDev.).

RELAC I a démarré en janvier 2016 pour une durée initiale de 18 mois, prorogée à 24 mois après une prolongation de six mois. Il a été financé à hauteur de 5 millions d'Euros par l'Union Européenne à travers l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

L'objectif global de RELAC I était de « *poursuivre la stabilisation de zones post-conflit ciblées en accompagnant la relance de l'économie locale et l'amélioration des services rendus par les collectivités* » ; décliné en 2 objectifs spécifiques : (i) l'économie locale est relancée et le niveau de vie des ménages appuyés est amélioré ; (ii) les collectivités accompagnées sont en mesure de mieux remplir leurs missions au service des populations.

Le projet devait couvrir 12 communes des régions de Tombouctou (6 communes) et Gao (6 communes) en cherchant à atteindre 4 résultats dont 2 concouraient directement à l'amélioration des conditions de vie des populations : (i) des projets économiques locaux sont appuyés ; (ii) les ménages les plus vulnérables sont soutenus par des filets sociaux.

Suite à la fin de RELAC I, RELAC II a pris la relève pour le renforcement et l'extension du premier. Il devait couvrir 30 communes, dont les 12 anciennes et 18 nouvelles dans les régions de Tombouctou, Gao, Taoudéni et Ménaka sur une durée d'intervention de 36 mois, soit 12 mois de plus que RELAC I.

RELAC II a été financé par le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne à hauteur de 10 millions d'Euros.

Les objectifs de RELAC II étaient légèrement différents de ceux de RELAC I, en ce sens que son objectif spécifique 1 ne faisait pas allusion à l'amélioration du niveau de vie des ménages. En conséquence, aucun de ses résultats n'était dédié aux filets sociaux.

Les documents retrouvés et consultés dans le cas de ces initiatives ne permettent pas d'avoir des informations sur les méthodes de sélection des bénéficiaires.

#### **6.1.8.2 APPORT DE RELAC I ET II**

L'appréciation des contributions des deux (2) projets se fait uniquement sur la base du niveau d'atteinte des résultats 1 et 2 de RELAC I et du résultat 1 de RELAC II.

##### ❖ Par rapport au résultat 1 de RELAC I

- Réalisation de 43 micro-projets économiques locaux pour un coût global de 780.000 Euros, dont 21 dans la région de Gao et 22 dans la région de Tombouctou ;
- Signatures de conventions tripartites de mise en œuvre entre les porteurs de micro-projets, les communes et le projet.
- Signature d'actes de transfert de propriétés des biens acquis par le projet ont été signés avec les différents porteurs de projets.
- Formation des porteurs de micro-projets en diverses techniques agronomiques, essentiellement par les services techniques locaux compétents.

##### ❖ Par rapport au résultat 2 de RELAC I

- Transfert monétaire à 3.839 ménages contre une cible de 2 400 initialement planifiée (*Cette augmentation du nombre de bénéficiaires est consécutive à l'alignement du projet sur les normes du programme Jigisemejiri qui préconisait 120.000 francs par ménage et par an contre 200.000 prévu dans le document technique et financier de RELAC I*).

##### ❖ Par rapport au résultat 1 de RELAC II

- Sélection, formulation et financement de 98 micro-projets économiques locaux pour un montant total de 3.217.000 ;
- Formation de 2.273 membres des structures porteuses de micro-projets.

Contrairement à d'autres projets, les rapports d'évaluation consultés des deux (2) phases du RELAC ne portaient d'appréciation sur l'évolution des indicateurs classiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **6.1.9 PROGRAMME D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX ACCOMPAGNANTS DES ENFANTS HOSPITALISES DANS LES URENIS ET PEDIATRIES (P3A-EHUP)**

### **6.1.9.1 CARACTERISTIQUES DU P3A-EHUP**

Le P3A-EHUP était une initiative nationale conjointement pilotée par la DNPSSES et la DGSHP, avec l'appui technique et financier du bureau du PAM au Mali, qui a démarré le 20 octobre 2017.

Son objectif général était de : « *contribuer à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans dans la zone d'intervention sur la durée du projet* » (Cf. PAM, juillet 2017).

L'atteinte de cet objectif général était envisagé à travers les objectifs spécifiques suivants :

- « *assurer la prise en charge des repas de 20.000 accompagnants des enfants de moins de 5 ans hospitalisés dans les URENIS et pédiatries sur la période d'août à décembre 2017 ;*
- *sensibiliser et former les accompagnants pour une détection et prise en charge rapide de la MAS et sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles ;*
- *renforcer les capacités des services locaux du Gouvernement en matière de transferts sociaux de manière générale et dans le secteur de la nutrition en particulier* » (Cf. PAM, juillet 2017).

Le programme ciblait l'ensemble des districts sanitaires fonctionnels du Mali, à l'exception, dans un premier temps, de ceux de la région de Kidal et du district de Bamako et des URENIS/pédiatries des hôpitaux régionaux qui auraient pu être pris en compte au cours de la mise en œuvre.

L'approche opérationnelle principale pronée par le programme était : « *assurer la fourniture régulière de 3 repas par jour aux accompagnants sur la base de menus locaux en garantissant une bonne qualité des repas et du service fourni aux bénéficiaires* » (Cf. PAM, juillet 2017).

Dans le cadre du programme, le séjour d'un enfant hospitalisé a été estimé à 6 jours et le coût journalier des repas d'un accompagnant à 2.000 F CFA, soit un total de 12.000 F CFA par accompagnant pendant la durée totale du séjour.

Le programme couvrait également les coûts de mise en œuvre supportés par les CSRéf. et les SLDSSES, ainsi que ceux engendrés par les suivis réalisés par les DRS, les DRDSES, la DNS et la DNPSSES.

Tel qu'il ressort du tableau n° 13 ci-dessous, conçu initialement pour prendre fin en décembre 2017, l'initiative s'est prolongée jusqu'en 2021 sur la base d'avenants au protocole d'accord initial, toutefois avec des périodes creuses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Tableau n°13 : Ligne de vie contractuelle du P3A-EHUP

Avenants	Début	Fin	Mois	Bénéficiaires
Accord 1	Septembre 2017	Décembre 2017	4	20000
Avenant 1	31 décembre 2017	30 avril 2018	4	36000
Avenant 2	01 mai 2018	31 décembre 2018	8	41666
Pas d'avenant	01 janvier 2019	30 juin 2019	6	0
Avenant 3	Juillet 2019	Décembre 2019	6	16284
Pas d'avenant	01 janvier 2020	31 décembre 2020	12	0
Avenant 4	01 janvier 2021	30 juin 2021	6	16310
Avenant 5	Juillet 2021	Décembre 2021	6	15581
<b>Total</b>				<b>145841</b>

**Source** : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

### 6.1.9.2 APPORT DU P3A-EHUP

Selon les conclusions de l'étude de capitalisation, l'objectif de ce programme n'était pas d'influer directement sur la malnutrition de l'enfant mais de créer des conditions favorables pour les accompagnants, afin qu'ils restent au centre de prise en charge durant les 6 jours moyens estimés de séjour.

Tableau n°14 : Répartition des admissions, abandons et des décès par région

Indicateurs du programme Caretakers (données URENIs DIHS2)					
Régions	Nombre d'Abandon	Nombre de Décès	Nombre d'Admis	Taux d'abandon	Taux de mortalité
Gao	9	102	1654	0,5%	6,2%
Kayes	84	362	6519	1,3%	5,6%
Koulikoro	149	373	8907	1,7%	4,2%
Menaka	5	1	323	1,5%	0,3%
Mopti	132	417	7296	1,8%	5,7%
Ségou	64	336	8445	0,8%	4,0%
Sikasso	115	945	16419	0,7%	5,8%
Tombouctou	116	229	3517	3,3%	6,5%
Total général	674	2765	53080	1,5%	4,8%

**Source** : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

Le tableau n° 14 ci-dessus fait ressortir la situation des trois indicateurs traceurs que sont les admissions, les abandons et les décès d'enfants malnutris pendant la durée du programme. Il en découle les analyses suivantes :

#### Encadré n°28 : Tendence des admissions dans le cadre du P3A-EHUP

« Pour les admissions, on note une évolution globale des tendances en URENI de 2016 à 2020 à la suite de la mise en place du programme. Cette évolution est plus importante pendant les années du programme (2017-2018 et 2019). On observe des pics au 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année qui pourraient s'expliquer par la période de soudure en amont ».

**Source** : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

Cependant, il existe des différences entre les régions avec en tête la région de Sikasso (16.419 cas d'admission) suivie par Koulikoro (8.907 cas d'admission) et Ségou (8.445 cas d'admission).

#### Encadré n°29 : Tendence des abandons dans le cadre du P3A-EHUP

« Pour les abandons, on peut noter une tendance à la baisse de leur nombre de 2017 à 2019 qui passe de 222 à 116 cas avant de remonter au double en 2020, soit 244 cas. Même si on ne peut pas attribuer cette baisse au seul programme Caretakers, il est fort probable qu'il y ait contribué et son arrêt, en 2020, pourrait avoir contribué au dédoublement des cas d'abandons en 2020 ».

**Source** : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

Le plus faible taux d'abandon a été enregistré à Gao, suivi de Sikasso et Ségou.

### Encadré n°30 : Tendence des décès dans le cadre du P3A-EHUP

« Quant au nombre de décès, il a statistiquement diminué en 2017 pour remonter et se maintenir élevé les années suivantes. Toutefois, la diminution du nombre de décès ne semble pas être le meilleur indicateur pour apprécier les effets du programme, car d'un point de vue purement médical, plusieurs facteurs totalement étrangers au programme entrent en compte dans les statistiques de décès. Il est matériellement impossible d'attribuer au seul programme caretakers, même avec les chiffres présentés, cette diminution du nombre de décès ».

Source : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

On constate tout de même que le plus faible taux de mortalité a été enregistré à Menaka, suivide Ségou et de Koulikoro.

Le tableau n°15 ci-dessous présente la situation globale des admissions d'enfants et du financement du programme de 2017 à 2020. Il montre que le nombre total d'enfants malnutris admis, dont les accompagnants ont été pris en charge sur cette période a été estimé à 234.732. Dans cet effectif, on dénombre 61.230 en URENIS (26%) et 173.502 en pédiatrie (74%). Cette prise en charge a été possible grâce à un investissement financier global estimé à 1.501.803.638 F CFA, soit une moyenne annuelle d'investissement de 375.450.910 F CFA.

**Tableau n°15 : Estimation du nombre des admissions et du financement de 2017 à 2020**

Régions	Estimation 2017-2020			Estimation des montants dépensés	
	URENIS	Pédiatrie	Total	Montant en CFA	Montant USD
Gao	2 522	10 826	13 348	104 283 159	182 186
Kayes	6 541	8 235	14 776	122 171 470	210 132
Koulikoro	10 890	32 446	43 336	320 331 255	557 774
Menaka	301	29	272	-	-
Mopti	8 300	15 748	24 048	220 368 260	380 48
Ségou	10 558	37 550	48 108	259 429 657	451 623
Sikasso	17 958	56 350	74 308	315 502 609	546 431
Tombouctou	4 160	12 376	16 536	159 717 228	278 796
<b>Total</b>	<b>61 230</b>	<b>173 502</b>	<b>234 732</b>	<b>1 501 803 638</b>	<b>2 607 429</b>
<b>Ratio</b>	<b>26%</b>	<b>74%</b>			

Source : Document de capitalisation du programme juin-septembre 2021

## 6.1.10 PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

### 6.1.10.1 CARACTERISTIQUES DES CANTINES SCOLAIRES

Tel que déjà abordé plus haut, les cantines scolaires au Mali contribuent à la réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous relevant des attributions du Ministère en charge de l'éducation.

A titre de rappel, les cantines scolaires interviennent au Mali depuis plusieurs années, mais elles sont désormais régies par la loi n°2019-013 du 03 juillet 2019 fixant le régime de l'alimentation scolaire.

Le Centre National des Cantines Scolaires est la structure nationale chargée de la gestion des cantines scolaires, sur la base de l'arrêté interministériel n°2019-3326 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, fixant les modalités de gestion des cantines scolaires.

On peut dire qu'au Mali, l'alimentation scolaire constitue une forme de filet social pérenne au profit des enfants et adolescents scolarisés tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle bénéficie d'un financement régulier du budget national et d'un accompagnement financier des PTF.

### 6.1.10.2 APPORT DES CANTINES SCOLAIRES

Ainsi qu'il ressort du tableau n°13 ci-dessous, en 2023, le Mali compte 2.652 cantines scolaires pour un effectif total de 687.879 bénéficiaires se répartissant entre 370.143 garçons (56%) et 317.736 filles (44%).

**Tableau n°16 : Nombre de cantines scolaires et de bénéficiaires au 31/12/2022**

Région	Nombre de cantine	Bénéficiaires		
		Garçons	Filles	Total
Bamako	44	10 781	10 528	21 309
Bandiagara	142	13 154	12 839	25 993
Bougouni	73	9 029	6 912	15 941
Dioila	56	8 159	6 456	14 615
Douentza	55	5 218	4 753	9 971
Gao	352	45 723	39 890	85 613
Kayes	40	5 472	3 516	8 988
Kita	76	9 451	7 385	16 836
Koulikoro	356	42 077	34 638	76 715
Koutiala	94	13 559	10 169	23 728
Menaka	92	10 537	7 935	18 472
Mopti	316	36 811	36 704	73 515
Nara	60	5 332	4 209	9 541
Nioro	51	5 296	4 836	10 132
San	197	28 210	24 131	52 341
Segou	159	22 854	17 498	40 352
Sikasso	82	10 463	7 556	18 019
Taoudeni	22	1 375	1 238	2 613
Tombouctou	352	50 245	45 215	95 460
Kidal	39	3 326	2 739	6 065
<b>Total général</b>	<b>2 652</b>	<b>370 143</b>	<b>317 736</b>	<b>687 879</b>

**Source** : Centre National des Cantines Scolaires

Il ressort du tableau n°17 ci-dessous qu'en 2023 les cantines scolaires sont prises en charge à travers quatre (04) sources de financements : Etat, Catholic Relief Services, Programme Alimentaire Mondial, Projet MIQRA de la Banque Mondiale. Sur 2.652 cantines scolaires, le budget national finance 1.574, soit 59,4%. Il est suivi par le PAM avec 664 cantines prises en charge (25%). La Banque Mondiale et CRS financent respectivement 214 et 200 cantines scolaires (8,1% et 7,5%).

**Tableau n°17: Nombre de CS et de bénéficiaires par bailleurs au 31/12/2022**

Source de financement	Nombre d'écoles	Nombre de bénéficiaires			Financement par source (F CFA)
		Garçons	Filles	Total	
Budget National	1574	231 774	188 023	419 797	5.113.328.000
CRS	200	25 701	27 325	53 026	1.460.716.950
PAM	664	79 597	73 799	153 396	9.614.616.000
Banque Mondiale (projet MIQRA)	214	33 071	28 589	61 660	1.122.152.500
<b>TOTAL</b>	<b>2 652</b>	<b>370 143</b>	<b>317 736</b>	<b>687 879</b>	<b>17.310.813.450</b>

**Source** : Centre National des Cantines Scolaires

La prise en charge de l'ensemble de ces cantines et de leurs bénéficiaires a coûté un peu plus de 17,3 milliards de Francs CFA au 31 décembre 2022. On constate que le PAM a été le plus gros bailleur des cantines scolaires en 2022 avec plus de 9,6 milliards de contribution, soit 56% ; suivi par l'Etat avec un apport de plus de 5,1 milliards représentant 30%. CRS et le projet MIQRA de la Banque mondiale viennent ensuite respectivement avec 1,4 milliards (8%) et 1,1 milliards (6%).

L'utilité et l'apport des cantines scolaires a également fait l'objet d'appréciation par différents acteurs. Sur la question, l'étude rapporte les discours suivants :

Au lancement du PAIS, la porte-parole des enseignants, a déclaré : « *L'école fondamentale de Kodian fut créée en 2000 et compte actuellement 202 élèves (89 filles et 113 garçons) pour 6 cours. Depuis 2015, elle est une école à cantine grâce au PAM. Cette cantine a permis [...] de maintenir les élèves à l'école et de rehausser le taux de scolarisation* » (source : leveilinfo.net, 14 décembre 2018, <https://leveilinfo.net/?p=3702>).

Assoura Mahamadou, principal pourvoyeur de viande des écoles primaires de Kabara avec la vente quotidienne de 10 kg de mouton déclare : « *Mon chiffre d'affaire a fortement augmenté grâce aux cantines scolaires* » (PAM, Virgo Edgar Ngarbaroum 24 Janvier 2021, <https://fr.wfp.org/stories/education-day-wfp-school-meals-mali-are-boost-children-and-local-economy>).

**Photo** : Assoura Mahamadou, pourvoyeur de Viande des écoles primaires de Kabara



**Source** : PAM/Virgo Edgar Ngarbaroum

**Photo** : Mariam Daouna, élève d'une école à cantine, rêve de devenir docteur



**Source** : PAM/Virgo Edgar Ngarbaroum

Quant à Mariam Daouna, écolière comblée par l'apport des cantines scolaires, elle déclare : « *Quand je serai grande, je serai docteur. Je suis triste quand je vois des malades autour de moi* » (Ibidem).

L'encadré ci-dessous livre le regard que porte le CNCS sur les cantines scolaires :

#### **Encadré n°31** : Regard porté par le CNCS sur les cantines scolaires

##### **Avantages des cantines scolaires :**

- Elles permettent l'amélioration des indicateurs scolaires en boostant l'assiduité des élèves
- Elles permettent la réduction des dépenses des ménages par rapport à la nourriture et créent ainsi de l'épargne
- L'approvisionnement des cantines par des produits locaux permet de booster l'économie locale

##### **Bonnes pratiques en matière de cantines scolaires :**

- Contribution financière régulière de l'Etat à la prise en charge des cantines scolaires
- Approvisionnement quasi exclusif des cantines scolaires par des produits locaux
- Implication des comités de gestion scolaire dans la gestion des cantines scolaires

##### **Difficulté principale:**

- Insuffisances de ressources financières pour l'augmentation du taux de couverture nationale en cantines scolaires

##### **Suggestion principale :**

- Mettre en place des cantines scolaires endogènes pour pérennisation de celles-ci.

**Source** : Questionnaire renseigné par le CNCS

## 6.1.11 PLANS NATIONAUX DE REPONSE DU CSA

### 6.1.11.1 CARACTERISTIQUES DES PNR DU CSA

Les Plans Nationaux de Réponse (PNR) développés chaque année par le CSA comme une « stratégie de fond » pour adresser l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones considérées comme les plus vulnérables d'après les conclusions de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (ENSAN).

Les PNR sont conçus et mis en œuvre dans un cadre multi partenarial, multisectoriel et multi interventions.

Dans le cadre de la présente étude, l'analyse de la contribution desdits plans au renforcement de la résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est abordée à travers le bilan du PNR 2021 et les projections du PNR 2022.

### 6.1.11.2 CONTENU ET APPORT DU PNR 2021

#### ❖ Situation de l'IAN en 2021

Selon les conclusions de l'exercice du Cadre Harmonisé de mars 2021, il a été identifié 5.391.349 personnes en insécurité alimentaire de phase 2 à pire en mars 2021. Cela représente une augmentation de 1.431.154 (36%) par rapport à la moyenne des cinq dernières années qui est de 3.960.195 personnes (cf. CSA, Bilan annuel 2021 du PNR, janvier 2022).

#### ❖ Objectifs du PNR 2021

« L'objectif global du Plan National de Réponse est de répondre aux difficultés alimentaires saisonnières et améliorer les conditions de vie des populations en état d'insécurité alimentaire et nutritionnel sur l'ensemble du territoire » (CSA, Bilan annuel 2021 du PNR, janvier 2022).

Cet objectif global était envisagé à travers les objectifs spécifiques suivants :

- « Répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables ;
- Renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de résilience ;
- Améliorer la disponibilité et l'accès en aliment de bétail dans les zones en déficit fourrager notamment dans les régions du Nord et le Sahel Occidental ;
- Renforcer le dispositif d'évaluation et de suivi de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle » (Ibidem).

#### ❖ Résultats du PNR 2021

- Identification et ciblage de 1.307.073 personnes en phase 3 et 4 d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Distribution alimentaire de 32.994 tonnes de céréales par l'Etat au bénéfice de 1.088.206 personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle dont 1.028.370 ont bénéficié d'un complément fourni par les partenaires techniques et financiers à travers les membres du Cluster Sécurité Alimentaire (Agences UN, PAM, FAO et une quarantaine d'ONG internationales et nationales) ;
- Dans le cadre du soutien aux moyens d'existence :
  - **25.796** personnes ont été assistées à travers les cash-transferts effectués par le CSA-PRESA pour un montant de **244.009.600** FCFA ;
  - **1.028.370** personnes dont **272 199** PDI (Populations déplacées internes) et **182.359** pour la réponse COVID 19 ont été assistés par les PTF à travers les membres du Cluster SA pour un montant de **81.750. 000.000** FCFA. Cette

réponse a été faite par les coupons (70%), le cash (12%) et le reste en nature. Ainsi, le montant total de transferts cash en 2021 s'élève à **9.810.000 000 FCFA**.

- Au plan financier, sur une prévision du PNR de **9.600.000.000 F CFA** sur le budget de l'Etat, **9.500.531.500 F CFA** ont été mobilisés et **8.458.850.000 F CFA** ont été décaissés, soit **89%**. Les paiements effectués ont été de **6.546.265.129 F CFA**, soit **77%**.

#### ❖ **Conclusions sur le PNR 2021**

Au terme de la mise en œuvre du PNR 2021, la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle serait restée préoccupante et interpellerait à plus d'engagement des acteurs. En effet, sur dix (10) indicateurs jugés essentiels sur la caractérisation de la situation alimentaire et nutritionnelle :

- Cinq (5) indicateurs ont connu une dégradation par rapport à l'année 2020. Il s'agit de : (i) Effectifs des populations en insécurité alimentaire, (ii) Pourcentage de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limite, (iii) Pourcentage de ménages ayant consommé moins de 4 groupes alimentaires, (iv) Pourcentage de ménages ayant une faim modérée à sévère et (v) Indice des stratégies d'adaptations alimentaires ;
- Trois (3) autres indicateurs sont restés stables entre 2020 et 2021 : (i) Nombre moyen de repas (enfants de -5ans), (ii) Pourcentage de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, (iii) Pourcentage de ménages ayant reçu une assistance ;
- Un (1) indicateur est resté préoccupant à savoir le pourcentage de ménages qui alloue plus de 75% des dépenses globales aux produits alimentaires ;
- Seul le taux de prévalence de la malnutrition aiguë a connu une amélioration passant de 11,1% à 10%.

Cette conclusion sur les résultats du PNR 2021, démontre que les interventions faites dans ce cadre n'améliorent pas de manière significative les indicateurs essentiels de caractérisation de la situation alimentaire et nutritionnelle. Cependant, elles restent utiles et indispensables pour venir au secours des populations pendant la période de soudure n'excédant pas 3 mois en général, ne serait-ce que par rapport à la stabilisation et à l'amélioration que le PNR 2021 a pu engendrer au niveau de certains indicateurs.

#### **6.1.11.3 PROJECTIONS DU PNR 2022**

##### ❖ **Situation de l'IAN en 2022**

Les résultats de l'exercice du Cadre Harmonisé de novembre 2021 montrent qu'à la période projetée pour la mise en œuvre du PNR 2022, 6.252.172 personnes auraient été en insécurité alimentaire de phase 2 ou plus sévère, contre une moyenne de 4.432.640 personnes pour les analyses de mars des cinq dernières années, soit une augmentation de l'ordre de 41%.

Cette situation de l'IAN est plus critique que celle observée dans le cadre du PNR précédent et confirme la ténacité du phénomène au Mali.

##### ❖ **Objectifs du PNR 2022**

Contrairement aux objectifs du PNR 2021, ceux de 2022 ont été formulés de manière très opérationnelle. Il s'agissait de :

- apporter de l'assistance alimentaire équivalant à 64.000 tonnes de céréales ;
- renforcer les moyens d'existence et la capacité de résilience en apportant 3.448 tonnes en aliment bétail, 641 tonnes en aliment volaille et 349 tonnes en aliment poisson sur les fonds d'indemnisation de l'assurance ARC ;

- assister 1.841.067 personnes en insécurité alimentaire aiguë (phase 3 à pire) ;
- appuyer le renforcement des moyens d'existence de 2.808.358 personnes, à travers les activités d'agriculture et de maraîchage, appui à l'élevage et la pêche, la restauration des actifs productifs et les activités génératrices de revenus.

### ❖ Financement du PNR 2022

Le financement prévisionnel du PNR 2022 est décliné dans le tableau suivant :

**Tableau n°18: Budget prévisionnel par composante et par source du PNR 2022**

Composantes/sous-composantes	Etat		PTF-accord		Autres (ARC)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Assistance alimentaire</b>								
Achat céréales	8.000.000.000	75		0	4.000.000.000	25	12.000.000.000	100
Transport et ciblage	600.000.000	52			545.200.000	48	1.145.200.000	100
PTF (achat céréales)								
<b>Sous-total AA</b>	<b>8.600.000.000</b>	<b>65</b>			<b>4.545.200.000</b>	<b>35</b>	<b>13.154.200.000</b>	<b>100</b>
<b>Actions de soutien</b>								
Achat et distribution d'aliment bétail/volaille/poisson					1.500.000.000	100	1.500.000.000	100
Transfert aux bénéficiaires					255.000.000	100	1.255.000.000	100
Suivi-évaluation et gouvernance					200.000.000	100	200.000.000	100
<b>Sous-total AS</b>					<b>2.955.000.000</b>	<b>100</b>	<b>2.955.000.000</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>					<b>7.500.000.000</b>	<b>47</b>	<b>16.100.200.000</b>	<b>100</b>

**Source** : CSA, PNR 2022

Au regard du tableau ci-dessus, le financement total prévisionnel connu du PNR 2022 était de 16.100.200.000 F CFA dont 8.600.000.000 de l'Etat (53%) et 7.500.000.000 (47%) du partenaire d'African Risk Capacity (ARC). En plus de cette enveloppe connue, une contribution estimée à 147.695.000.000 F CFA était attendue des PTF évoluant au sein du cluster nutrition, ainsi qu'un gap 12.454.800.000 F CFA à rechercher par l'Etat pour lequel le CSA devrait faire des requêtes.

Le bilan de mise en œuvre du PNR 2022 n'est pas encore disponible pour permettre d'apprécier les résultats atteints.

## 6.2 CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS SUR LES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX

Ce passage rapporte les informations collectées auprès des différentes cibles, à la faveur de l'enquête de terrain réalisée dans les différentes localités concernées par l'étude.

### 6.2.1 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX

Les guides d'entretien administrés au cours de l'enquête de terrain réalisée à l'occasion de l'étude comportaient une question relative à l'identification des programmes de filets sociaux en cours ou exécutés au Mali.

Des réponses très variées ont été données à cette question. Parfois le nom donné correspond effectivement à un programme ou projet ; dès fois, c'est la dénomination de l'organisation donatrice ou d'exécution qui est donnée. D'autres répondants ont également évoqué les documents de politique et de plan d'actions dans les différents secteurs.

En définitive, au Mali, il existe une multitude de programmes de filets sociaux pour lesquels la mise en œuvre a eu lieu dans des contextes différents. Depuis l'éclatement de la crise de 2012, la réalisation des programmes de filets sociaux auprès des bénéficiaires se fait dans un contexte

difficile, invitant les acteurs à repenser l’approche d’intervention afin d’obtenir les résultats escomptés.

D’un programme de filets sociaux à un autre, l’approche de mise en œuvre est soumise à des variations quant au processus de ciblage. Les parties prenantes, associées dès les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, changent aussi en fonction du type de filets sociaux. *Toutefois, il n’a pas été rapporté de conséquences notoires que ces variations ont pu avoir sur l’impact des différentes initiatives.*

Dans les diverses régions concernées par l’étude, selon les acteurs d’ONG et associations chargées de faire la mise en œuvre, plusieurs activités planifiées ont été réalisées malgré un contexte assez particulier (covid-19, insécurité etc.).

*« Nous sommes à 95% de réalisations des activités de notre ONG. Le fait de faire participer l’ensemble des parties prenantes est un facteur favorisant ». ONG GRADP\_Région de Kayes*

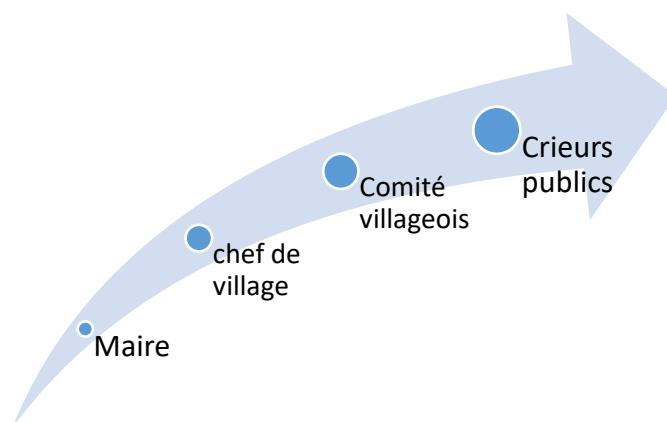
*« Le niveau de réalisation des activités est de 100%. On avait ciblé 250 ménages pour bénéficier 250.000 FCFA chacun. L’accompagnement de la Direction Régionale du Développement Social a favorisé l’atteinte de cet objectif. Le comité existant nous a facilité le travail aussi. Les difficultés observées sont à deux niveaux : l’insécurité dans nos zones d’intervention et les demandes étaient plus importantes que les offres ». ONG GRDR\_Région de Kayes*

Dans la réalisation des différents programmes de filets sociaux, les services techniques de l’Etat, les ONG, les associations, les leaders communautaires, les comités villageois etc. collaborent ensemble pour maximiser l’atteinte des résultats même si la collaboration doit être renforcée.

### 6.2.1.1 COMMUNICATION AUTOUR DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX

L’information, la communication et la sensibilisation autour des programmes de filets sociaux reposent sur différents canaux : (i) les masses médias (télévision, radio nationale, radios de proximité) ; (ii) les réseaux de téléphonie mobiles ; (iii) les comités villageois, comités communaux ; (iv) les canaux traditionnels comme les crieurs publics, les assemblées villageoises, ; (v) les autorités administratives ; (vi) les agents de développement (ADC) des ONG et associations.

**Figure n°10** : Exemple de schémas type de circuit d’information



Il existe une complémentarité entre les différents canaux cités ci-dessus. Malgré cette complémentarité, des difficultés sont observées dans la transmission de l’information à l’endroit des bénéficiaires. Par exemple, selon certains participants à l’étude, malgré la diversité

des canaux de diffusion, il y a des personnes qui ne reçoivent pas l'information à temps. Ce qui rend difficile le ciblage ainsi que l'augmentation des cas de plaintes d'exclusion.

Bien que les radios de proximité et les télévisions soient appropriées, il existe toujours des zones qui ne sont pas suffisamment couvertes par ces canaux. Avec le déplacement massif des communautés, il y a des personnes qui n'écoutent pas régulièrement les radios et ne regardent pas non plus les télévisions. Ce qui explique le retard dans la transmission de l'information.

De l'avis d'un enquêté, « *ce qu'il faut déplorer c'est que les partenaires de mise en œuvre n'informent pas souvent à temps les bénéficiaires pour qu'ils prennent les dispositions* » *Personnel\_SAP*.

On note aussi le risque permanent de transformation des contenus de messages qui ne reflètent pas la philosophie des programmes de filets sociaux.

L'absence des services sociaux de base (éducation, agriculture, élevage, etc.) dans certaines zones, due à l'insécurité, constitue un blocage à la transmission des messages de qualité ainsi qu'à la recherche d'information de la part des communautés bénéficiaires.

Dans la poursuite des actions futures, il serait nécessaire d'adapter davantage l'information, la communication et la sensibilisation axées sur les filets sociaux en prenant en compte les dynamiques sociétales comme le mouvement des populations, la non couverture des zones par les réseaux téléphoniques du Mali. Dans le but de donner la meilleure information à temps réel, les programmes des filets sociaux doivent réaliser des ateliers de renforcement des capacités à l'endroit des acteurs clés comme les notabilités villageoises, les comités locaux, communaux et villageois ainsi que les crieurs publics.

Pour une meilleure prise en compte de la sensibilité genre, le renforcement des capacités des organisations de la société civile reste une priorité.

### **6.2.1.2 CIBLAGE DES BENEFICIAIRES DE FILETS SOCIAUX**

Le ciblage dans le cadre des mécanismes non contributifs a toujours soulevé des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels. Comment cibler les vrais nécessiteux sur la base de critères consensuels ? Comment faire pour sélectionner une portion de la population dans une communauté où tout le monde pense être dans les besoins d'assistance ? Comment cibler dans un environnement où la demande est plus élevée que l'offre ?

Les acteurs de mise en œuvre ne sont pas à l'abri de ces questionnements, et il a été toujours difficile d'apporter des solutions définitives.

Aussi bien dans la conception des programmes (mise en forme) que dans la mise en œuvre, ces questions sont toujours traitées avec des difficultés, des insuffisances, ouvrant la voie à des multitudes de plaintes, ou à la non-adhésion de certaines communautés et individus aux programmes de filets sociaux. Qui doit-on inclure (inclusion) et qui doit-on exclure (exclusion) ? Si la séparation est facile théoriquement, dans la pratique, il en est autre chose.

Le processus de ciblage des bénéficiaires ainsi que les outils n'étant pas exactement les mêmes pour les différents programmes, cela crée une confusion chez les communautés et les met toujours dans la dynamique de remettre en cause le ciblage.

**Les concepts** utilisés par les acteurs de mise en œuvre tels que « **la vulnérabilité** », « **la pauvreté** » « **les personnes démunies** » etc., **sont difficiles à mettre en application dans les communautés.**

**Les critères de sélection auxquels le maximum d'acteurs font recours sont les suivants :**

- **Ciblage géographique :** Il est réalisé au niveau national par l’Institut National de la Statistique en faisant recours aux EMOP ainsi qu’à l’analyse de l’indice de pauvreté des communes établi périodiquement par l’ODHD/LCP ;
- **Ciblage communautaire :** Il est effectué dans la communauté par les notabilités villageoises, les membres des comités communaux et villageois. Les autorités administratives, les collectivités territoriales, les services techniques etc., participent à la pré-validation de la liste établie par les notabilités villageoises et les membres des comités villageois ;
- **Validation de la liste des bénéficiaires :** Elle est faite au niveau communautaire et entérinée par le niveau central.

Sur le terrain, ces différentes étapes ci-dessus mentionnées ne sont pas parfois accompagnées d’une communication permettant aux communautés de cerner en amont les critères d’inclusion et d’exclusion. Ce qui fait qu’à chaque campagne de ciblage, on assiste à des plaintes qui sont faites individuellement (par individu) ou collectivement (au nom d’une communauté). Ces plaintes s’expliquent également par la mauvaise gouvernance.

En termes de faiblesses, on peut citer les cas d’inclusion et d’exclusion des bénéficiaires , « *Tu as beau faire, le chef du village va tout faire pour mettre les membres de sa famille là dans.* » **Jigisemejiri.**

#### ❖ **Quelques critères de ciblage des bénéficiaires**

Les bénéficiaires des programmes de filets sociaux sont sélectionnés sur la base d’un ensemble de critères parmi lesquels :

- incapacité de satisfaire les 3 repas journaliers ;
- faiblesse des revenus ;
- existence d’une situation de handicap ;
- être une femme cheffe de ménage ;
- être veuve ;
- être en situation de personne déplacée ;
- être une personne âgée;
- être orphelin ;
- être victime de catastrophes naturelles (inondations, invasion acridienne etc.).

Les programmes de filets sociaux se servent de ces critères pour cibler les bénéficiaires dans les zones d’intervention. Cependant, sur le terrain, il convient de souligner que certains de ces critères ne sont pas toujours facile à appliquer dans des situations où la pauvreté a tendance à se généraliser et qu’il subsiste encore quelques vellétés de mauvaise gouvernance.

Souvent, ces critères sont fonction des programmes et projets de filets sociaux, toutefois, les cibles sont toujours les ménages pauvres et vulnérables en situation d’insécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### ❖ **Outils du ciblage**

Dans le cadre du ciblage des bénéficiaires, la base de données « **Registre Social Unifié** » (RSU) mis en place par l’Etat avec l’accompagnement de la Banque Mondiale et institué, en 2022, au niveau de la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l’Economie Solidaire (DNPSES) a entre autres pour finalité de faciliter le ciblage des bénéficiaires et assurer une coordination des actions de protection sociale.

Il regroupe les données des interventions de certains acteurs des régimes contributifs (sécurité sociale) et non contributifs (filets sociaux) .

Selon certaines personnes interviewées, l'utilisation du RSU permet d'éviter des cas de doublons dans la sélection des bénéficiaires.

*« Il y a un outil qui sert à la fois d'outil de coordination qu'on appelle le registre social unifié. C'est ce que nous utilisons pour le ciblage de l'essentiel de nos bénéficiaires à travers une collecte de données » DNDS.*

Pour certains intervenants, au-delà du ciblage géographique, des enquêtes sont réalisées pour confirmer ou infirmer la liste des bénéficiaires établie par les notabilités villageoises.

#### **Encadré n° 32 : Processus de ciblage au niveau de jigisemedjri**

Les programmes de filets sociaux diffèrent d'un acteur à un autre. Certains acteurs font le ciblage sur des considérations économiques. A Jigisemejiri par exemple, nous faisons notre ciblage suivant les profils géographiques et communautaires qui déterminent les critères de vulnérabilité, de pauvreté de la commune bien documentés par l'ODHD/LCP et l'INSTAT. Nous prenons ces indicateurs et les adaptons à nos interventions. Le comité villageois statue afin de valider la liste fournie par les chefs de ménages. Après, les enquêteurs sont envoyés sur le terrain en vue de récolter les données qui sont ensuite traitées. Nous établissons des cartes des bénéficiaires avec leurs photos. Enfin, Jigisemejiri signe le contrat avec une agence de paiement pour effectuer le transfert monétaire (45.000 par trimestre et par ménage, soit 15.000 par mois durant 3 ans). **Jigisemejiri**

#### **❖ Difficultés liées au ciblage**

Le ciblage des bénéficiaires est un exercice difficile et complexe. On constate toujours un écart entre **les normes et les pratiques**. Malgré la volonté chez les intervenants à promouvoir la gouvernance dans l'identification et la sélection des bénéficiaires, l'étude a constaté des insuffisances sur le terrain. Des cas d'inclusion et d'exclusion ont été révélés selon les intervenants tant au niveau des bénéficiaires directs qu'indirects.

**Les communautés comme acteurs de désordre dans le ciblage** : dans une certaine mesure, les communautés engendrent des confusions au moment de l'identification. Afin de ne pas enfreindre à la cohésion sociale et au bon voisinage, des cas de fraudes au sein de la communauté ne sont pas signalés lors de la pré-validation de la liste par la communauté. Il y a moins de dynamisme concernant la dénonciation des cas de fraude. Certains enquêtés se sont prononcés sur la question :

*« Certains ont bénéficié alors qu'ils ont les moyens et d'autres n'ont pas bénéficié alors qu'ils sont dans le besoin ; cela est dû souvent aux personnes enquêtées qui camouflent le statut réel de leurs ménages » **Bénéficiaire\_Tombouctou.***

*« Il arrive que des transferts destinés aux ménages soient attribués à la fois à plusieurs membres d'un même ménage. Moi, je ne peux pas comprendre, dans un village, un chef de famille reçoit un transfert, sa première femme en reçoit de même que son premier fils. Donc, trois (3) transferts dans un même ménage qui est censé n'en recevoir qu'un seul. J'ai, moi-même, constaté un exemple comme ça. Donc, je pense qu'il faut revoir le mécanisme de ciblage » **Collectivité territoriale\_Baraouéli.***

**Le favoritisme des collectivités territoriales** : Etant des preneurs de décision au niveau local, parfois, elles exercent des influences négatives en matière d'identification des bénéficiaires des programmes de filets sociaux. En effet, la phase d'identification devient une opportunité pour certains élus communaux de favoriser les membres et les sympathisants de **leurs partis politiques** au détriment des bénéficiaires réels.

« Le ciblage n'a pas été limpide car beaucoup de démunis ont été exclus, pendant que des personnes non vulnérables ont été ciblées comme bénéficiaires » **Conseil régional de la jeunesse\_Sikasso**

**L'absence des chefs de ménages au moment de l'identification** : Il existe une difficulté dans la prise de décision liée au ciblage au niveau de certains ménages lorsque le chef de ménage est en déplacement.

« Il y a un chef de famille qui avait refusé d'être enrôlé. En effet, lors du ciblage, il était en Côte d'Ivoire, et lorsque ses femmes l'avaient informé, il leur avait dit de ne pas accepter qu'on répertorie sa famille. Mais, à son arrivée, quand il a compris qu'il s'agissait bel et bien de leur transférer de l'argent, il s'est mobilisé pour qu'on prenne en compte sa famille. Malheureusement pour lui, c'était tard ! » **DRDSES\_Sikasso**

L'étude sur les normes et procédures des filets sociaux au Mali, réalisée en 2021 par la DNPSES, a également souligné l'existence de certaines difficultés dans le ciblage des bénéficiaires des programmes de filets sociaux. Il s'agit entre autres de : (i) faible actualisation des bases de données et des enquêtes utilisées pour réaliser les ciblage ; (ii) faible fonctionnalité et/ou légitimité de nombreux comités de plainte souvent constitués des chefs et leaders locaux ; (iii) absence de définition commune de l'unité ménage.

Dans le cadre des programmes de filets sociaux futurs, il serait nécessaire de renforcer davantage la stratégie de ciblage en amont pour donner plus de chances aux vraies cibles.

#### ❖ **Amélioration du ciblage**

Après plusieurs années de mise en œuvre des programmes de filets sociaux, il y a une nécessité de renforcer davantage le ciblage des bénéficiaires. Cela passe par l'harmonisation de la méthodologie du ciblage, le renforcement des capacités des acteurs sur celle-ci. Une attention particulière mériterait d'être accordée aux acteurs au niveau communautaires pour une meilleure appropriation de leur rôle et responsabilité.

« Il faut faire en sorte que l'assemblée villageoise soit tenue conformément à la procédure. Cela permettra d'éviter les cas de plaintes sans cesse, et aussi les cas d'inclusion et d'exclusion des ménages. Le programme est toujours confronté à ce problème. » **jigisemejiri**

« Ça doit être plus organisé en améliorant le système de plainte et en informant les bénéficiaires sur le système de ciblage et sur la mise en œuvre des interventions ». **Personnel\_SAP**

Compte tenu de la faible remontée des cas de plaintes, il serait nécessaire de formaliser le processus en incitant les acteurs de mise en œuvre à mettre en place un répertoire (une base de données) dédié à cet effet. Ce répertoire doit être continuellement renseigné pour permettre, à la longue, d'avoir une vue claire sur des problématiques de plaintes en lien avec les programmes de filets sociaux. Il pourrait faire l'objet de traitement et d'analyse afin d'apporter des solutions correctives aux éléments fonctionnant moins bien.

Il est aussi nécessaire de dynamiser les comités de plaintes et de revoir leur composition dans le but de rendre fluide le processus de plaintes.

« D'ailleurs, même les comités de plaintes sont un échec. Ils sont mis en place certes, mais leur efficacité laisse à désirer. Les plaintes sont généralement étouffées. A ce titre, c'est très difficile d'avoir de suite notamment favorable. » **Personnel\_Cash Working Group**

### 6.2.1.3 SUIVI-EVALUATION DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX

Dans les zones concernées par l'évaluation, il a été relevé que les activités de suivi ont été réalisées pour constater dans quelle mesure le transfert monétaire, la distribution alimentaire, les HIMO etc. se déroulent sur le terrain. D'une zone à une autre, il y a eu une variation concernant le suivi régulier des activités réalisées à l'endroit des bénéficiaires directs et indirects.

*Au niveau communautaire*, ce sont les animateurs et les superviseurs des ONG intervenants dans le secteur qui participent aux suivis des activités réalisées sur le terrain en collaboration avec les comités communaux et villageois. Dans ce sens, plusieurs leaders communautaires ont affirmé être impliqués dans les activités de suivi des filets sociaux.

*Au niveau local (région et cercle)*, les comités régionaux et les comités locaux sont des instances qui participent au suivi de proximité. Une irrégularité a été constatée dans le suivi, et plusieurs services techniques de l'Etat et collectivités territoriales comme les conseils régionaux, les gouvernorats et les préfetures ont exprimé leur faible implication dans les activités de suivi sur le terrain qui constitue un défi à relever pour les interventions futures.

**Encadré n°33** : Cri de cœur concernant l'implication des autorités administratives.

Nous souhaiterions que les autorités administratives soient impliquées dans le processus de mise en œuvre des projets/programmes de filets sociaux afin que les résultats escomptés soient atteints. Les activités des autorités administratives ne doivent pas se résumer à « l'ouverture » et « la fermeture » des activités officielles. Vous savez, tous les pays ont leurs réalités culturelles. Au Mali, même si un préfet n'est pas jugé exemplaire, si on dit que le commandant (le préfet) est impliqué dans une chose, cela a forcément des effets. Le préfet a un pouvoir sur les autorités communales, c'est lui qui valide entre autres le budget communal. Donc, l'implication des autorités administratives dans les activités de ciblage ou à un autre niveau du processus de mise en œuvre des programmes est très importante quant à leur réussite. **Autorité administrative Sikasso.**

*Au niveau central*, le dispositif de suivi-évaluation repose sur plusieurs instances dont le Conseil National d'Orientation Stratégique de la protection sociale, qui s'appuie sur trois commissions nationales : commission filets sociaux, commission de la mutualité et commission sécurité sociale. Par exemple du côté de Jigisemejiri, le calendrier de supervision est trimestriel. Les Agents de suivi-liaison (ASL) qui sont basés au niveau des services locaux de développement social et de l'économie solidaire sont chargés de faire le suivi de proximité.

#### ❖ Difficultés liées au suivi-évaluation

Les difficultés liées au suivi et à l'évaluation des activités des filets sociaux sont multiples. Elles sont, entre autres :

- **l'insécurité** : avec sa recrudescence, des localités n'ont pas bénéficié de suivi à hauteur de souhait. Les bénéficiaires d'AGR, de l'élevage qui souhaiteraient bénéficier de l'appui conseil n'en ont pas eu suffisamment ;
- **les difficultés d'accès géographiques** : le mauvais état des routes, l'éloignement de certaines localités ont fait que les bénéficiaires n'ont été régulièrement suivis après les activités de distribution ;
- **les raisons d'ordre logistiques et ressources financières** : dans le cadre de la pérennisation des acquis, ce sont les services de développement social qui ont ce mandat. L'étude a révélé que des services locaux de développement social ne participent pas régulièrement au suivi de proximité, faute de ressources financières. Par exemple, c'est le cas de Jigisèmedjiri où les ASL font des sorties sur le terrain sans être accompagné par un agent du service local de développement social et de l'économie solidaire ;
- **le reportage** : les informations et les données issues des activités de suivi ne sont pas partagées par avec l'ensemble des acteurs au niveau local dont le service de

développement social. Ce qui constitue un manque à gagner. Il n'y a pas un cadre formel pour l'enregistrement des plaintes faites par les communautés ;

- **L'insuffisance de ressources humaines au niveau des services déconcentrés du Développement Social et de l'Economie Solidaire** : dans la plupart de ces services, le nombre d'agents requis par les cadres organiques en vigueur n'est pas satisfait. Par ailleurs, ces cadres organiques sont obsolètes et ne répondent plus à la croissance des besoins sociaux des populations.

#### **6.2.1.4 COORDINATION DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX**

L'efficacité et l'efficacités des programmes de filets sociaux dépendent en partie d'un dispositif de coordination. Sur le terrain, la mise en œuvre et la coordination des programmes de filets sociaux souffrent des insuffisances. Les acteurs évoluent de façon unilatérale avec une faible coordination. Ce qui entraîne des cas de doublons et une faiblesse dans la mutualisation des moyens. C'est pourquoi, il y a une difficulté d'évaluer les impacts des programmes de filets sociaux sur les bénéficiaires directs à long terme.

*« Il y a une faible coordination et collaboration entre les différents acteurs intervenant sur les programmes de filets sociaux. Chacun travaille en solo, du coup il y a une faible fiabilité des données de gestion et le système de stockage laisse également à désirer ». Conseil National de la Nutrition\_Bamako.*

Pour améliorer l'efficacité, l'efficacités et l'impact des programmes de filets sociaux, il est nécessaire de renforcer la coordination intersectorielle. Des acteurs se sont prononcés là-dessus :

*« En tout cas, je pense que tant qu'on n'impliquera pas les autorités administratives dans le processus de mise en œuvre des programmes, rien n'ira ! » Autorité administrative\_Baraouéli.*

*« Pour des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, on a tendance à ramener tout au développement rural. Alors que c'est le Ministère en charge de la Santé qui doit traiter les questions nutritionnelles. Les filets sociaux c'est le Ministère en charge de la protection sociale. Sans oublier que la gestion de la pauvreté, c'est le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) et les données c'est l'Institut National de la Statistique (INSTAT) qui fait l'Enquête modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP.) » PTF*

En plus de la coordination intersectorielle, une attention particulière doit être accordée à la gouvernance pour une meilleure utilisation des ressources humaines et financières. La prise de décision sur la base des données probantes aidera à améliorer la prévisibilité de l'aide et à s'orienter davantage vers les types de filets sociaux capables de lutter contre la vulnérabilité et la pauvreté.

*« La coordination intersectorielle et la gestion des ressources peuvent permettre de voir quels sont les types de filets sociaux dont la communauté a besoin. En plus des distributions en espèce et en nature, il faut leur apporter des connaissances, les mesures d'accompagnement. Et cette connaissance va amener la sécurité nutritionnelle ». UNICEF*

#### **6.2.1.5 NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES INITIATIVES DE FILETS SOCIAUX**

Cette appréciation du niveau d'atteinte des objectifs des initiatives de filets sociaux se fonde principalement sur les déclaratifs de « Jigisemejiri » et non sur une évaluation réelle des différents programmes ou projets identifiés. Il a également été fait recours au rapport bilan du PNR 2021.

La mise en œuvre des programmes de filets sociaux est faite dans des contextes particuliers depuis l'éclatement de la crise de 2012. Malgré cette circonstance, les différents services techniques de l'Etat et les ONG rencontrés lors de l'étude, ont affirmé que le niveau d'atteinte des réalisations comparativement aux planifications est satisfaisant notamment pour les transferts monétaires.

« Il y a eu de l'amélioration entre 2021 et 2022 parce que la prévision a été largement dépassée. Les données compilées le montrent, en 2021, avec les transferts sociaux on était à 2.152.660 et en 2022 on est à 2.320.663 soit 108% ». **Jigisemejiri**

« Au niveau des transferts monétaires, sur 100.000 attendus nous sommes à 103.000 bénéficiaires. Par rapport aux mesures d'accompagnement, nous sommes à 97% de réalisation des objectifs. Par rapport aux activités génératrices de revenu (AGR), nous sommes également à près de 98%. Par rapport aux T-HIMO (travaux à haute intensité de main d'œuvre), nous sommes à 56% des objectifs » **Jigisemejiri**

Il est utile à préciser que l'accompagnement des services techniques de l'Etat tels que les DRDSES et SLDSES a permis de faciliter l'atteinte des résultats.

Par ailleurs, selon le rapport du Bilan annuel 2021 du Plan National de Réponses du Dispositif national de Sécurité Alimentaire du Mali, le taux de couverture des activités planifiées dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et du district de Bamako est de 100%. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous.

**Tableau n°19 : Effectif des bénéficiaires du PNR 2021 par région**

Régions	Effectifs Prévus	Effectifs bénéficiaires	Taux de couverture
Kayes	104 843	104 843	100,00%
Koulikoro	109 770	109 770	100,00%
Sikasso	64 187	64 187	100,00%
Ségou	111 616	111 616	100,00%
Mopti	621 941	461 348	74,18%
Tombouctou /Taoudénit	158 832	86 869	54,69%
Gao/ Ménaka	231 534	113 423	48,99%
Kidal	29 547	9 843	33,31%
District de Bamako	26 306	26 307	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 458 576</b>	<b>1 088 206</b>	<b>74,61%</b>

**Source :** Rapport-Bilan du PNR 2021

Selon certaines personnes interrogées, les facteurs suivants ont favorisé ou entravé l'atteinte des objectifs des initiatives de filets sociaux :

**Tableau n°20 : Principaux facteurs favorisants et obstacles**

Les facteurs ayant favorisé la mise en œuvre	Les facteurs ayant entravé la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté de tous les acteurs à participer à la coordination des activités,</li> <li>• L'institutionnalisation et l'opérationnalisation du RSU par le gouvernement et ses PTF,</li> <li>• La volonté politique de l'Etat et ses partenaires à assister la population.</li> <li>• La multiplicité des acteurs ;</li> <li>• La disponibilité des différentes politiques de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'insécurité,</li> <li>• L'interdiction de réaliser des enquêtes dans certaines localités,</li> <li>• Le mouvement de la population,</li> <li>• Le retard dans la mise à disposition des fonds de l'Etat,</li> <li>• La faible coordination entre les différentes interventions etc.</li> <li>• La covid-19.</li> <li>• Les événements socio-culturels dans certaines régions (Komo dans la zone de Kolokani, etc.)</li> </ul>

Pendant la collecte de données, le représentant de Jigisemejiri s'est également prononcé sur les obstacles ainsi qu'il suit :

« En ce qui concerne les obstacles, il y a l'indisponibilité des fonds de l'Etat, l'insécurité . Il est interdit à nos enquêteurs de se rendre à certains endroits. Quand on demande, comme une alternative, à ce qu'ils nous envoient des représentants qui vont être formés pour aller réaliser les enquêtes, nous n'avons pas non plus de suite favorable ». **Jigisèmejiri**

## **6.2.2 CONTRIBUTION ET EFFETS INDUITS DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX**

### **6.2.2.1 SECURITE ALIMENTAIRE**

La distribution des coupons alimentaires auprès des bénéficiaires a permis d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des produits alimentaires pendant des périodes relativement courtes. Grâce à ces distributions, il y a des ménages qui ont été à l'abri de la faim durant les périodes critiques notamment celles de la soudure. Certains témoignages corroborent cela :

« Nous avons fait une étude d'impact de filets sociaux. Les résultats ont montré que près de 66% des bénéficiaires utilisent leur argent dans la sécurité alimentaire du ménage. Ce qui a vraiment beaucoup amélioré l'alimentation au niveau des ménages. [.]. Les transferts monétaires ont permis à certains bénéficiaires de sortir de la vulnérabilité et d'adhérer aux mutuelles de santé ». **ODHD/LCP**

Dans une autre mesure, la mise à disposition des actifs et des transferts monétaires à l'endroit des ménages vulnérables a favorisé la disponibilité des aliments, et la prise des trois (3) repas normaux journaliers est devenue possible.

« Nous avons fait une étude d'impact filets sociaux. Les résultats ont montré que près de 66% des bénéficiaires utilisent leur argent dans la sécurité alimentaire du ménage. Ce qui a beaucoup amélioré vraiment l'alimentation au niveau des ménages » **Jigisèmejiri**

A travers l'attribution des noyaux d'animaux<sup>10</sup>, il y a eu une augmentation des superficies cultivables et cela s'est répercuté positivement sur le niveau de production de certains ménages. Nous pouvons affirmer que le cycle de la famine de ces catégories de ménages a été rompu. Ainsi, il y a eu un renforcement de la capacité de résilience de certains ménages pauvres et vulnérables bénéficiaires des programmes de filets sociaux, même si chez d'autres les effets positifs n'ont pas porté sur le long terme.

### **6.2.2.2 SECURITE NUTRITIONNELLE**

Les programmes de filets sociaux ont des effets positifs sur l'état nutritionnelle des ménages dans les zones d'intervention. La consommation familiale des légumineuses, du lait et autres produits alimentaires a renforcé l'état nutritionnel des personnes vulnérables surtout les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de 5 ans, les personnes âgées etc.

L'aménagement des périmètres irrigués afin de pratiquer le maraîchage et la pisciculture a davantage contribué à l'état nutritionnel des couches vulnérables.

« Bien sûr j'ai acheté des chèvres et je fais de l'embouche. Grâce à cette activité, je soutiens la famille en besoin alimentaire et nutritionnel, santé et l'éducation des enfants » **Bénéficiaires\_Koulikoro**

Cependant, le taux malnutrition dans les zones touchées par les conflits connaît une augmentation, ce qui met en péril les acquis des programmes de filets sociaux. Le déplacement

---

<sup>10</sup> Un noyau d'animaux est constitué d'animaux de nombre variable, généralement constitués d'un mâle et de 2 à 4 femelles, donnés à un ménage dans le cadre des filets sociaux productifs, pour la reproduction, la production de viande et de lait.

des populations des régions du nord vers les régions du Sud a un impact négatif sur la nutrition des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans.

C'est pourquoi donc, des appuis restent nécessaires pour inverser les tendances, en maintenant les populations sur place et à réduire le taux de malnutrition dans toutes ses formes.

### 6.2.2.3 DISPONIBILITE DE BETAIL

L'octroi des noyaux d'animaux a été apprécié par la population d'agriculteurs et d'éleveurs. Grâce à cette initiative, certains paysans ont bénéficié des moyens de productions augmentant ainsi la quantité des récoltes.

Dans les communautés paysannes, le fait de posséder des bœufs de labour est un signe de valorisation sociale, tandis que le fait de ne pas en disposer constitue *un « stigmat social<sup>11</sup> »*. Toutefois, des alternatives étaient pensées pour y remédier.

En effet, autrefois, il existait une forme d'entraide entre les paysans/éleveurs. Les uns sollicitaient l'aide des autres lors de la saison hivernale qui se manifestait sous forme d'échange : *« Ceux qui n'avaient pas de bœufs, autorisaient leurs enfants à aller travailler dans les champs des propriétaires de bœufs comme main d'œuvre ; en contrepartie, ces propriétaires de bœufs envoyaient leurs animaux de trait et leur charrue faire quelques journées de travail dans les champs des non-possesseurs de bœufs. »*

Il est utile de rappeler que cette forme d'entraide dans les communautés paysannes est toujours d'actualité. C'est pourquoi donc, **le vœu le plus ardent** de tout cultivateur est d'avoir ses propres bœufs de labour comme moyen de production.

Sur le terrain, certains bénéficiaires de bétail (exemple les bœufs, les chèvres, les moutons etc.) participant à l'étude ont affirmé que cet appui leur a permis de développer **leur estime de soi** dans la communauté, de développer leur production et d'assurer **l'autosuffisance alimentaire**.

### 6.2.2.4 MAINTIEN DES ELEVES A L'ECOLE

A certains égards, la mise en œuvre des programmes de filets sociaux a renforcé le maintien des élèves à l'école. La distribution alimentaire, les transferts monétaires, la réalisation des AGR etc. ont permis d'encourager la scolarisation des enfants ainsi que leur maintien à l'école chez certains ménages bénéficiaires. L'appui à des cantines scolaires a été également une source de motivation à la fois pour les parents et les élèves.

*« L'impact est là, si avant le taux d'abandon était élevé, de nos jours, il s'est réduit ; la disponibilité de ressources de l'alimentation est là ; et les parents se font moins de soucis par rapport à l'alimentation puisque les enfants sont pris en charge par un programme ; le PAIS a permis le maintien de certains enfants à l'école. » DNPSES*

### 6.2.2.5 CREATION D'EMPLOI

Les programmes de filets sociaux ont contribué à créer de l'emploi dans les localités d'intervention. La réalisation des HIMO ainsi que les AGRs ont permis aux jeunes (filles et garçons) ainsi qu'aux femmes d'accéder à l'emploi et de réduire la pauvreté.

*« Le jour où j'ai reçu cet argent, ce fut un fort soulagement car j'étais très endetté. Après, j'ai commencé à épargner pour pouvoir faire face à des dépenses futures de la famille, et investir une partie dans l'éducation de mes enfants ». Bénéficiaire\_Koulikoro*

---

<sup>11</sup> Pour Goffman, le stigmat est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu (E. Goffman, Stigmat..., op. cit., p. 14).

### 6.2.2.6 AMELIORATION DE L'ETAT DE SANTE

Selon certains bénéficiaires interrogés, les transferts monétaires, les AGRs, etc. leur ont permis l'accès aux soins de santé. La fréquentation des services de santé et le paiement des ordonnances médicales ont été facilités à travers les interventions des programmes de filets sociaux auprès des bénéficiaires.

Parmi les effets positifs révélés par l'étude, nous pouvons également citer la capacité chez certains bénéficiaires de sortir de la vulnérabilité et rejoindre les mutuelles de santé.

*« La cohésion sociale au niveau du village est aussi renforcée. Nous avons également constaté une certaine mutation. Les transferts monétaires ont permis à certains bénéficiaires de sortir de la vulnérabilité et d'adhérer aux mutuelles de santé ».* **ODHD/LCP**

Sur le plan sanitaire, l'un des défis à relever est l'opérationnalisation effective du mécanisme non contributif tel que le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) qui offre la possibilité aux indigents de se soigner gratuitement. Il sied à rappeler, malheureusement, que ce mécanisme n'est pas suffisamment connu par les cibles concernées.

Les CSCom se trouvant au plus bas de la pyramide sanitaire, ont cessé d'offrir des soins de santé aux indigents sous la coupe du RAMED à cause de la lenteur dans le remboursement des factures des prestataires.

Dans le futur, il serait nécessaire de renforcer la synergie d'action entre les programmes de filets sociaux et le RAMED dans le but d'alléger les souffrances des populations.

### 6.2.2.7 EFFET SUR LE GENRE

Dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux, les acteurs prennent en compte la dimension genre. En effet, les groupes vulnérables (femmes veuves, personnes âgées, jeunes orphelins etc) ont été ciblés pour être bénéficiaires des programmes de filets sociaux. Cette stratégie a permis de réduire les inégalités liées au genre.

*« Les prestations offertes ont apporté une amélioration des conditions de vie chez certains bénéficiaires de sexe féminin. Elles ont permis à la plupart des bénéficiaires-femmes d'assurer les dépenses liées à la scolarisation des enfants du ménage, la santé des membres du ménage, voire même l'alimentation des ménages. De même, l'acquisition d'un montant pour la réalisation des AGR a permis à certaines bénéficiaires-femmes de fructifier leurs revenus et même de réorienter les dépenses du ménage ».* **SLDSES \_Barouéli**

Cependant, quelques défis existent concernant la prise en compte du genre à tous les niveaux. Selon certains participants à l'étude, la représentativité des organisations de la société civile, notamment des organisations féminines, de la jeunesse, des personnes vivant avec un handicap, etc. reste faible dans les comités locaux, communaux et villageois. Cela a pour conséquence la non-prise en compte de leur préoccupation à l'occasion des activités de ciblage.

Par exemple dans le cercle de Kolokani, précisément pour le cadre de « Jigisemejiri », les bénéficiaires d'AGR de la commune de Nossombougou ont été sélectionnés sur la base d'un tirage aléatoire, et aucune mesure particulière n'a pas été prise pour favoriser l'inclusion des groupes spécifiques ci-dessus.

Il serait par conséquent nécessaire d'impliquer davantage les femmes, les jeunes et les autres groupes spécifiques exposés à la pauvreté et à la vulnérabilité dans les comités locaux, communaux et villageois en vue de favoriser la prise en compte de leurs préoccupations.

### 6.2.2.8 AMELIORATION DE LA COHESION SOCIALE

Avec la crise sécuritaire couplée à la crise économique au plan international, sous-régional et national, des populations maliennes ont été davantage victimes d'exclusion sociale et de violations de certains de leurs droits.

L'absence des services sociaux de base (structures de santé, services sociaux, écoles, etc.) dans les zones fortement touchées par les conflits a encore rendu les conditions de vie des populations plus difficiles.

Dans ce contexte extrêmement difficile, les filets sociaux constituent également une source d'espoir pour les populations vulnérables et affectées par les conflits ainsi que celles victimes des catastrophes naturelles (inondations, invasion acridienne, mauvaise pluviométrie etc). En effet, les retombées des programmes de filets sociaux sur les communautés (argent, céréales, conseils pratiques, formations, etc.) sont porteuses de cohésion sociale, car allégeant la dépendance de leurs bénéficiaires vis-à-vis du reste de la population.

*« les communautés ont bien apprécié les programmes de filets sociaux car ce sont des œuvres humanitaires et salutaires qui rendent heureux les ménages vulnérables pendant les moments difficiles. Ils renforcent la cohésion sociale et la paix sociale »* **Participant focus group\_Koulikoro**

Les différents appuis réalisés ou en cours de réalisations ont renforcé le lien entre les communautés, les catégories sociales ainsi que le sentiment d'appartenance à l'Etat nation. Il a été aussi constaté que les ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux ont souvent soutenu les ménages non bénéficiaires sous diverses formes : partage des repas, des céréales et ou des produits de denrées alimentaires. Ces pratiques ont contribué à consolider les liens de voisinage.

*« Les filets sociaux leur permettent de se relever la tête et croire à la solidarité nationale et essayer de prendre en charge leur vie eux- mêmes »* **Personnel \_SAP-Bamako**

### 6.2.2.9 REDUCTION DE L'EXODE RURAL

Au Mali et particulièrement en milieu rural, l'exode rural est une pratique ancienne. Les causes de ce phénomène sont nombreuses : mauvaise récolte (famine), crise économique, difficulté d'avoir des sources de revenu durant la période de consommation (saison sèche), désir chez les jeunes de découvrir le milieu urbain et semi-urbain, recherche du trousseau de mariage chez les jeunes filles etc.

Pour survivre, certains parents décident d'envoyer leurs enfants comme main d'œuvre dans les grandes villes pour générer des ressources financières.

L'étude note que la concentration des appuis dans des localités a diminué la fréquence de l'exode rural des jeunes (filles et garçons). Une conséquence positive indirecte de cette tendance pour cette jeunesse est sa protection contre les multiples violences et maltraitements auxquelles elle s'expose en milieu urbain.

### 6.2.2.10 REDUCTION DU BANDITISME ET DE LA DELINQUANCE

L'intervention dans les zones de conflits a permis de retenir des adolescents et des adultes sur place. La diversité des appuis (maraîchage, distribution alimentaire, AGR etc) a permis aux bénéficiaires et leurs familles de se prendre en charge bien que cela soit temporaire. Ces moments d'allègement de souffrance ont entraîné une réduction du banditisme, de la délinquance, et du vol des biens chez les jeunes.

En outre, les interventions ont freiné ou ralenti l'enrôlement des jeunes et des chefs de famille par les groupes armés terroristes. En restant sur place, les bénéficiaires des programmes de filets

sociaux notamment les jeunes pauvres et vulnérables ont développé une expertise locale dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des AGR, etc. grâce à l'appui-conseil des intervenants.

Il y a une forte probabilité que ces jeunes bénéficiaires transmettent les connaissances et les compétences acquises à d'autres dans les communautés d'intervention. D'ailleurs, l'effet boule de neige est en train de s'instaurer selon des participants à l'étude.

### **6.2.3 DURABILITE ET PERENNITE DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX**

Au terme de la présente étude, il est à préciser que les programmes de filets sociaux déjà réalisés ou en cours d'exécution ont enregistré des performances. Ils ont permis à plusieurs bénéficiaires d'écourter la période de famine et de se relever économiquement. Cependant, les différentes aides ne permettent pas durablement de se passer d'autres programmes de filets sociaux.

*« Cette amélioration ne leur permet pas de se passer durablement de l'apport d'autres programmes de filets sociaux parce que la somme allouée pour faire les AGR n'était pas conséquente ».* **SLPIA\_Baraouéli**

L'évaluation révèle que le mécanisme de pérennisation des programmes de filets sociaux est faible, l'offre étant déficitaire par rapport à la demande. La spontanéité des aides, l'insuffisance de couverture géographique et temporelle, la faible valeur ou quantité des aides, l'insuffisance dans l'accompagnement constituent des obstacles à franchir pour une meilleure pérennisation. Ces facteurs expliquent en partie la nécessité chez les anciens bénéficiaires d'être à nouveau assistés.

#### **Encadré n°34 : Avis de l'OMA sur la faiblesse de financement interne**

Depuis leur réforme de 2018, le dispositif national de sécurité alimentaire connaît un déficit de financement. Parce que c'est l'Etat et les partenaires techniques et financiers qui finançaient le dispositif national. Au fur et à mesure, les partenaires se sont retirés. Par exemple à l'OMA, l'année dernière on n'a pas eu de budget de fonctionnement, et cette année non plus. On nous donne quand même nos salaires, mais pas de budget de fonctionnement. Le vrai fond du problème du dispositif, est la réforme de 2018, qui a ajouté d'autres structures au dispositif national de sécurité alimentaire, sans chercher à augmenter le financement. Maintenant, ce qui est donné est reparti entre toutes les structures concernées. **Personnel OMA**

La recrudescence de l'insécurité avec son corollaire de déplacement massif des communautés, les catastrophes naturelles sont aussi des facteurs qui font que les bénéficiaires des programmes de filets sociaux éprouvent des difficultés pour être autonomes après l'arrêt des prestations.

Au niveau communautaire, la mise en place des instances à savoir les comités régionaux, locaux, communaux et villageois qui doivent faire le suivi de proximité, fonctionnent timidement, laissant un vide quant à l'accomplissement de leur rôle et responsabilité.

Pour briser le cycle de la pauvreté, il est nécessaire d'aller vers les filets sociaux susceptibles de produire des impacts plus durables pour les communautés. En conséquence, une attention particulière doit être accordée à l'équilibre entre le qualitatif et le quantitatif. Il s'agira d'augmenter la quantité des prestations tout en gardant un niveau de qualité acceptable afin de produire des effets à court et à long terme.

*« Les projets doivent être complémentaires afin d'apporter un paquet nutritionnel et des mesures d'accompagnement pouvant permettre aux ménages de consolider leur résilience, voire changer de statut social ».* **DRDSES\_Koulikoro**

La construction/la réhabilitation des infrastructures communautaires, la réalisation des activités capables de créer des économies d'échelles sont à prendre en compte pour ne pas revivre certaines situations désastreuses.

Par exemple, selon un interviewé, le cercle de Nara est une zone d'inondation par excellence tout comme d'autres localités. Pour éviter qu'il y ait chaque année des cas d'inondation, la réalisation des canaux de drainage d'eau peut être une alternative. Ce type d'infrastructures profite à plusieurs membres de la communauté et évite à faire des assistances perpétuelles des sinistrés.

*« Moi, j'ai vécu l'expérience lors de mon service à Nara, précisément à Falou, où la localité est inondée par la pluie toutes les années. Je pense que l'Etat doit construire des caniveaux plutôt que de procéder à la distribution des vivres chaque année. Cela encourage la fainéantise ; il y a des gens qui demandent à savoir si l'aide n'est pas encore arrivée ou pas. Je suis pour le principe de trouver des solutions durables ».* **Autorité Administrative\_Kadiolo**

*« Il faut penser à un filet social avec un agenda de « jobs ». Cela veut dire que c'est le business qui doit donner de l'emploi. La production agricole, la couverture maladie universelle et l'accès à l'eau et à l'assainissement doivent donner de l'emploi. Et la bonne gouvernance sera le socle de tout ceci ».* **Conseil National de la Nutrition**

Le niveau des ressources financières nationales allouées aux filets sociaux est aussi essentiel pour leur garantir une certaine pérennité. Sur ce plan, le tableau n'est pas non plus reluisant. Le discours d'un agent de « Jigisemejiri » est édifiant à ce sujet :

*« Malgré la volonté politique des autorités, les fonds levés à l'interne ne peuvent pas assurer la pérennisation des programmes de filets sociaux si les PTF venaient à se retirer. En 2017, le budget d'Etat nous avait annoncé 12,5 milliards sur lesquels, à ce jour, nous n'avons pas atteint 5 milliards de mobilisation ».* **Jigisemejiri**

A l'analyse, les arguments qui militent pour la pérennité des initiatives de filets sociaux sont, entre autres :

- 1) Contrairement à une perception ancienne, le filet social n'est plus de l'aumône, mais un droit humain dont toute personne dans le besoin doit bénéficier, or au Mali, la pauvreté touche près de la moitié de la population et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle a tendance à devenir structurelle à plusieurs endroits ;
- 2) La pérennisation des interventions est indispensable pour soutenir la durabilité, à travers le renforcement des acquis des initiatives passées.

Etre porteur d'une grande durabilité et pouvoir assurer une certaine pérennité devraient être des caractéristiques de tout programme de filets sociaux dans le contexte actuel du Mali. Comment faire en sorte que les bénéficiaires sortent de la pauvreté et ne retombent plus dans cette sphère ? Comment réduire davantage la vulnérabilité des communautés ? Quelle approche d'intervention faut-il prioriser pour assurer la durabilité ? sont autant de questionnements auxquels il faut apporter des réponses appropriées au moment de la conception des programmes.

Toutefois, de nos jours, certains atouts peuvent soutenir la question de la durabilité dans la mise en œuvre des filets sociaux :

- les différentes expériences acquises au fil des années par les acteurs des programmes de filets sociaux ainsi que les agents des services techniques de l'Etat permettent d'améliorer davantage le dispositif d'appui ;
- au niveau national, il existe un vivier de ressources humaines qualifiés pour mettre en œuvre des programmes de filets sociaux et un transfert de connaissances est en train d'être effectué des ONG internationales vers les acteurs nationaux ;
- sur le plan institutionnel et organisationnel, la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire et la Direction Nationale du Développement Social et leurs démembrements dans les régions, cercles et certaines communes, sont un acquis

pour assurer la durabilité, à conditions que les ressources humaines, matérielles et financières soient à hauteur de souhait.

## **6.2.4 BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES**

L'étude a relevé des bonnes pratiques et identifié des leçons liées à la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali.

### **6.2.4.1 BONNES PRATIQUES**

Les bonnes pratiques suivantes ont été observées pendant la mise en œuvre des différents programmes de filets sociaux :

- l'adoption d'une approche participative et inclusive à travers l'implication des communautés dans le ciblage a permis de faciliter le choix des bénéficiaires et de réduire les cas des plaintes dans une certaine mesure ;
- le fait de recourir au Régistre Socail Unifié (RSU) ainsi qu'à d'autres outils de ciblage permet de mieux orienter les acteurs de mise en œuvre ;
- la prise en compte de la dimension genre a permis, dans certains programmes, d'avoir de meilleurs effets. L'exemple du Cash+ de Nioro est édifiant à ce sujet, où, avec l'accord de la communauté toute entière, uniquement les femmes ont été retenues comme Chefs de ménages récipiendaires des prestations ;
- la synergie développée, dans certains cas, entre différents programmes intervenant au même moment dans les mêmes localités a permis de réduire les doublons et d'étendre le bénéfice des prestations sociales. Cela a été le cas entre le Cash+, Jigisemejiri et les interventions du CSA et de ses partenaires dans le Cercle de Nioro du Sahel.

### **6.2.4.2 LEÇONS APPRISES**

De la pratique des filets sociaux, certaines leçons ont été également apprises, dont les principales sont :

- la mise en place d'un répertoire dynamique des programmes de filets sociaux est une bonne stratégie pour réduire les cas de doublon mais également permet d'avoir une cartographie des intervenants ;
- la mise en place d'un répertoire pour recenser les cas des plaintes, de les traiter et analyser permet d'améliorer à long terme la qualité des interventions des programmes de filets sociaux ;
- l'adaptation des programmes de filets sociaux aux valeurs sociétales facilite l'adhésion des communautés aux activités planifiées ;
- le renforcement de la synergie d'action entre les acteurs est utile pour faciliter l'atteinte des objectifs, uniformiser les prestations et éviter les duplications ;
- la consolidation de la paix ainsi que la lutte contre les effets du changement climatique permettent de réduire la vulnérabilité des communautés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- une meilleure stratégie de suivi-évaluation permet d'apporter des solutions correctives aux contres performances des programmes de filets sociaux ;
- la flexibilité pour prendre en compte des cas d'exclusion dans les ciblages permet de réduire les plaintes des communautés bénéficiaires ;
- la combinaison des transferts de cash transferts avec les filets sociaux productifs donnent les meilleurs résultats et doit être pris en compte dans la question de la durabilité.

### **6.2.5 LIMITES DES PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX**

Le recouplement des différents entretiens individuels et de focus groups de discussions et de la revue documentaire nationale a permis d'identifier un certain nombre d'insuffisances dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux. Il s'agit, entre autres de :

- insuffisance de la couverture géographique et populationnelle des programmes de filets sociaux ;
- insuffisance dans le financement des activités ;
- insuffisance dans l'implication des collectivités territoriales et des services techniques de l'Etat ;
- insuffisance des montants financiers ou d'autres quantités des transferts sociaux effectués ;
- échec de certaines réalisations telles que les puits à grand diamètre (cas du village de Soungola, région de Sikasso);
- faiblesse dans le rapportage des actions ;
- mise à disposition des noyaux d'animaux malades favorisant l'épidémie (cas de la région de Mopti) ;
- insuffisance dans le suivi-évaluation;
- insuffisance dans la consolidation des acquis pour la pérennisation.

### **RECOMMANDATIONS**

Au regard de ce qui précède, l'étude fait les recommandations suivantes :

- 1) renforcer la coordination et la gouvernance à travers la création d'une synergie explicite entre les différents politiques, programmes et dispositifs de coordination sectoriels intervenant dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelles et renforcer leurs interopérabilités et leurs fonctionnalités ;
- 2) poursuivre la mise en place progressive d'un manuel consensuel des normes et procédures de filets sociaux conformément à la suggestion de l'étude réalisée en 2021 sur cette thématique ;
- 3) évaluer l'état de mise en œuvre du plan d'action de l'étude pour une meilleure articulation des interventions de filets sociaux et de prévention-réponse aux crises au Mali, réalisée en 2018, et poursuivre l'action, le cas échéant ;
- 4) élaborer et mettre en œuvre un plan national multisectoriel de communication sur les filets sociaux de sécurité alimentaire adapté aux différentes spécificités socioculturelles nationales ;
- 5) renforcer les ressources humaines, matérielles et financières des services techniques de l'Etat intervenant dans le domaine des filets sociaux ;
- 6) renforcer Jigisemejiri à travers la prise d'une disposition législative l'érigeant en programme national de filets sociaux, doté de l'autonomie de gestion et constituant la porte d'entrée de toutes les initiatives de filets sociaux effectuées au Mali ;
- 7) renforcer le Cash Working Group dans sa mission de renforcement de la coordination, du suivi, de la synergie sur les questions de ciblage, de détermination des montants plancher et plafond des transferts monétaires ;
- 8) rendre davantage opérationnel et assurer le déploiement du RSU à tous les niveaux pour faciliter le ciblage des bénéficiaires ;

- 9) favoriser l'association des cash transferts et des transferts productifs pour des effets plus durables, comme dans le cas du Cash+ de Nioro ;
- 10) mettre en œuvre le Nexus pour accélérer l'atteinte des objectifs et assurer une pérennisation des actions ;
- 11) renforcer la prise en compte de la dimension genre dans les dispositifs de ciblage et dans l'identification des bénéficiaires des initiatives de filets sociaux ;
- 12) réaliser une étude sur le financement pérenne de la protection sociale en général et sur le financement des activités techniques de filets sociaux en particulier à travers l'allocation d'au moins 1% du PIB.

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les communautés ont une perception positive des projets/programmes de filets sociaux. Ils correspondent aux besoins réels des communautés et cadrent avec les valeurs socio-culturelles de la société malienne qui sont fondées sur la solidarité et l'entraide. A travers les initiatives de filets sociaux, on constate un renforcement de la confiance entre les gouvernants et les gouvernés à lutter contre l'exclusion et à promouvoir une société équitable.

*« Ils permettent de soulager la souffrance des pauvres, de vivre en dignité, de faciliter la résilience des bénéficiaires vulnérables, de créer l'emploi sur place et de réaliser des infrastructures de base qui favorisent le développement local ». ONG TASSAGHT*

Le fait de cibler les femmes veuves, les personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées, les personnes âgées etc., par une multitude de paquets d'activités (distribution alimentaire, HIMO, AGR, transfert monétaire etc) est perçu par les communautés comme un acte de bienfaisance sociale qu'il faut consolider et pérenniser.

L'allègement de la souffrance des communautés surtout aux périodes critiques, telle celle dite « période de soudure » (le moment de l'année où les stocks de céréales s'épuisent), à travers des dons d'espèces et de céréales est un catalyseur de cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Malgré cette vision positive sur les programmes de filets sociaux, des perceptions négatives coexistent liées aux cas d'inclusion et d'exclusion dans le ciblage, aux faibles montants/quantités, à la courte durée des transferts et la durabilité éphémère de l'impact des programmes de filets sociaux.

D'autre part, la faiblesse des synergies entre les politiques, programmes et dispositifs de coordination, propre aux différents secteurs, limite l'impact, l'efficacité et l'efficience des programmes.

La dépendance, en grande partie, du financement des filets sociaux des ressources budgétaires extérieures est également un facteur ne permettant pas d'assurer la pérennité de la fourniture de ces services à tous ceux qui en ont besoin.

Les recommandations ci-dessus faites permettront d'améliorer le dispositif national de filets sociaux au Mali et de rehausser l'impact des initiatives faites dans ce domaine, dont l'objectif ultime est de pouvoir sortir les populations pauvres et vulnérables du cycle de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique.

## BIBLIOGRAPHIE

1.	ACF, DRC, HI, OXFAM & SOL. Projet du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord du Mali, régions de Tombouctou et Gao : Document de capitalisation, septembre 2014.
2.	BAGAYOKO, Hamidou. Analyse institutionnelle de la politique nationale de protection sociale et de ses articulations avec les politiques agricoles : Le projet Cash+ de Nioro au Mali, Rome, 2021.
3.	BAGAYOKO, Hamidou. Rapport de mission, 2021.
4.	Banque Mondiale. « Merandabandi », projet d'appui aux filets sociaux : Histoires de vie, novembre 2020.
5.	Banque Mondiale. Réduire la pauvreté et investir dans le capital humain : le nouveau rôle des filets sociaux en Afrique, 2014.
6.	Banque Mondiale, Département du Développement Humain Secteur Protection Sociale Région Afrique. Mali : Filets sociaux, 31 janvier 2011.
7.	BEEGLE, Kathleen, COUDOUEL Aline, & MONSALVE, Emma. Les filets sociaux en Afrique : comment réaliser pleinement leur potentiel, Washington, 2018.
8.	Cinquième forum sur la gouvernance en Afrique : Expérience du Mali dans la lutte contre la pauvreté et la gestion des conflits, Maputo, 23-25 mai 2002
9.	Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Cadre Stratégique Mondial pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, version 3, 2014.
10.	DNPSES. Etude sur les normes et procédures de filets sociaux au Mali, avril 2021.
11.	DUCLOS, Jean-Yves. Vulnérabilité et pauvreté : Quelques distinctions, octobre 2002.
12.	FAO & Commission de la CEDEAO. Filets Sociaux pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest : Guide pratique pour les porteurs de projet, Lomé, 2016.
13.	FAO. Mesure et Analyse de l'indice de Résilience : Version réduite du questionnaire, Rome, 2021.
14.	GUERRERO, Gabriela Gublin (BSI economics). Définitions et approches de la pauvreté, septembre 2014.
15.	Grain de Sel : la revue d'inter-réseaux de développement rural. Filets Sociaux : des outils de résilience pertinents, janvier-juin 2020
16.	HIDROBO, Melissa, HUYBREGTS, Lieven, NAUREEN, Karachiwalla & ROY, Shalini. Programmes de transferts monétaires à composantes multiples : Résultats du programme de filets sociaux du Mali ( Jigisemejiri), janvier 2020.
17.	GROSH, Margaret, DEL NINNO, Carlo, TESLIUC, Emil & OUEGHII, Azedine. Conception et mise en œuvre de filets sociaux efficaces pour la protection et la promotion, Washington, 2008
18.	Groupe URD. Appui stratégique au Programme KEY : Evaluation itérative avec mini-séminaire – EIMS #5 Final, novembre-décembre 2020.
19.	INSTAT. Analyse de la pauvreté monétaire et non monétaire de 2001 à 2013, Bamako, novembre 2014.
20.	INSTAT. Annuaire Statistique National, 2021.
21.	INSTAT, Compte Economiques du Mali 1999-2013, août 2015.
22.	IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Mali : Aperçu de la nutrition, juin 2021-août 2022.
23.	IRAM (journées d'études) : Cahier du participant, 27 juin 2019.
24.	Lefaso.net. Actualités : Projet filets sociaux « burkin naong sa ya » : des résultats probants, octobre 2017.
25.	Lux Development. RELAC I : Evaluation Finale, mars 2018.
26.	Lux Development. RELAC II : Evaluation Finale, octobre 2019.
27.	MEDEDJI, Damien. Appui à la conception d'un dispositif d'échange et de formation régional sur les filets sociaux de sécurité en Afrique de l'Ouest : Rapport sur le Mali, février 2016.
28.	Ministère de l'Economie et des Finances. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable 2019-2023, mai 2019.

29.	Ministère de l'Education Nationale. Décision n° 2019-000993/MEN-SG, portant création et ouverture de cantines scolaires, 1 <sup>er</sup> avril 2019.
30.	Ministère de la Santé et du Développement Social. Plan d'actions 2021-2025 de la PNPS, décembre 2020.
31.	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Arrêté n° 2014-0292/MSHP-SG fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement des organes de mise en œuvre de la politique nationale de nutrition, 07 février 2014.
32.	Ministère de la Santé et du Développement Social. Plan d'actions 2016-2018 de la Politique Nationale de Protection Sociale, Bamako 2016.
33.	Ministère de la Santé. Politique Nationale de Nutrition, Bamako, 2012.
34.	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire & Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Etude pour une meilleure articulation des interventions de filets sociaux et de prévention réponse aux crises au Mali, mai 2018.
35.	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire. Politique Nationale de Protection Sociale et son plan d'actions.
36.	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté. Rapport national sur le développement humain : Distribution et redistribution du revenu au Mali et leurs impacts sur la pauvreté et les inégalités, janvier 2022.
37.	OGUNIYI, Armel, SACKO, Moussa & SOVI, Anne Bio Bigou. Analyse genre approfondie du Programme d'Appui à l'Inclusion Scolaire au Mali (PAIS), juillet 2021.
38.	OIT. Rapport final de l'Enquête sur la protection sociale au Mali, Bamako, juin, 2020.
39.	OIT. Rapport Mondiale sur la protection sociale 2020-2022, Genève, 2021.
40.	Présidence de la République : CSA. Bilan annuel 2021 du Plan Nationaux de Réponse de l'année 2021, janvier 2022.
41.	Présidence de la République : CSA. Plan Nationaux de Réponse (PNR) au titre de l'année 2021.
42.	Présidence de la République : CSA. Plan Nationaux de Réponse (PNR) au titre de l'année 2022.
43.	Présidence de la République. Décret n° 2017-0309/P-RM relatif au CSA, 05 avril 2017.
44.	Présidence de la République. Décret n° 2022-0276/PT-RM, instituant le RSU, 09 mai 2022.
45.	Présidence de la République. Loi n° 2019-013, fixant le régime de l'alimentation scolaire, 03 juillet 2019.
46.	Primature. Décret n° 2017-0260/P-RM, fixant le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire, 13 mars 2017.
47.	Primature. Décret n° 2015-0208/PM-RM, portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Cellule de Coordination de la Nutrition, 30 mars 2015.
48.	Primature : Secrétariat Général du Gouvernement, Décret n°07-066/P-RM du 23 février 2007, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement ainsi que le détail de la composition du Conseil Supérieur de l'Agriculture.
49.	République du Mali. Priorités Résilience Pays-Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience (au Sahel): Plan stratégique 2015-2035, octobre 2015
50.	Secrétariat Général du Gouvernement. Journal officiel de la République du Mali, n° 48, décret n°2016-0836/P-RM portant approbation de la politique nationale de protection sociale et du plan d'actions de la protection sociale 2016-2018, 1 <sup>er</sup> novembre 2016.
51.	UNICEF. Pauvreté des enfants : un rôle pour les transferts monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre ? Note de synthèse politiques sociales, février 2009.
52.	Union Européenne. Rapport Européen sur le développement 2010 : La protection Sociale pour un développement inclusif, 2010.
53.	USAID & CaLP. Travailler avec des filets sociaux basés sur des transferts monétaires dans des contextes humanitaires : Note d'orientation pour les acteurs humanitaires, février 2016.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

### 1. Contexte et justification

L'alimentation des populations est devenue, depuis les années 1940, une priorité sociale et économique mondiale. Durant la période 1990-2015, à travers les Objectifs du millénaire pour le développement, il s'agissait d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) à travers la cible 1.c - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans une approche plus globale, y consacre un objectif entier comportant plusieurs cibles vers le progrès (ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).

D'après le rapport de la FAO, intitulé « l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 : Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques », suite à des décennies de diminution constante, la faim (mesurée par la prévalence de la sous-alimentation), a repris en 2015 pour rester pratiquement inchangée au cours des trois dernières décennies à un niveau légèrement inférieur à 11%. Et, en termes de nombre absolu, plus de 820 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, ce qui fait que l'objectif de l'éradication totale de la faim<sup>12</sup>, d'ici à 2030 demeure un défi important.

Parmi les pays du monde, la problématique de l'alimentation et de la nutrition est d'une importance particulière dans les pays du sahel auxquelles appartient le Mali. En effet, ces pays sont relativement plus vulnérables<sup>13</sup> aux crises qui touchent l'Afrique occidentale. Cette vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est davantage accentuée dans les zones rurales en raison, entre autres, de l'aridité et de l'imprévisibilité du climat (Follana, 2018 : 10).

De façon générale, en Afrique, en vue d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle, les Etats ont entrepris plusieurs mesures dont les filets sociaux de sécurité.

Ces mécanismes de protection sociale sont devenus ainsi, en moins d'une décennie, un élément primordial des stratégies de lutte contre la pauvreté et de protection des ménages vulnérables face aux sécheresses, aux inondations, aux épidémies, aux chocs des prix nationaux et internationaux, aux conflits, etc. Les pays africains consacrent, en effet, en moyenne 1.2% de leur produit intérieur brut (PIB) aux programmes de filets sociaux (Diop cité par AFD et BM, 2018).

Les filets sociaux, encore appelés les programmes d'assistance sociale, constituant une composante de la protection sociale, sont définis comme « des prestations à caractère non contributif, en espèces ou en nature, visant à appuyer les personnes pauvres ou vulnérables » (AFD et BM, 2018 : 3 ; Grain de sel. La revue inter-réseaux de développement rural, Janvier-Juin 2020).

Au Mali, font référence aux filets sociaux, les régimes de protection sociale non contributifs suivants : les transferts monétaires ; les transferts en nature (tels que les programmes de distribution alimentaire, les distributions des produits nutritionnels, les cantines scolaires...) ; les

---

<sup>12</sup> « Les pays membres des Nations Unies sont convenus qu'il importait de dépasser la notion de faim lorsqu'ils ont fixé les cibles universelles et ambitieuses du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif Faim zéro » ne vise pas simplement à « éradiquer la faim », mais aussi à « faire en sorte que chacun [...] ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante » (cible 2.1 des ODD) et à « mettre fin à toutes les formes de malnutrition » (cible 2.2 des ODD) [FAO, 2019 : 2].

<sup>13</sup> La notion de vulnérabilité recouvre plusieurs sens. Ici, la vulnérabilité est définie comme « l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un groupe ou d'une collectivité à faire face à un risque » (FAO - CEDEAO, 2016 : p. 8).

subventions générales sous forme d'exonérations de taxes sur les denrées alimentaires, de carburant, de gaz butane, d'eau ou d'électricité ; les revenus temporaires (c'est-à-dire argent ou vivres contre travail); les mesures facilitant l'accès aux services de base (c'est-à-dire, exemption de frais pour les services de santé, les distributions des kits scolaires, vaccination, ...) [ Cf. la Politique nationale de protection sociale et son plan d'actions 2016-2018 ). Concrètement, à l'instar des autres pays du Sahel, le Gouvernement malien accompagné des partenaires au développement, mène depuis ces dernières décennies des actions en vue de la réduction de la pauvreté, des inégalités et du renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables.

Du point de vue politique et stratégies de développement, après l'adoption en 2002 de la Déclaration de la politique nationale de protection sociale, qui a défini les axes d'orientations, une politique de protection sociale assortie d'un plan d'actions 2016-2018 a été élaborée, en 2016, pour prendre en compte les nouveaux défis nationaux et pour adapter les actions au contexte international.

En effet, les Nations Unies et l'Union Africaine avaient incité formellement leurs Etats membres, à renforcer leurs systèmes de protection sociale en vue de les rendre plus efficaces en matière « de lutte contre la pauvreté, d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et de réduction de la vulnérabilité aux chocs, particulièrement pour les ménages les plus démunis » (PNPS-PA, 2016 : 6).

Parallèlement à la protection sociale, la politique nationale de la solidarité ; la politique nationale de l'économie sociale et solidaire et son plan d'actions, adoptée le 09 octobre 2014, la politique nationale de l'action humanitaire et son plan d'actions, la politique de la santé et de la population adoptée en 1990 et le plan décennal de développement sanitaire et social 2014 - 2023 sont mis en œuvre. Dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition en particulier, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été élaborée en 2017 avec pour objectif global : « Atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030, assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience ». Elle s'inscrit dans les priorités de développement économique et social du Mali définies dans le Cadre stratégique pour la Relance Economique et Développement Durable (2016-2018). En termes de résultats au regard des filets sociaux au Mali, la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSSES) a enregistré, en 2020, 1.937.698 transferts sociaux réalisés contre 2.316.654, en 2021, pour une cible de 1.196.726. Ces transferts de 2021 en faveur des plus vulnérables sont en espèces ou en nature.

Au-delà des transferts monétaires et des distributions d'aliments sans contrepartie, les acteurs au développement pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle interviennent en termes de projets/programmes de développement en vue de renforcer la capacité de résilience des populations pauvres et vulnérables.

D'une manière générale, les projets de transferts sociaux soutiennent des microprojets communautaires et des ménages. Ainsi, ils financent des activités de production agricole et d'élevage (poulaillers, périmètres maraichers, étangs piscicoles), d'amélioration de la nutrition ou d'aménagement de terrain (barrages, aménagement de bas-fonds, récupération de terres dégradées, fixation de dunes) (PNR, 2015).

En 2020, l'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN Mali) donne la part de contribution des principaux acteurs donateurs pour les programmes de filets Sociaux de sécurité alimentaire et la nature détaillée des transferts : l'Etat (64%), les ONG (18%), les parents et amis (9%) et les agences des Nations unies surtout le PAM (8%). Les principales

assistances demandées sont par ordre d'importance, la ration alimentaire gratuite (32,8%), l'appui à l'emploi (16,7%), les semences et intrants gratuits/subventionnés (10,9%), les soins de santé/médicaments gratuits (9,9%) et les transferts d'argent/Coupon gratuit (7,7%).

En dépit des actions multiformes menées pour soulager la souffrance des plus pauvres et vulnérables par les différents acteurs de développement avec l'Etat au premier rang, la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle devient de plus en plus préoccupante.

En effet, certaines régions du pays sont structurellement et conjoncturellement confrontées, de façon récurrente, à l'insécurité alimentaire, suite principalement à des chocs biophysiques, socioéconomiques et socio sécuritaires. A cela, s'ajoutent un contexte mondial sanitaire (la pandémie de Covid-19) et la guerre russo-ukrainienne qui entraînent la hausse, entres autres, des prix des denrées de première nécessité dans tous les pays.

Ainsi, chaque année, l'insécurité alimentaire touche chroniquement près d'un quart (24%) des ménages maliens dont 20% par la forme modérée (ENSAN Mali, 2020). Selon le même rapport, 29% des ménages étaient en sécurité alimentaire ; 55% des ménages en insécurité alimentaire légère ; 14% des ménages étaient modérément en insécurité alimentaire et 2% des ménages étaient en insécurité alimentaire sévère.

Vu les réalités ci-dessus mentionnées, il importe donc de faire la lumière sur les programmes de filets sociaux au regard du renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Cette étude se propose d'analyser la contribution des projets /programmes de filets sociaux, notamment en faisant ressortir leurs forces, faiblesses, et les défis qu'ils doivent relever en matière de renforcement des capacités des populations pauvres et vulnérables dans leur quête de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui, selon la FAO (1996), « *existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

## **2. Objectifs**

### **1.1 Objectif général**

L'objectif général de cette étude est d'analyser la contribution des programmes de Filets Sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **1.2 Objectifs spécifiques**

Il s'agit de :

- identifier et caractériser (mode(s) de ciblage, groupes cibles et spécificités..) les différents programmes de filets sociaux achevés et en cours en lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- analyser les effets des actions des programmes de filets sociaux en matière de lutte contre la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- identifier et analyser les forces, les faiblesses et les limites des programmes de filets sociaux intervenant dans le domaine de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- identifier et analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux en lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;

- formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les performances des programmes de filets sociaux face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus sont :

- les différents programmes de filets sociaux en lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont identifiés et caractérisés ;
- les actions des programmes de filets sociaux en matière de lutte contre la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont analysées ;
- les forces, les faiblesses et les limites des programmes de filets sociaux intervenant dans le domaine de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont identifiées et analysées ;
- les difficultés de mise en œuvre des programmes de filets sociaux en lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont identifiées et analysées ;
- des recommandations pertinentes pour améliorer les performances des programmes de filets sociaux face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées.

### **4. Profil des consultants / Bureau d'études**

Pour élaborer cette étude, trois consultants ou un bureau d'études seront recrutés : un économiste de développement, un sociologue/anthropologue et un spécialiste en protection sociale notamment sur les questions de filets sociaux.

#### **L'économiste de développement, doit avoir/ être :**

- au moins bac+4 en sciences économiques et des compétences avérées dans le domaine de l'analyse microéconomique sur des thématiques de développement ;
- une compétence avérée dans la recherche (collecte, traitement et analyse des données) sur les projets/programmes de développement communautaire ;
- une maîtrise des politiques et stratégies de développement notamment celles relatives à la protection sociale du Mali ;
- une expérience notoire d'au moins dix (5) ans de recherche dans le domaine de la pauvreté et des inégalités ;
- en mesure de travailler en équipe.

#### **Le sociologue/anthropologue doit avoir/ être :**

- au moins bac+4 en sciences sociales et des compétences dans l'analyse socio anthropologique des questions économiques ;
- une expérience des études dans les domaines de la protection sociale et de l'économie solidaire ;
- une connaissance de la politique de protection sociale et de l'économie solidaire serait un atout ;
- en mesure de travailler en équipe.

#### **Le spécialiste des questions de protection sociale doit avoir/ être :**

- au moins bac+4 en sciences économiques ou sociales ;
- une expérience notoire d'au moins cinq (5) ans de recherche dans le domaine de la protection sociale notamment sur les questions de filets sociaux ;
- avoir une bonne maîtrise des questions de développement ;

- une maîtrise des politiques et stratégies de développement social surtout celles relatives à la protection sociale du Mali ;
- en mesure de travailler en équipe.

## 5. Méthodologie

Le bureau d'études ou les consultants élaboreront une démarche de travail assorti d'un plan de rédaction et d'un calendrier détaillé des activités à mener conformément aux TDR. Ces outils feront l'objet d'une validation par le Comité scientifique élargi au besoin à des personnes ressources. Les étapes suivantes seront suivies par l'équipe :

- une description de la méthodologie de travail avec une présentation des différentes étapes du déroulement de la mission et des produits attendus ;
- le plan de rédaction du rapport ;
- la méthodologie de collecte, d'analyse et de traitement des données ;
- la liste des institutions et/ou zones géographiques à couvrir pour la collecte des informations ;
- la production des rapports provisoire et final.

## 6. Durée et chronogramme

Ce travail sera effectué en trois (3) mois selon le chronogramme ci-dessous :

Activités	Mois1	Mois 2	Mois 3
	Semaines	Semaines	Semaines
Validation des TDR	■		
Choix des consultants		■	
Elaboration et validation de la note de compréhension Elaboration des outils		■ ■	
Collecte, traitement et analyse des données			■ ■ ■ ■ ■
Dépôt du rapport provisoire			
Examen technique			■
Validation, intégration des observations et dépôt du rapport final			■

## 7. Financement

Fonds UNICEF

## ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE D'INFORMATION

### Outil n° 1 : Guide d'entretien semi-structuré avec les acteurs centraux et les PTF

**Introduction :** Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps d'apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l'ODHD. Elle a pour objectif d'analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d'améliorer les pratiques futures.

Cet entretien s'adresse à des informateurs clé et à des PTF au niveau central. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter l'entretien si vous le souhaitez.

Enfin., les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

#### Identification

Bamako district	
Nom et prénom	
Organisation	
Poste occupé au sein de l'organisation	
Téléphone	
Nom de l'enquêteur	

#### Thème 1 : Analyse du dispositif (légal, règlementaire, et financier)

1. Décrivez-nous le dispositif national de gestion de la sécurité alimentaire et ceux de la protection sociale et de la nutrition au Mali !
2. Quelle appréciation faites-vous de la fonctionnalité d'ensemble de ces dispositifs ? donnez les points forts et les points faibles !
3. Quelles propositions faites-vous pour une meilleure organisation et une meilleure coordination du dispositif ?
4. Selon votre expérience et votre appréciation quelles sont ou quels ont été les poids approximatifs des sources, interne et externe, dans le financement des programmes périodiques et/ou ponctuels de filets sociaux suivants (liste non exhaustive, citez tous les programmes que vous connaissez et appréciez leurs sources de financement) :
  - Plan Nationaux de Réponse (PNR) :
  - Jigisemejiri :
  - Cadre Commun des Filets Sociaux Saisonniers :
  - Stock nationaux de sécurité alimentaire :
  - PAMN 2014-2018 :
  - Alimentation scolaire :
  - Autres (à préciser) :
5. Quelle est la répartition approximative (en %) entre sources, interne et externe, des financements prévisionnels :
  - Du plan d'action de la PolNSAN ?
  - Du plan d'action de la PNPS ?
  - Du plan d'action du PAMN ?
  - De Jigisemejiri (nouveau programme) ?

#### Thème 2: Ciblage des zones d'intervention et bénéficiaires finaux

6. En dehors des Plans Nationaux de Réponse mis en œuvre annuellement, quels sont les différents programmes de filets sociaux de sécurité exécutés ou en cours depuis 2000 (année de référence) au Mali?
7. Existe-il un dispositif national formalisé pour le ciblage des bénéficiaires des PNR et des autres programmes/projets de filets sociaux de sécurité ? Décrivez-le dans son organisation et dans ses méthodes !
8. Si non parlez-nous des dispositifs de ciblage de chaque programme que vous connaissez !
9. Quelles sont les améliorations à apporter dans le ciblage des bénéficiaires?

### **Thème 3: Etat de lieux de mise en œuvre des programmes de filets sociaux**

10. D'une manière générale, quels sont les canaux d'information, de sensibilisation et de communication des communautés sur les programmes de filets sociaux ? (PM: les forces et les faiblesses)
11. D'une manière générale quel est le niveau d'atteinte des objectifs des programmes de filets sociaux? (PM: éléments de succès et obstacles)
12. S'il existe un mécanisme national formel de suivi-évaluation des programmes de filets sociaux (collecte, remontée, analyse, prise de décisions sur base de recommandation), décrivez le dans son organisation et ses méthodes !
13. Si non, le suivi-évaluation des différents programmes se fait de quelle manière? (décrivez et critiquez!)
14. En général quels sont les paquets d'activités financés par les PTF dans le cadre des programmes de filets sociaux liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ? (PM: lister l'ensemble et demander le pourquoi ?
15. En général, ce financement est-il remis aux structures de l'Etat ou à des ONG pour exécution?
16. Quelles sont les difficultés liées à la mise à disposition et à la gestion des fonds alloués par les PTF aux programmes de filets sociaux de sécurité?
17. Comment peut-on améliorer la gestion des fonds ?

### **Thème 4: Contribution des programmes de filets sociaux**

18. Quels sont les effets induits par les programmes de filets sociaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés dans les zones d'intervention ? (Impacts sur : disponibilité, accès, utilisation et Stabilité).
19. Quels sont les paquets de services qui ont produit plus d'effets sur les communautés bénéficiaires (distributions des céréales, transfert monétaires, Cash for Work, Activités agricoles financées etc.) ?
20. Dans quelle mesure les programmes de filets sociaux ont-ils renforcé les capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle? (PM : personnes déplacées, vivant avec un handicap etc.)
21. Quelles mesures suggérez-vous pour un meilleur impact des programmes de filets sociaux sur les capacités de résilience des populations ?

### **Thème 5: Durabilité des programmes de filets sociaux**

22. Quelles sont les dispositions prises en amont pour assurer aux effets des programmes de filets sociaux une meilleure durabilité ?
23. Que faut-il encore améliorer dans les dispositifs de programmes de filets sociaux afin que les effets soient davantage durables ?
24. Dans quelle mesure, les ressources financières nationales pourront-elles assurer la mise en œuvre pérenne de programmes de filets sociaux au profit des populations qui en ont besoin ?

### **Thème 6: Analyse des bonnes pratiques et des leçons apprises**

25. Quelles sont les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle?
26. Quelles sont les initiatives à promouvoir davantage lors des interventions futures, pour une meilleure performance ?

**Merci !**

**Outil n° 2 : Guide d'entretien semi structuré avec les autorités administratives, autorités des collectivités territoriales et organes régionaux, locaux et communaux de coordination de la sécurité alimentaires**

**Introduction :** Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps d'apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l'ODHD. Elle a pour objectif d'analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d'améliorer les pratiques futures.

Cet entretien s'adresse à des informateurs au niveau des autorités administratives, des collectivités territoriales et des organes régionaux, locaux et communaux de coordination de la sécurité alimentaire. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter l'entretien si vous le souhaitez.

Enfin., les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

**Identification**

Région	
Cercle	
Commune	
Village	
Poste occupé	
Enquêteur	
<b>Thèmes centraux</b>	<b>Sous-questions à aborder</b>
<b>Thème1 : Ciblage</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels sont les critères de ciblage des bénéficiaires des programmes de filets sociaux?</li> <li>2. Quelles sont les cibles visées par les programmes de filets sociaux?</li> <li>3. Quel rôle avez-vous joué dans le ciblage ?</li> <li>4. Comment les activités de ciblage se sont déroulées dans votre localité ? Expliquez (PM : forces et faiblesses)</li> </ol>
<b>Thème 2 : Etat de mise en œuvre des programmes de filets sociaux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Quelles sont les programmes de filets sociaux en lien avec insécurité alimentaire et nutritionnelle exécutés ou en cours dont vous vous souvenez dans votre localité (PM : citer les programmes et les prestations offertes, le nombre de bénéficiaires?)</li> <li>6. Comment les comités régionaux, comités locaux et communaux et les communautés ont-ils participé aux activités de suivi-évaluation sur le terrain ?</li> <li>7. Que pensez-vous du fonctionnement du cadre de gestion de la sécurité alimentaire au niveau de vos collectivités respectives ? (forces, faiblesses)</li> <li>8. Quelles propositions faites-vous pour améliorer leur fonctionnement ?</li> <li>9. Avez-vous reçu des plaintes et des contestations pendant la durée des programmes bénéficiés ? Si oui, pour quelles raisons ?</li> <li>10. Quelles solutions avez-vous apporté à ces plaintes ?</li> <li>11. Les prestations prévues par les programmes ont-elles été effectuées en termes de montant alloué dans le délai imparti. ?</li> <li>12. Comment améliorer la mise en œuvre des programmes futurs de filets sociaux ?</li> </ol>

<b>Thème 3 : Effets des programmes de filets sociaux et durabilité</b>	13. Les prestations offertes ont-elles apporté une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ? Expliquez ? 14. Est-ce que cette amélioration les permet-elle de se passer durablement de l'apport d'autres programmes de filets sociaux ? expliquez 15. Selon vous, quels sont les types de prestations qui permettent le plus d'être autonome ? 16. Selon vous, quelles sont les limites des programmes de filets sociaux ?
<b>Thème 4 : bonnes pratiques et leçons apprises</b>	17. Dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux : ✓ Qu'est-ce que vous avez aimé ? ✓ Qu'est-ce que vous n'avez pas aimé ? 18. Qu'est-ce que vous avez appris dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ? 19. Quels sont les changements à opérer dans le dispositif pour une meilleure satisfaction des bénéficiaires directs et indirects

**Merci !**

**Outil n° 3 : Guide d'entretien individuel et de Focus Groupe de discussion avec les leaders communautaires**

**Introduction :** Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps d'apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l'ODHD. Elle a pour objectif d'analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d'améliorer les pratiques futures.

Cet entretien (cette discussion) s'adresse à des leaders au niveau communal et villageois. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter l'entretien (la discussion) si vous le souhaitez.

Enfin, les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

**Identification**

<b>Région</b>	
<b>Cercle</b>	
<b>Commune</b>	
<b>Village</b>	
<b>Nom de l'enquêté</b>	
<b>Profil</b>	
<b>Contact</b>	
<b>Nom de l'enquêteur</b>	

## Liste des participants

N°	Nom	Prénoms	Sexe	Activités bénéficiées
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

### Thème 1: Connaissance/Perception sur les programmes de filets sociaux

1. Avez-vous connaissance d'un ou de plusieurs programmes de filets sociaux ? Si oui, lesquels ?
2. Pouvez-vous nous citer quelques activités de ces programmes de filets sociaux mis en œuvre?
3. Quelles sont les cibles auxquelles ces programmes de filets sociaux s'adressent? et pourquoi ?
4. Quelle est la perception des communautés sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux ?
5. Comment les ONG, les structures et individus qui œuvrent dans les programmes de filets sociaux sont perçus par les communautés ? et pourquoi ?
6. Comment les bénéficiaires de ces programmes sont perçus par les non bénéficiaires ?

### Thème 2: Ciblage des populations pauvres et vulnérables

7. Quels furent les critères de sélection des bénéficiaires dans votre localité ?
8. Etiez-vous d'accord avec les critères de ciblage ?
9. Avez-vous été associé au ciblage ? si oui ou non expliquez ?
10. Y-a-t-il eu des erreurs d'inclusion ou d'exclusion ?
11. Avez-vous reçu des plaintes ? si oui, comment avez-vous géré ces plaintes ?

### Thème 3: Communication et Opérationnalisation des programmes de filets sociaux ?

12. Comment les communautés ont-elles été informées et sensibilisées sur le démarrage et la mise en œuvre des programmes de filets sociaux ? (PM: canaux utilisés, pertinence)
13. Comment peut-on améliorer la communication sur les programmes de filets sociaux?
14. Comment les activités de distribution/transfert monétaire etc. se sont-elles déroulées dans votre région/cercle/commune?
15. Y-a-t-il eu des incidents (conflits, accidents, insécurité, soulèvement) lors de la mise en œuvre des différentes activités ? Si oui, quelles étaient les causes ? Quelles réponses ont été apportées face à ces incidents ?
16. Des suivi-évaluations ont-ils été effectués pendant et après les programmes ? Si oui, avez-vous été associé à ces suivi-évaluations.

### Thème 4: Contribution des programmes de filets sociaux

17. Quels sont les effets induits par les programmes de filets sociaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés dans les zones d'intervention ? (Impacts sur : disponibilité, accès, utilisation et stabilité).
18. Quels sont les paquets de services qui ont produit plus d'effets sur les communautés bénéficiaires (distributions des céréales, transfert monétaires, Cash for Work, Activités agricoles financées etc.) ?

19. Dans quelle mesure les programmes de filets sociaux ont-ils renforcé les capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle? (PM : personnes déplacées, vivant avec un handicap etc.)
20. Quels sont les défis principaux à relever?

**Thème 5: Durabilité du dispositif des programmes de filets sociaux**

21. Dans quelle mesure les activités réalisées permettent-elles aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté ? ou d'être plus résilient à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ?
22. A cause des différents appuis, certains bénéficiaires ont pu être réinsérés dans le tissu socio-économique ? Si oui, donnez des exemples concrets ?

**Thème 6: Analyse des bonnes pratiques et des leçons apprises**

23. Quelles sont les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle?
24. Quelles sont les initiatives à promouvoir davantage lors des interventions futures ?
25. Quelles sont les recommandations pour une meilleure performance ?

**Merci !**

**Outil n° 4 : Guide d'entretien semi-structuré avec les ONG/associations partenaires**

**Introduction :** Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps d'apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l'ODHD. Elle a pour objectif d'analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d'améliorer les pratiques futures.

Cet entretien s'adresse à des ONG, Associations, Agences de paiement au niveau opérationnel. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter l'entretien si vous le souhaitez.

Enfin., les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

**Identification**

Lieu du Siège de l'ONG	
Nom de l'ONG/Association	
Nom et prénom du répondant	
Poste occupé par le répondant sein de l'ONG/Association	
Domaines de l'ONG ou association en lien avec les programmes de filets sociaux	
Ancienneté dans le domaine	
Nom des zones/localités couvertes par l'ONG/Associations	
Téléphone du répondant	
Nom de l'enquêteur	

**Thème 1: Mode de sélection des ONG/Associations partenaires et mise en œuvre des programmes de filets sociaux**

1. Pouvez-vous nous décrire le mode de sélection de votre ONG/association pour conduire des activités dans le cadre des programmes de filets sociaux ? Qu'en pensez-vous?
2. Quelles sont les activités/actions confiées à votre ONG/association dans le cadre des programmes de filets Sociaux en lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ?
3. Comment a été fait le ciblage des bénéficiaires de ce programme ?
4. Quel est ou quel a été le niveau de réalisation des activités confiées à votre ONG/Association dans le cadre du programme des filets sociaux? (PM: facteurs favorisant, difficultés observées)
5. Votre ONG a-t-elle d'autres collaborateurs dans la mise en œuvre de ces programmes de filets sociaux? Si oui lesquels ? (PM: les points forts et faibles)
6. Quel est le mécanisme de suivi-évaluation et coordination des programmes de filets sociaux sur le terrain?

### **Thème 2 : Perceptions, attitudes et pratiques/ Communication**

7. Quelle est votre perception sur les programmes de filets sociaux à l'endroit des communautés des différentes localités?
8. Quel est le niveau d'adhésion des leaders communautaires et de la population aux activités des programmes de filets sociaux (PM: ciblage, vérification-contrôle des informations, distribution, cash for work, don etc.)
9. Quelles sont les pesanteurs socio-culturelles qui rendent difficile le travail des ONG/associations et des autres acteurs sur le terrain?
10. Que pensez-vous de la gouvernance et de la prise en compte de l'équité dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux?
11. Quelles stratégies doit-on adopter face aux difficultés observées sur le terrain ?
12. Quels sont les canaux d'information, de sensibilisation et de communication des communautés sur les programmes de filets sociaux ? (PM: pertinence, efficacité, adresse vis-à-vis des groupes spécifiques)
13. Selon vous, quelles améliorations peut-on apporter dans le dispositif de communication sur les programmes de filets sociaux ?

### **Thème 3: Contribution des programmes de filets sociaux**

14. Quels sont les effets induits par les programmes de filets sociaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés dans les zones d'intervention ? (Impacts sur : disponibilité, accès, utilisation et stabilité).
15. Quels sont les paquets de services qui ont produit plus d'effets sur les communautés bénéficiaires (distributions des céréales, transfert monétaires, Cash for Work, Activités agricoles financées etc.) ?
16. Dans quelle mesure les programmes de filets sociaux ont-ils renforcé les capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle? (PM : personnes déplacées, vivant avec un handicap etc.)
17. Quels sont les défis principaux à relever?

### **Thème 4: Durabilité des programmes de filets sociaux**

18. Quelles sont les dispositions prises pour assurer la durabilité des effets des programmes de filets sociaux ?
19. Dans quelle mesure, les ressources financières nationales pourront-elles assurer la mise en œuvre des programmes de filets sociaux?
20. Quels sont les goulots d'étranglement qui pourraient entraver la durabilité ?

### **Thème 5: Analyse des bonnes pratiques et des leçons apprises**

21. Quelles sont les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle?
22. Quelles sont les initiatives à promouvoir davantage lors des interventions futures ?
23. Quelles sont les recommandations pour une meilleure performance ?

**Merci !**

**Outil n° 5 : Guide d'entretien semi-structuré avec les bénéficiaires directs**

**Introduction :** Nous vous remercions d’avoir bien voulu prendre le temps d’apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l’ODHD. Elle a pour objectif d’analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d’améliorer les pratiques futures.

Cet entretien (cette discussion) s’adresse à des bénéficiaires des programmes de filets sociaux. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter l’entretien (la discussion) si vous le souhaitez.

Enfin, les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

**Cibles : Hommes et femmes, personnes vivant avec un handicap, personnes déplacées, victimes de conflits de guerre, enfants orphelins etc.**

**Identification**

<b>Région</b>	
<b>Cercle</b>	
<b>Commune</b>	
<b>Village</b>	
<b>Nom de l’enquêté</b>	
<b>Profil</b>	
<b>Nature de l’appui bénéficié</b>	
<b>Contact</b>	
<b>Nom de l’enquêteur</b>	

**Thème 1: Processus d’identification/enrôlement des bénéficiaires**

1. Comment avez-vous été identifié et enrôlé comme bénéficiaire des programmes de filets de sociaux ? (Décrivez comment votre identification/enrôlement ont été faits? PM: ce qui a marché et ce qui n’a pas marché)
2. Que pensez-vous de la manière dont vous avez été retenu comme bénéficiaires ? (Forces et faiblesses) ?
3. Après l’identification, avez-vous reçu une carte ou un papier de reconnaissance de votre statut de bénéficiaire ?
4. Combien de temps, avez-vous mis pour avoir ce document de reconnaissance?
5. Quelle est la périodicité (validité) du statut de bénéficiaire? (Par exemple on est bénéficiaire pour combien mois, d’années) ?
6. Que pensez-vous de cette périodicité (validité) ?
7. Connaissez-vous des personnes qui ont été sélectionnées mais qui ne sont pas pauvres ou des personnes qui n’ont pas été sélectionnées mais qui sont pauvres ?

**Thème 2: Appuis bénéficiés lors des programmes de filets sociaux**

8. Quelles sont les prestations offertes par les programmes de filets sociaux dont vous avez (vous avez été) bénéficiaire? (Distribution alimentaire, transfert monétaire, don de bétail, cash for work « travailler contre argent » etc.) ?
9. Quelle est (ou quelle a été) la valeur et la périodicité des prestations offertes? (PM: si l’enquêté a bénéficié de plusieurs dons, demander lui la quantité/valeur pour chaque don)?
10. Les prestations que vous avez reçues ou (à recevoir) sont-elles liées à des conditionnalités ? si oui, lesquelles.
11. Etes-vous ou (avez-vous été) satisfait de ces prestations offertes et des conditionnalités qui sont liées ?

### **Thème 3 : Effet des programmes de filets sociaux et Durabilité**

12. Les prestations offertes ont-elles apporté une amélioration de votre condition de vie ? Expliquez ?
13. Est-ce que cette amélioration vous permet-elle de vous passer durablement de l'apport d'autres programmes de filets sociaux ? expliquez
14. Selon vous, quels sont les types de prestations qui permettent le plus d'être autonome ? Selon vous, quelles sont les limites des programmes de filets sociaux ?

### **Thème 4: Perceptions, attitudes et pratiques/ Communication**

15. Quelle est votre perception sur les programmes de filets sociaux à l'endroit des communautés de localités?
16. Quel est le niveau d'adhésion des leaders communautaires et de la population aux activités des programmes de filets sociaux (PM: ciblage, vérification-contrôle des informations, distribution, cash for work, don etc.)
17. Quelles sont les pesanteurs socio-culturelles qui rendent difficile le travail des ONG/associations et des autres acteurs sur le terrain?
18. Que pensez-vous de la gouvernance et de la prise en compte de l'équité dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux?
19. Quelles stratégies doit-on adopter face aux difficultés observées sur le terrain ?
20. Quels sont les canaux d'information, de sensibilisation et de communication des communautés sur les programmes de filets sociaux ? (PM: pertinence, efficacité, adresse vis-à-vis des groupes spécifiques)
21. Selon vous, quelles améliorations peut-on apporter dans le dispositif de communication sur les programmes de filets sociaux ?

### **Thème 5 : Suivi-Evaluation et Coordination du dispositif**

22. Avez-vous reçu des agents de suivi dans votre localité pendant la durée des programmes bénéficiés? si oui, à quelle fréquence ?
23. Quelles appréciations faites-vous de ces suivis ? (PM : forces et faiblesses)

### **Thème 6: Analyse des bonnes pratiques et leçons apprises**

24. Dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux :
  - ✓ Qu'est-ce que vous avez aimé ?
  - ✓ Qu'est-ce que vous n'avez pas aimé ?
25. Qu'est-ce que vous avez appris dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ?
26. Quels sont les changements à opérer dans le dispositif pour une meilleure satisfaction des bénéficiaires directs et indirects ?

**Merci !**

### **Outil n° 6 : Guide de focus group de discussion avec des bénéficiaires directs**

**Introduction :** Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps d'apporter votre contribution à cette étude initiée par le Ministère en charge de la protection sociale à travers l'ODHD. Elle a pour objectif d'analyser la contribution des programmes de filets sociaux au renforcement des capacités de résilience des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en vue d'améliorer les pratiques futures.

Cette discussion s'adresse à des bénéficiaires directs des programmes de filets sociaux au niveau des villages. Nous souhaitons connaître votre opinion sur la mise en œuvre des programmes de filets sociaux au Mali, et nous espérons fortement que vous nous la livriez.

La participation se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez décider de ne pas répondre à certaines questions, voire à aucune, et vous êtes libre de quitter la discussion si vous le souhaitez.

Enfin., les informations que vous allez bien vouloir nous donner resteront strictement confidentielle.

### **Identification**

Région	
Cercle	
Commune	
Village	
Cibles pour les focus group	
Enquêteur	
Observateur	

### **Liste des participants**

N°	Nom	Prénoms	Sexe	Activités bénéficiées
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Thèmes centraux	Sous-questions à aborder
<b>Thème 1 : Processus d'identification/enrôlement des bénéficiaires</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment avez-vous été identifié et enrôlé comme bénéficiaire des programmes de filets de sociaux ? (<i>Décrivez comment votre identification/enrôlement ont été faits? PM: ce qui a marché et ce qui n'a pas marché</i>)</li> <li>2. Que pensez-vous de la manière dont vous avez été retenu comme bénéficiaires ? (<i>Forces et faiblesses</i>) ?</li> <li>3. Après l'identification, avez-vous reçu une carte ou un papier de reconnaissance de votre statut de bénéficiaire ?</li> <li>4. Combien de temps, avez-vous mis pour avoir ce document de reconnaissance?</li> <li>5. Quelle est la périodicité (<i>validité</i>) du statut de bénéficiaire? (<i>Par exemple on est bénéficiaire pour combien mois, d'années</i>) ?</li> <li>6. Que pensez-vous de cette périodicité (<i>validité</i>) ?</li> <li>7. Connaissez-vous des personnes qui ont été sélectionnées mais qui ne sont pas pauvres ou des personnes qui n'ont pas été sélectionnées mais qui sont pauvres ?</li> </ol>
<b>Thème 2 : Appuis bénéficiés lors des programmes de filets sociaux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Quelles sont les prestations offertes par les programmes de filets sociaux dont vous avez (vous avez été) bénéficiaire? (<i>Distribution alimentaire, transfert monétaire, don de bétail, cash for work « travailler contre argent » etc.</i>) ?</li> <li>9. Quelle est (ou quelle a été) la valeur et la périodicité des prestations offertes? (<i>PM: si l'enquêté a bénéficié de plusieurs dons, demander lui la quantité/valeur pour chaque don</i>)?</li> <li>10. Les prestations que vous avez reçues ou (à recevoir) sont-elles liées à des conditionnalités ? si oui, lesquelles.</li> </ol>

	11. Etes-vous ou (avez-vous été) satisfait de ces prestations offertes et des conditionnalités qui sont liées ?
<b>Thème 3 : Effet des programmes de filets sociaux et Durabilité</b>	<p>12. Les prestations offertes ont-elles apporté une amélioration de votre condition de vie ? Expliquez ?</p> <p>13. Est-ce que cette amélioration vous permet-elle de vous passer durablement de l'apport d'autres programmes de filets sociaux ? expliquez</p> <p>14. Selon vous, quels sont les types de prestations qui permettent le plus d'être autonome ? Selon vous, quelles sont les limites des programmes de filets sociaux ?</p>
<b>Thème 4: Perceptions, attitudes et pratiques/ Communication</b>	<p>15. Quelle est votre perception sur les programmes de filets sociaux à l'endroit des communautés de localités?</p> <p>16. Quel est le niveau d'adhésion des leaders communautaires et de la population aux activités des programmes de filets sociaux (PM: ciblage, vérification-contrôle des informations, distribution, cash for work, don etc.)</p> <p>17. Quelles sont les pesanteurs socio-culturelles qui rendent difficile le travail des ONG/associations et des autres acteurs sur le terrain?</p> <p>18. Que pensez-vous de la gouvernance et de la prise en compte de l'équité dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux?</p> <p>19. Quelles stratégies doit-on adopter face aux difficultés observées sur le terrain ?</p> <p>20. Quels sont les canaux d'information, de sensibilisation et de communication des communautés sur les programmes de filets sociaux ? (PM: pertinence, efficacité, adresse vis-à-vis des groupes spécifiques)</p> <p>21. Selon vous, quelles améliorations peut-on apporter dans le dispositif de communication sur les programmes de filets sociaux ?</p>
<b>Thème 5 : Suivi-Evaluation et Coordination du dispositif</b>	<p>22. Avez-vous reçu des agents de suivi dans votre localité pendant la durée des programmes bénéficiés? si oui, à quelle fréquence ?</p> <p>23. Quelles appréciations faites-vous de ces suivis ? (PM : forces et faiblesses)</p>
<b>Thème 6: Analyse des bonnes pratiques et leçons apprises</b>	<p>24. Dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qu'est-ce que vous avez aimé ?</li> <li>✓ Qu'est-ce que vous n'avez pas aimé ?</li> </ul> <p>25. Qu'est-ce que vous avez appris dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ?</p> <p>26. Quels sont les changements à opérer dans le dispositif pour une meilleure satisfaction des bénéficiaires directs et indirects ?</p>

**Merci !**

### ANNEXE 3 : LISTE DES SUPERVISEURS ET ENQUÊTEURS

N°	Prénoms et Noms	Fonction
<b>Kayes</b>		
1.	Oumar KOUREISSY	Superviseur
2.	Aïssata KONATE	Enquêteur
3.	Bakary KEÏTA	Enquêteur
4.	Ahmadou Wele DIALLO	Enquêteur
<b>Koulikoro</b>		
5.	DICKO Mariam Founè DIARRA	Superviseur
6.	Samba M. DICKO	Enquêteur
7.	Yousseuf SAMAKE	Enquêteur
8.	Mamadou DIARRA	Enquêteur
<b>Sikasso</b>		
9.	Seydou KOUYATE	Superviseur
10.	Awa DIARRA	Enquêtrice
11.	Fatoumata SANOGO	Enquêtrice
12.	Abdoul Karim TRAORE	Enquêteur
<b>Ségou</b>		
13.	Mamadou Kaka KONIPO	Superviseur
14.	Ibrahim KONARE	Enquêteur
15.	Alimata DIAKITE	Enquêteur
16.	Idrissa TRAORE	Enquêteur
<b>Mopti</b>		
17.	Seydou KASSAMBARA	Superviseur
18.	Adou SAGARA	Enquêteur
19.	Sékou M. GUINDO	Enquêteur
20.	Hamidou TOGO	Enquêteur
<b>Tombouctou</b>		
21.	Mohamed BENGALY	Superviseur
22.	Aboubacrine IBRAHIM	Enquêteur
23.	Mariama Wet HAMADOUN	Enquêteur
24.	Abdoulaye Ag MOHAMED	Enquêteur
<b>Gao</b>		
25.	Yousseoufa IRKOTALFO	Superviseur
26.	Abazari Elmeymoune MAÏGA	Enquêteur
27.	Abdoulaye Mohamed LAMINE	Enquêteur
28.	Abdoussamane ISSA	Enquêteur
<b>Bamako</b>		
29.	Jacques KAMARA	Superviseur
30.	Fatoumata D. TRAORE	Enquêtrice
31.	Aboubacar DIARRA	Enquêteur
32.	Aboubacar DAO	Enquêteur
33.	Nah D. CAMARA	Enquêtrice
34.	Ibrahim M. BOCOUM	Enquêteur

## **ANNEXE 4 : TDR DU CASH WORKING GROUP (CWG) MALI**

### **I. CONTEXTE**

Les programmes de transferts monétaires (TM) contribuent de manière significative à la réduction de la vulnérabilité des populations, notamment les victimes et personnes affectées par les catastrophes d'origine naturelle et/ou humaine. Les transferts monétaires présentent des avantages notables comparés à l'assistance en nature, notamment du fait de leur faible exigence logistique et de la flexibilité qu'ils accordent aux bénéficiaires sur les marchés de biens et services, tout en permettant une certaine relance de l'économie locale et nationale. En effet, le principal objectif des opérations de transferts monétaires n'est pas de stimuler l'autonomisation économique de leurs bénéficiaires – qui sont généralement des personnes extrêmement pauvres – mais de répondre à leurs besoins essentiels et de servir de filet de protection sociale.

Au regard de ces multiples atouts pour une réponse humanitaire véritablement adaptée et appropriée, il revient de se poser la question de savoir comment les organisations, les donateurs et le gouvernement l'utiliseraient au mieux et conformément à leur mission et leurs mandats. Les transferts monétaires ne constituent pas un secteur en tant que tel : l'argent n'est qu'un instrument pouvant servir – le cas échéant – à atteindre des objectifs particuliers dans des contextes et des domaines spécifiques.

C'est dans ce cadre que le groupe de travail sur les programmes de transfert monétaire (Cash Working Group – CWG) a vu le jour au Mali. Appuyé par le CaLP (Cash Learning Platform), le CWG est tout d'abord un groupe de travail informel mené par Oxfam à partir de 2013 sous financement ECHO, et a ensuite été repris par la DNPSES (Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire) en février 2020. En mars 2021, le PAM rejoint la DNPSES, et le CWG est aujourd'hui codirigé par la DNPSES et le PAM. Depuis décembre 2021, le CWG est co-facilité par Oxfam et le HCR pour un mandat de deux ans renouvelables. 2

### **II. BUT**

Le but du Cash Working Group (CWG) est de servir de cadre d'échanges, de coordination, d'harmonisation des approches, de plaidoyer et de renforcement de capacités pour les acteurs intervenant dans le domaine des transferts monétaires (argent, coupons, etc.) afin d'améliorer la mise en œuvre des activités y afférentes au niveau national et régional. Le CWG reste un sous-groupe transversal à tous les Clusters et apportera ses contributions dans le domaine spécifique des transferts monétaires.

### **III. ANCRAGE INSTITUTIONNEL DU CWG MALI**

La structure du CWG - dont la coordination est assurée de manière permanente par la DNPSES - demeure institutionnelle. Le groupe de travail interviendra donc comme une entité technique indépendante de support, vu que les transferts monétaires ne constituent pas un secteur en tant que tel. Ainsi, le CWG rendra compte à l'Equipe Humanitaire Pays et assurera une coordination assidue avec le groupe de Coordination Inter Cluster (ICC). Le CWG participera également aux rencontres organisées par le CaLP.

### **IV. OBJECTIFS**

De manière générale, le CWG a pour objectif d'assurer la coordination et l'échange d'informations et d'expériences entre les différents acteurs intervenant dans le domaine des transferts monétaires au niveau national.

De façon spécifique, ce groupe vise à :

1. Promouvoir l'utilisation des transferts monétaires à usage multiple (*Multipurpose Cash Grants - MPCG*) dans des situations appropriées, au regard du contexte. Leur utilisation devra être conditionnée à la coordination des études et analyses pour mieux comprendre le fonctionnement des marchés, l'identification d'obstacles éventuels, et, le cas échéant, la proposition de solutions de mitigation ;
2. Coordonner les programmes de transferts monétaires entre les acteurs, en proposant une harmonisation de la durée et de la valeur des taux de transfert en fonction des objectifs visés par les différents intervenants ;
3. Produire périodiquement une cartographie des activités de transferts monétaires des membres du CWG afin d'orienter la programmation des acteurs et, ainsi, éviter le chevauchement des actions dans l'objectif d'optimiser les ressources disponibles et obtenir de meilleurs résultats pour les bénéficiaires ;
4. Identifier les domaines de collaboration possibles entre les différents intervenants afin d'assurer une complémentarité et une efficacité des interventions (négociations des taux avec les partenaires financiers, proposition/coordination de présentations sur des thématiques spécifiques...) ;
5. Partager les informations, les outils, les résultats d'évaluation et d'études réalisées dans le domaine des transferts monétaires et capitaliser/partager les acquis afin d'éviter une duplication des activités et permettre une meilleure utilisation future des expériences par les différents acteurs ;
6. Promouvoir les synergies d'actions entre les acteurs intervenant dans le domaine des urgences, de la protection sociale et du développement afin d'optimiser les interventions en faveur des groupes vulnérables, notamment à travers les Clusters (Sécurité Alimentaire, Nutrition, Protection, WASH, Education, Abri, Santé, etc.) ;
7. Jouer le rôle d'interface entre les acteurs régionaux, nationaux, les structures sous-régionales et internationales (CaLP et Cash Atlas) intervenant dans le domaine des transferts monétaires pour permettre des échanges d'informations et faciliter l'organisation de formations ;
8. Contribuer au renforcement des liens entre les acteurs humanitaires, les acteurs du secteur privé (Orange, Moov Money, Institutions de Micro-Finance, etc.) et les acteurs de la protection sociale (gouvernement) pour assurer une meilleure coordination et synergie de la réponse (couverture, amélioration de l'accès aux services, etc.) ;
9. Elaborer une stratégie de financement du CWG afin de le pérenniser (notamment pour la co-facilitation et l'organisation d'événements tels que les ateliers, les séances de formation, etc.) ;
10. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des programmes de transferts monétaires afin de s'assurer de la bonne compréhension et maîtrise des principes de base par les membres du CWG ;
11. Répondre à l'Equipe Humanitaire Pays, et appuyer la Coordination Inter Cluster (Inter Cluster Coordination – ICC) ainsi que les Clusters sur demande pour la promotion des transferts monétaires, les revues techniques, les notes d'orientation, l'analyse et la cartographie des interventions liées aux transferts monétaires.

## V. STRUCTURE DE COORDINATION DU CASH WORKING GROUP AU MALI

- **Coordination** : Le Gouvernement Malien (DNPSES) et une Agence de l'ONU codirigent le groupe.
- **Co-facilitation** : elle est assurée par une ONG internationale ou nationale et une autre Agence de l'ONU avec un mandat tournant.

- **Au niveau régional** : Il existe des sous-groupes au niveau des régions, assurés par les acteurs présents mettant en œuvre les activités de transferts monétaires. Les structures régionales sont facilitées par une ONG internationale avec un mandat tournant.

NB : des comités techniques (task force) seront mis en place de manière ad-hoc selon les besoins ou à la demande des membres.

## **VI. MEMBRES**

Le groupe sera composé d'acteurs qui manifestent un intérêt, participent aux réunions et mènent des actions en lien avec les transferts monétaires, ainsi que ceux intéressés par la thématique, notamment :

- Les Agences des Nations Unies actives dans les opérations de transferts monétaires ;
- Les Organisations Internationales (CICR, FICR...)
- Les partenaires financiers/bailleurs (ECHO, USAID, BM.....)
- Les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales ;
- Les services étatiques du Mali intervenant dans le secteur des transferts monétaires ;
- Les fournisseurs de services financiers (Financial Service Providers - FSP), partenaires des organisations humanitaires dans la mise en œuvre.

Afin de devenir un membre actif du CWG, les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Être un acteur (agence de l'ONU, OI, ONG(I), partenaire financier/bailleur, service étatique, fournisseur de service financier) opérant dans ou exprimant un intérêt pour le domaine des transferts monétaires au Mali ;
2. Formuler une manifestation d'intérêt pour rejoindre le CWG auprès d'un membre de la coordination (lead ou co-facilitateur) ;
3. Être intégré à la liste de distribution assurée par la coordination ;
4. Pouvoir assurer une participation active aux réunions du CWG (au moins 1/3 des réunions tenues au cours de l'année);
5. Pouvoir contribuer activement aux réunions, à l'échange d'informations et au partage d'expériences, notamment à travers les documents partagés (matrice 5W, cartographie, etc.).

NB : Seuls les membres du CWG ont le droit de vote lors des réunions.

## **VII. MODALITES DE REUNION :**

- Modalité : en présentiel (lieu de tenue tournante) ou en ligne (sur Teams), selon le contexte ;
- Fréquence : tous les derniers mardis du mois à 15h - lieu et modalité à confirmer dans l'invitation (réunions ordinaires).

NB : Des réunions ou rencontres peuvent se tenir de manière ad-hoc selon les besoins.

## **VIII. DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DIRIGEANTS ET MODE DE DESIGNATION.**

- Lead : Le gouvernement du Mali (DNPSES), pour un mandat illimité
- Co-lead : Une Agence de l'ONU, pour un mandat de cinq (5) ans renouvelables une (1) fois. Depuis mars 2021, le co-lead est assuré par le PAM.
- Co-facilitateurs : 1 Agence de l'ONU et 1 ONG internationale ou nationale, pour un mandat de deux (2) ans renouvelables deux (2) fois. Les co-facilitateurs sont désignés par un vote à la majorité simple des membres présents et votants, étant entendu, que les votes

- se tiennent au quorum de la moitié des membres adhérents. Depuis le 1er décembre 2021, la co-facilitation est assurée par Oxfam et le HCR.

## **IX. CRITERES DE SELECTION DU CO-FACILITATEUR**

- Avoir manifesté son intérêt ;
- Être une Agence de l'ONU ou une ONG (internationale ou nationale) opérant dans le secteur humanitaire ou de développement au Mali ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre des projets ou programmes basés sur les transferts monétaires au Mali et pouvoir contribuer valablement au partage des expériences et des bonnes pratiques ;
- Être un membre actif dans les sessions de travail du groupe et être capable d'assurer une représentativité technique de manière constante et permanente pendant toute la durée du mandat ;
- Avoir de l'expérience dans les activités de coordination inter-agence ou inter-institution.

## **X. RESPONSABILITES DU CO-FACILITATEUR**

1. Appuyer l'équipe de coordination dans la préparation des réunions, les comptes rendus et le suivi des recommandations ;
2. Appuyer le Cash Working Group dans la revue des documents techniques ;
3. Participer aux réunions des Clusters pour obtenir une meilleure compréhension de l'ensemble des débats concernant les transferts monétaires, pour mener des actions de plaidoyer continues pour les TM dans la réponse sectorielle, et pour assurer le partage des concepts et approches des TM aux Clusters et les encourager à participer aux exercices de rapportage ;
4. Appuyer la collecte et l'analyse d'informations ainsi que la capitalisation (leçons apprises et partage d'expérience) ;
5. Contribuer au processus d'élaboration des stratégies de réponse en matière de transferts monétaires à usages multiples (MPCG) y compris les revues techniques soumises au CWG
6. Soutenir les membres du CWG dans le développement des outils et documents techniques ;
7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de travail ;
8. Co-animer les réunions du CWG ou les comités techniques mis en place ;
9. Appuyer la gestion de l'information, à travers la collecte des données 5W des transferts monétaires et du Dashboard ;
10. Appuyer le renforcement des capacités des membres sur demande et assurer le partage des bonnes pratiques ;
11. Assurer la diffusion des invitations et le partage des comptes rendus des réunions du CWG.

## **XI. STRUCTURES DESIGNEES POUR LA CO-FACILITATION**

- Au niveau national : Les co-facilitateurs sont élus de façon démocratique par les membres du CWG pour une période de 2 ans, renouvelables deux fois, à compter du 1er décembre 2021.
- Au niveau des régions : Le forum pourra être activé sur demande des membres du CWG intervenant dans ces régions, auquel cas un co-facilitateur sera désigné afin de suivre le processus adopté au niveau national.

**ANNEXE 5 : MÉNAGES ET INDIVIDUS BÉNÉFICIAIRES DE JIGISEMEJIRI PAR FINANCEMENT ET PAR RÉGION AVEC % DE FEMMES**

Régions	Ménages bénéficiaires			Bénéficiaires directs		
	Total	Nombre femmes	% Femmes	Total	Nombre femmes	% Femmes
<b>Fonds IDA</b>						
Kayes	11 032	3 207	29,07%	59 911	29 209	48,75%
Koulikoro	11 349	2 588	22,80%	66 267	31 273	47,19%
Sikasso	19 214	3 513	18,28%	120 332	59 003	49,03%
Ségou	20 767	3 662	17,63%	115 359	55 467	48,08%
Mopti	15 023	3 910	26,03%	72 336	35 661	49,30%
Tombouctou	4 158	1 421	34,18%	18 667	8 872	47,53%
Gao	6 785	2 421	35,68%	30 604	14 548	47,54%
Bamako	918	586	63,83%	5 538	2 869	51,81%
<b>Sous total IDA</b>	<b>89 246</b>	<b>21 308</b>	<b>24,15%</b>	<b>489 014</b>	<b>236 902</b>	<b>48,41%</b>
<b>Fonds PGFS</b>						
Kayes	1 246	190	15,25%	8 435	4 187	49,64%
Koulikoro	3 718	561	15,09%	25 967	11 988	46,17%
Sikasso	1 090	112	10,28%	6 910	3 257	47,13%
Bamako	1 080	359	33,24%	5 815	2 831	48,68%
<b>Sous-total PGFS</b>	<b>7 134</b>	<b>1 222</b>	<b>17,13%</b>	<b>47 127</b>	<b>22 263</b>	<b>47,24%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>96 380</b>	<b>22 530</b>	<b>23,62%</b>	<b>536 141</b>	<b>259 165</b>	<b>48,31%</b>

**ANNEXE 6 : BENEFICIAIRES DIRECTS DE JIGISEMEJIRI PAR TRANCHES D'ÂGE**

R2gions	Total bénéficiaires directs	Enfants de 0 a 5 ans		Enfants de 6 a 14 ans		Personnes de 60 ans et plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Fonds IDA</b>							
Kayes	59 911	1 467	2,45%	17 191	28,69%	8 105	13,53%
Koulikoro	66 267	1 298	1,96%	16 277	24,56%	8 878	13,40%
Sikasso	120 332	1 808	1,50%	38 465	31,97%	11 818	9,82%
Segou	115 359	3 424	2,97%	96 695	83,82%	1 948	1,69%
Mopti	72 336	2 197	3,04%	44 226	61,14%	4 505	6,23%
Tombouctou	18 667	1 552	8,31%	4 786	25,64%	2 595	13,90%
Gao	42 582	4 435	10,42%	11 087	26,04%	4 521	10,62%
Bamako	5 538	0	0,00%	2 164	39,08%	108	1,95%
<b>S/Total IDA</b>	<b>500 992</b>	<b>16 181</b>	<b>3,23%</b>	<b>230 891</b>	<b>46,09%</b>	<b>42 478</b>	<b>8,48%</b>
<b>Fonds PGFS</b>							
Kayes	8 435	405	4,80%	2 706	32,08%	815	9,66%
Koulikoro	25 967	1 347	5,19%	8 110	31,23%	2 876	11,08%
Sikasso	6 910	305	4,41%	2 170	31,40%	837	12,11%
Bamako	5 815	152	2,61%	1 404	24,14%	707	12,16%
<b>S/Total PGFS</b>	<b>47 127</b>	<b>2 209</b>	<b>4,69%</b>	<b>14 390</b>	<b>30,53%</b>	<b>5 235</b>	<b>11,11%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>548 119</b>	<b>18 390</b>	<b>3,36%</b>	<b>245 281</b>	<b>44,75%</b>	<b>47 713</b>	<b>8,70%</b>

## **ANNEXE 7 : RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE JIGISEMEJIRI**

Pour rattraper les insuffisances et accroître la performance du Programme dans la perspective du passage à l'échelle, un certain nombre de recommandations ont été formulées.

### **a) A l'endroit du Programme Jigisemejiri :**

#### **❖ Par rapport au ciblage géographique**

- Réexaminer les références utilisées pour le ciblage des communes pour s'assurer qu'elles sont ou ne sont pas perfectibles, et au besoin, procéder aux améliorations nécessaires.

#### **❖ Par rapport à la formation technique des comités**

- Séparer la session de sensibilisation et d'information générale sur le programme de la session de formation technique dont la durée (quelques heures) est jugée insuffisante par les comités à la base.

#### **❖ Par rapport au ciblage communautaire**

- Améliorer les quotas pour certaines communes et certains villages où les quotas sont jugés faibles ;
- Inscrire à la fois les noms portés sur les pièces d'identité (noms officiels) et les noms par lesquels les bénéficiaires sont appelés dans leurs communautés au moment d'établir les listes de bénéficiaires;
- Éviter de cibler comme bénéficiaires des chefs de ménages qui n'ont pas comme activité principale l'agriculture ((ex : orpailleurs de la zone de Kolondiéba).

#### **❖ Par rapport à l'enregistrement des bénéficiaires**

- Veiller à mener une bonne campagne d'information et de sensibilisation avant le démarrage des enquêtes sur le terrain et en préciser la structure responsable ;
- S'assurer que l'orthographe des noms est concordante avec celle sur les listes de bénéficiaires ;
- Veiller à ce que toutes les photos soient de bonne qualité ;
- Augmenter le nombre de guides des enquêteurs sur le terrain ;
- Dans l'analyse des résultats d'enquête, faire ressortir les disparités entre milieu rural et milieu urbain ;
- Instruire aux enquêteurs de se concerter avec les ASL sur le terrain.

#### **❖ Par rapport aux transferts monétaires**

- Donner l'information sur les dates et lieux de paiement au moins une semaine à dix (10) jours à l'avance aux communautés ;
- Éviter de recourir aux radios pour donner l'information sur les dates et lieux de paiement (afin de minimiser les risques) ;
- Inviter les agences de paiement à s'impliquer davantage dans la sensibilisation et l'information en définissant de manière consensuelle les thèmes de sensibilisation ;
- Confirmer la date du début des paiements au moins 10 jours avant le démarrage des opérations afin de permettre aux agences de prendre à temps les dispositions en amont (information des communautés, vérification de l'état d'approvisionnement des kiosques) ;
- Inviter Orange Money à conserver les puces conformément aux termes contractuels pour éviter qu'elles se détériorent ou se perdent avec les bénéficiaires ;
- Inviter Orange Money à installer un Kiosque ;
- Décourager la multiplication du nombre de remplaçants ;
- Fixer un âge minimum pour être remplaçant et remplacer systématiquement les remplaçants mineurs ;
- Sortir les retardataires chroniques de la liste des bénéficiaires.

## ❖ Par rapport aux T-HIMO

- Alléger le processus de passation marché des travaux HIMO (acquisition des matériels et matériaux) et l'adapter au contexte des urgences/résilience (cela non seulement pour la Banque mondiale mais pour l'Etat Malien).
- Amener les ONG à recruter les techniciens génie rural comme ADC pour une meilleure mise en œuvre des ouvrages à travers les chantiers écoles.
- Organiser les travailleurs HIMO d'une commune ou des cercles en GIE.
- Eviter autant que possible l'arrêt des micro-projets à mi-chemin. Cette situation est préjudiciable à l'amélioration des conditions de vie et d'emploi des hommes, des femmes et des jeunes déjà très vulnérables incapables de financer l'achèvement des travaux ;
- Revoir la durée des prestations HIMO. En effet, une courte durée (2 mois) soit 60 jours de prestations ne permet pas la réalisation d'infrastructures par les populations bénéficiaires ; dont les montants sont évalués au forfait ;
- Favoriser l'information et la sensibilisation en techniques et approches HIMO classique sont des valeurs sans lesquelles, il est difficile d'atteindre des résultats appréciables en matière de projet HIMO.
- Elaborer un manuel d'opération classique pour les travaux HIMO ;
- Respecter les fréquences de paiement des salaires et solder les arriérés (HIMO);
- Assurer et garantir le suivi des travaux/chantiers par l'UTGFS et par les ONG de façon systématique dans le cadre des travaux HIMO ;
- Faciliter l'installation de GIE au niveau local pour un suivi éventuel des activités ;
- Assurer la formation des comités de Gestion en approche HIMO ;
- Mettre en place un système d'information et de sensibilisation pour l'incitation et le recrutement des femmes pour les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre ;
- Organiser des voyages d'échange d'expériences au profit des bénéficiaires avant le démarrage des micro-projets
- Informer les bénéficiaires directs des causes de l'arrêt des micro-projets par la Banque mondiale ;
- Assurer la saisie quotidienne des pièces comptable ;
- Produire dans les délais les rapports financiers intermédiaires.

### b) A l'endroit des ONG de mise en œuvre (dans le cadre des activités de HIMO)

- Mettre à la disposition des collectivités la documentation appropriée pour assurer le suivi correct des travaux (plan d'exécution, planning des travaux et note technique de gestion et d'entretien des ouvrages) ;
- Fournir les données et les informations nécessaires pour une meilleure conduite et suivi des projets futurs ;
- Améliorer les mécanismes de suivi des travaux et l'encadrement des bénéficiaires ;
- Définir et planifier les périodes propices de réalisation des travaux tenant compte de la disponibilité des matériels, des équipements et de la main-d'œuvre ;
- Reconstituer les plans d'exécution des infrastructures et contribuer au renforcement de la capacité en gestion et en organisation des Comités de gestion.

### c) A l'endroit des Collectivités

- Renforcer/Consolider les capacités des comités des gestions mise en place en gestion, organisation et entretien des infrastructures ;
- Assurer une meilleure implication des services techniques ne semble pas satisfaits ;
- Constituer un fonds d'entretien (cotisations) des infrastructures.

### d) A l'endroit des Bénéficiaires directs :

- Exploiter judicieusement les infrastructures réalisées ;
- S'approprier les infrastructures réalisées ;
- Contribuer à la pérennisation des infrastructures à travers la constitution d'un fonds de gestion et d'entretien des infrastructures ;

- Honorer leurs engagements de contribution à la mise en œuvre des micro-projets.

**e) A l'endroit de la Banque mondiale**

- Faire un effort pour la poursuite du financement du projet HIMO qui est un engouement des bénéficiaires et des parties prenantes ;
- Assurer la formation d'UTGFS dans le suivi des projets HIMO ;
- Accélérer le processus d'obtention des ANO et l'approbation des documents soumis.

**f) A l'endroit des décideurs**

- Consolider et étendre à grande échelle les principaux acquis des réalisations notamment celles qui sont de bonnes pratiques pour poursuivre le développement durable dans le domaine du TM ;
- Programmer avec les PTF une nouvelle opération pour la consolidation des acquis et la résilience au niveau communautaire ;
- Intégrer en priorité les défis liés aux filets sociaux dans les politiques et programmes de développement socio-économique du Mali.

**ANNEXE 8 : SITUATION DES CANTINES SCOLAIRES PAR BAILLEURS AU 31/12/2022**

REGION	BUDGET NATIONAL				CATHOLIC RELIEF SERVICES				PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL				BANQUE MONDIALE (Projet MIQRA)				TOTAL PAYS			
	Nbr cant	Garç.	Filles	TOT	Nbr cant	Garç.	Filles	TOT	Nbr cant	Garç.	Filles	TOT	Nbr cant	Garç.	Filles	TOT	Nbr cant	Garç.	Filles	TOT
BAMAKO	43	10781	10528	21309	0	0	0	0	0	0	0	0	1	265	149	414	44	10781	10 528	21309
BANDIAGARA	137	13154	12839	25993	0	0	0	0	0	0	0	0	5	730	762	1492	142	13154	12 839	25993
BOUGOUNI	65	9029	6912	15941	0	0	0	0	0	0	0	0	8	943	612	1555	73	9029	6912	15941
DIOILA	56	8159	6456	14615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56	8159	6456	14615
DOUMENTZA	48	5218	4753	9971	0	0	0	0	0	0	0	0	7	985	1123	2108	55	5218	4753	9971
GAO	231	36690	31851	68541	0	0	0	0	96	9033	8039	17072	25	4281	2402	6683	352	45723	39890	85613
KAYES	40	5472	3516	8988	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	5472	3516	8988
KITA	29	4700	3631	8331	0	0	0	0	44	4751	3754	8505	3	264	105	369	76	9451	7385	16836
KOULIKORO	198	33894	26022	59916	79	8183	8616	16799	0	0	0	0	79	13922	13082	27004	356	42077	34638	76715
KOUTIALA	94	13559	10169	23728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	13559	10169	23728
MENAKA	21	3009	1769	4778	0	0	0	0	65	7528	6166	13694	6	397	258	655	92	10537	7935	18472
MOPTI	109	13775	12777	26552	25	4087	4041	8128	158	18949	19886	38835	24	2961	3047	6008	316	36811	36704	73515
NARA	34	3429	1992	5421	11	1903	2217	4120	0	0	0	0	15	1962	1735	3697	60	5332	4209	9541
NIORO	27	3194	2189	5383	0	0	0	0	15	2102	2647	4749	9	1501	1062	2563	51	5296	4836	10132
SAN	106	16682	11680	28362	91	11528	12451	23979	0	0	0	0	0	0	0	0	197	28210	24131	52341
SEGOU	121	17156	13073	30229	0	0	0	0	33	5698	4425	10123	5	1454	1399	2853	159	22854	17498	40352
SIKASSO	69	10463	7556	18019	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1657	1223	2880	82	10463	7556	18019
TAOUDENI	22	1375	1238	2613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	1375	1238	2613
TOMBOUCTOU	124	22035	19072	41107	0	0	0	0	214	28210	26143	54353	14	1749	1630	3379	352	50245	45215	95460
KIDAL	0	0	0	0	0	0	0	0	39	3326	2739	6065	0	0	0	0	39	3326	2739	6065
<b>Total général</b>	<b>1574</b>	<b>231774</b>	<b>188023</b>	<b>419797</b>	<b>200</b>	<b>25701</b>	<b>27325</b>	<b>53026</b>	<b>664</b>	<b>79597</b>	<b>73799</b>	<b>153396</b>	<b>214</b>	<b>33071</b>	<b>28589</b>	<b>61660</b>	<b>2652</b>	<b>370143</b>	<b>317736</b>	<b>687879</b>
<b>Financements</b>	<b>5113328000</b>				<b>1460716950</b>				<b>9614616000</b>				<b>1122152500</b>				<b>17310813450</b>			